

SOCIÉTÉ



Les portes de Montréal

Vérité de La Palice : nul n'entre à Montréal si ce n'est par un pont. Le poète ne trouvera certes pas grande inspiration dans ces arcs et pignons, ces structures inamovibles et bruyantes de métal et de béton, mais, répliquera-t-on, leur fonction est tout autre. Car si nos ponts font souvent pester leurs usagers, ils nous évitent à tout le moins d'avoir à nager ou de mettre le bateau à l'eau... Un reportage-photos de Normand Blouin.

Page 11.

La Cour suprême acquitte Zundel

Le plus haut tribunal du pays juge inconstitutionnel un article qui limite la liberté d'expression

Manon Cornellier

de la Presse canadienne

OTTAWA — C'est à quatre contre trois que les juges de la Cour suprême du Canada ont acquitté hier le professeur ontarien Ernst Zundel et déclaré inconstitutionnel l'article 181 du Code criminel qui condamne la publication d'une déclaration mensongère pouvant porter atteinte à l'intérêt public.

M. Zundel avait été reconnu coupable par deux jurys différents d'avoir enfreint cet article 181. On reprochait à M. Zundel d'avoir publié une brochure laissant entendre que la mort de six millions de juifs avant et durant l'Holocauste et la Seconde Guerre mondiale était un mythe résultant d'un complot juif mondial.

Selon les jurés, il contrevenait ainsi à l'article 181 qui stipule qu'une personne est coupable d'un acte criminel et passible d'un an de prison si elle « publie, de propos délibéré et sciemment, des nouvelles ou histoires fausses qui font ou sont propres à faire quelque tort ou dommages à des intérêts publics ».

Les sept magistrats n'ont pas voulu juger du contenu de la brochure de M. Zundel. Ils devaient plutôt déterminer si l'article 181 allait à l'encontre de la « liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication » garantie par l'article 2 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Les sept juges ont répondu par l'affirmative. Cependant, ils se sont retrouvés divisés lorsqu'est venu le temps de décider si cette violation du droit à la liberté d'expression se



PHOTO CP

M. Ernst Zundel avait été jugé coupable d'avoir enfreint le Code criminel en publiant une brochure laissant entendre que la mort de six millions de juifs durant la Seconde Guerre mondiale était un mythe.

justifiait dans une société libre et démocratique.

Trois d'entre eux, les juges Charles Gonthier, Peter Cory et Frank Iacobucci, sont en effet d'avis que l'article 181 devait être maintenu en vertu de l'article premier de la Charte. Pour eux, il s'agit de contrer l'intolérance raciale, religieuse et sociale. De plus, soutiennent-ils, la propagation de faussetés peut porter atteinte et même faire obstacle au débat démocratique.

Le juge Beverley McLachlin, qui a écrit l'opinion majoritaire, soutient pour sa part que le mal que voudraient enrayser ses trois collègues

Voir page 4 : La Cour

La division des libéraux éclate au grand jour

Jean Allaire accuse Robert Bourassa d'imposer un accord contre le désir profond des Québécois

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE PÈRE du programme constitutionnel du Parti libéral, Me Jean Allaire, accuse le premier ministre Robert Bourassa de vouloir « imposer » aux libéraux une entente qui va contre le désir profond des Québécois.

Me Allaire rejette d'ailleurs l'entente d'Ottawa et propose aux militants libéraux de se tourner désormais vers l'autre option de leur programme : la souveraineté du Québec assortie d'une union économique gérée par un Parlement commun avec le Canada (voir autre texte, page 2).

Le militant aguerri sera présent au congrès spécial du PLQ samedi prochain « à moins qu'on m'expulse », dit-il. La partie n'est pas finie. Et si sa position est battue ? « Je vais voir ce qui va se passer au congrès et comment ça va se passer. Et si je sens que je ne peux plus jouer un rôle au parti, j'aurai une décision à prendre », dit-il.

Devant les médias, hier, ce qui constituait pour lui une première dans sa carrière de militant qui a commencé en 1956 au PLQ, l'avocat de 62 ans a critiqué aussi bien les positions que l'attitude du premier ministre : ses méthodes de négociations avec le reste du Canada, la manière avec laquelle il veut « imposer sa volonté » aux partisans libéraux au prochain congrès, ainsi que la désinvolture avec laquelle est traité le programme constitutionnel officiel du parti (le rapport Allaire).

À ce sujet, il dit avec un brin d'amertume : « Ceux qui se sont servis de ce rapport en finissant allaient contre le désir profond des Québécois ».

Me Allaire se demande aujourd'hui : « On verra », répond-il.

Des extraits de l'allocation de Me Jean Allaire : page 13
Autres informations constitutionnelles : page 2



PHOTO CP

Accusé par le premier ministre Bourassa de faire de la « mise en scène », le père du programme constitutionnel du PLQ, Me Jean Allaire, sera présent au congrès spécial de sa formation, demain. Après ? « On verra », répond-il.

Ottawa et les provinces s'entendent pour un référendum le 26 octobre

Chantal Hébert

envoyée spéciale

CHARLOTTETOWN — En vertu d'un scénario arrêté hier par le gouvernement fédéral et les premiers ministres des provinces, le Canada tout entier, plutôt que le seul Québec, se prononcera sur la réforme constitutionnelle par voie de référendum le 26 octobre prochain.

La date fixée à l'origine par l'Assemblée nationale pour la tenue d'un référendum québécois est en effet celle qu'ont retenue en priorité les premiers ministres pour une consultation fédérale sur les accords entérinés récemment à l'unanimité.

Selon des sources au sein de plu-

sieurs délégations à la rencontre constitutionnelle de Charlottetown, les divers gouvernements se seraient également donné jusqu'à vendredi prochain pour s'entendre sur les grandes lignes de la ou des questions à poser aux Canadiens ainsi que sur les modalités du référendum.

Au moment de mettre sous presse, les délibérations se poursuivaient encore, mais il avait été convenu que l'annonce officielle du projet de référendum pancanadien attendrait la fin des délibérations du Parti libéral du Québec en fin de semaine.

À la limite, le projet d'un référendum à la date prévue par Québec pourrait permettre au gouvernement Bourassa de respecter l'é-

chéancier sinon la substance de la loi 150.

À son arrivée à Charlottetown, Robert Bourassa a également réitéré sa volonté de voir un éventuel référendum pancanadien se dérouler, en sol québécois, selon les règles fixées par l'Assemblée nationale plutôt qu'en vertu de la loi entérinée au printemps par le Parlement fédéral.

Contrairement à celles de Québec, les règles d'Ottawa n'imposent pas de plafonnement des dépenses aux camps du « oui » et du « non », non plus qu'elles n'obligent ces forces à se regrouper sous deux comités-parapluies.

Sous réserve de vérifications juridiques, la question de tenir le réfé-

Voir page 4 : Ottawa

La conférence de Londres arrache quelques concessions aux Serbes

d'après AFP et Reuter

LONDRES — Les Serbes de Bosnie-Herzégovine se sont engagés hier à Londres à notifier leurs armes lourdes dans les quatre jours, à fermer tous les camps de détention, à restituer une partie significative du territoire conquis en Bosnie et à poursuivre à Genève le processus de règlement politique du conflit yougoslave, sans cependant aucune garantie.

Ces résultats « significatifs » de la conférence de Londres sur la Yougoslavie ont été annoncés par le premier ministre britannique John Major parmi une série d'engagements

pris par toutes les parties au conflit yougoslave. Mais, a souligné M. Major, « nous ne pouvons nous fier à leur seule bonne volonté et devons maintenir la pression » pour nous assurer que ces engagements seront tenus.

Pour le secrétaire d'État américain par intérim Lawrence Eagleburger, cet accord « a galvanisé l'action internationale pour traiter ce cancer au cœur de l'Europe ». La conférence a lancé « un signal clair que l'agression ne serait pas récompensée ».

M. Major a résumé en cinq points essentiels les résultats de cette conférence placée sous l'égide conjointe

des Nations unies et de la Communauté européenne et qui va devenir une structure permanente de négociation « jusqu'à la fin du conflit », au siège des Nations unies à Genève :

— les parties yougoslaves se sont engagées aux yeux du monde à respecter un code de conduite qu'elles devront mettre en œuvre ;

— pour la première fois, elles se sont engagées à reconnaître la république de Bosnie-Herzégovine, à respecter les frontières actuelles et à ne pas accepter de modifications territoriales par la force ;

— un plan d'action précis a été adopté pour l'application des décisions de la conférence et leur suivi ;

— l'aide humanitaire sera considérablement développée ;

— un engagement inconditionnel de démantèlement des camps a été pris.

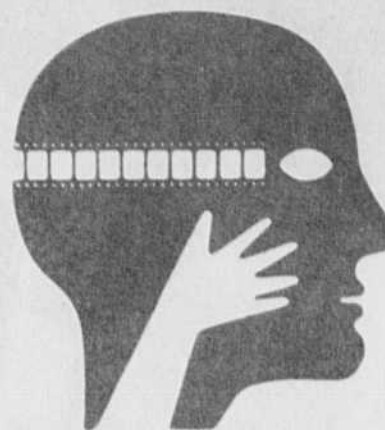
La mission de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie va être élargie après le vote d'une nouvelle résolution des Nations unies, a annoncé pour sa part le secrétaire général de l'organisation, Boutros Boutros-Ghali. Selon des diplomates des Nations unies, 6000 à 8000 hommes pourraient être envoyés en renfort auprès des 15 000 Casques bleus déjà déployés sur place.

Par ailleurs, les ministres de la Défense et des Affaires étrangères

de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), seul organisme compétent en matière de défense, étudieront ce matin à Londres les moyens de mettre en œuvre une surveillance maritime stricte du respect de l'embargo concernant la Serbie.

Les neuf pays de l'Union examineront aussi les moyens d'aider à la livraison d'aide humanitaire à la Bosnie.

Le texte sur la Bosnie adopté par la trentaine de délégations présentes à Londres, parmi lesquelles les chefs des factions yougoslaves, appelle à un arrêt des combats et exige « la restitution des territoires pris par la



Quand le film est triste

Robert Lévesque

IL Y A 100 ANS, quand le cinéma commença, on vit des ouvriers sortir d'une usine, un train entrer en gare, un arroseur qui s'arrosait, et très vite on vit l'homme aller vers la lune, ou planer là-haut au-dessus des toits. De Méliès à René Clair c'était entendu : au cinéma l'homme vole. De Wim Wenders à Patricia Rozema, ça l'est toujours : sur les ailes du désir et dans le chant des sirènes, il vole sur Berlin, sur Toronto, et le voici aujourd'hui au-dessus de Montevideo, enlacé à une femme qu'il aime, draps au vent, dans ce film triste et magnifique qui ouvre le 16e Festival des films du monde dans un vif éclat de gaieté verte, *Le côté obscur du cœur* d'Eliseo Subiela.

Rarement a-t-on vu un film d'ouverture de cette qualité, et cela est en soi déjà l'événement de ce festival qui débute. Pour un tel souffle, il faut remonter au *Padre Padrone* des frères Taviani qui ouvrait le premier FFM en 1977... Très applaudi par les journalistes hier matin lors de la projection de presse au cinéma Impérial, ovationné hier soir par le public de gala à la salle Maisonneuve, ce film, co-produit par l'Argentine et le Canada (Roger Frappier, Max Films, il sortira en salles), est le film d'un poète. Et le fait est qu'ils sont très rares les poètes dans l'industrie. Et qu'ils n'ouvrent pas les festivals, habituellement...

Le côté obscur du cœur, un film qui module avec un art consommé de l'écriture cinématographique le passage du réel au rêve, et de l'ordinaire à l'imaginaire, illustre la dérive d'un homme, qui pourrait être le personnage de Tanner à Lisbonne (*Dans la ville blanche*), et qui est un poète errant du Rio de la Plata (il écrit des déclarations d'amour surréalistes qu'il donne à des cuisiniers en échange de biftecks) dont l'univers imaginaire va envahir sa vie, grise, sombre, vie de solitude et d'étrange (il a quitté une femme, une autre le poursuit qui n'est autre que la Mort à la peau bleue, et sa mère parfois lui apparaît dans la peau d'une vache) dans laquelle il y a de rares éclaircies, côté rire il y a ses amis, côté sombre il y a des errances et des nostalgies, des musiques (celles d'Oswaldo Montes), et puis au centre il y aura Ana, si belle Ana, pute et merveille, qu'il rencontre un soir dans un bar obscur et à qui il dit, comme à toutes, mais ce ne sera pas comme avec toutes, qu'il accepte n'importe quoi des femmes, qu'elles aient des seins de magnolias ou de figues sèches, une haleine d'aphrodisiaque ou d'insémination, un nez en carotte, mais qu'il n'acceptera jamais qu'elles ne soient pas capables de voler...

Ils vont voler, Ana et Oliveira, Ana la belle, Oli le triste, une nuit, et puis ils vont se laisser, parce que dans ce film où un poète aime une pute, pendant que la Mort rôde et que la mère rumine dans un champ, personne ne voudra vraiment aimer, c'est-à-dire s'arrêter, parce que aimer c'est accaparer, prendre place, et qu'on a terriblement peur de cela quand on est comme Ana, pute, et comme Oli, triste. Après le vol, donc, la fuite. L'amour n'est beau que dans le vol. Vol de nuit sans destination.

Voir page 4 : Quand le film

Odile Tremblay rencontre Eliseo Subiela : page 12

CAHIER SPÉCIAL

SALON ICOM 1992

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES (514) 842-9645

Date de tombée: le 4 septembre 1992

À l'occasion du Salon international des musées ICOM 1992, un événement organisé en parallèle à la XVIe Conférence générale du Conseil international des Musées, LE DEVOIR publiera un cahier spécial le 12 septembre prochain.

De format tabloïd, ce cahier présentera la liste des exposants à ce salon où on retrouvera les grands musées du monde et le programme d'animation du Salon. Il sera également question des grandes orientations de développement que prendront les musées au cours des prochaines années.

PARUTION le 12 septembre DANS LE DEVOIR



Lucien Bouchard, un des neuf ex-membres de la Commission Bélanger-Campeau à qualifier d'« inacceptable » le nouvel accord constitutionnel, répond aux questions des journalistes lors d'une conférence annonçant leur mécontentement, hier, à Montréal.

Passons aux États souverains associés, dit Allaire

L'entente d'Ottawa n'apportera ni la paix, ni la stabilité promise par Bourassa

Michel Venne
de notre bureau de Québec

LOIN DE refaire l'unité nationale, l'entente d'Ottawa sur la Constitution va perpétuer « les intrigues administratives, les querelles de chiffres et de juridiction », juge le père du programme constitutionnel libéral Jean Allaire.

L'accord met de côté « nos principales aspirations » et fait entrer le Québec dans « un système fait par le reste du Canada pour le reste du Canada », ajoute-t-il.

« Ces offres ne portent pas en elles, ni la paix, ni la stabilité », dont parlait M. Robert Bourassa samedi dernier, à l'issue de la conférence constitutionnelle. « Pour qu'il y ait stabilité, dit-il, il faudrait qu'il y ait un consensus; observez la profondeur des déchirements entre nous ».

Me Allaire rejette en conséquence l'entente. Et en l'absence d'offres acceptables, il suggère en outre de passer tout de suite au scénario de rechange du rapport Allaire : deux États souverains associés dans une

union économique gérée par un Parlement commun.

La souveraineté ne lui fait pas peur, dit-il. Mais ce n'est pas son premier choix. Il croit que le second scénario du rapport Allaire convient mieux au Québec et au Canada. Me Allaire dénonce en outre le « terrorisme économique » qui est fait depuis des mois sur le dos du Québec, alors que peu d'informations circulent sur « l'état catastrophique » de l'économie canadienne.

« Risques pour risques, demande le militant aguerrri, est-ce que l'on continue avec le Canada, dont la situation empire à chaque jour et où nous nous ferons imposer des décisions économiques par une majorité qui vient de décider quelle sorte de Canada centralisé elle veut ? »

« Ou devons-nous essayer de nous en sortir nous-mêmes, alors que, de plus en plus, on dit que le commerce n'a plus de frontières en essayant de redresser notre propre situation, par nos propres moyens ? »

Le président de la commission juridique du Parti libéral a présenté

hier sa position, étayée dans un document d'une trentaine de pages. Il énonce 18 objections à l'entente. Il a distribué en annexe une étude sur l'économie canadienne réalisée par l'économiste Raymond Théoret.

Me Allaire a mis en lumière que « le reste du Canada et le Québec pensent d'une façon profondément différente et qui semble irréconciliable. On veut de plus en plus centraliser à Ottawa, tandis qu'au Québec nous voulons avoir de plus en plus d'autonomie et de pouvoirs pour décider de notre propre sort ».

L'entente conclue à Ottawa ne mettra pas fin à ce dilemme, croit Me Allaire. « Au mieux, nous avons fait du surplace », dit-il. Il ne voit « aucun gain pour le Québec ».

Il ne croit pas que le Québec pourra, dans l'avenir, obtenir de nouveaux pouvoirs par le biais, par exemple, d'ententes administratives. « Imaginons un instant les péripéties des négociations pour chaque entente et chaque renouvellement d'entente, vu la bataille homérique qui a dû être faite pour aller chercher l'essence de Meech », dit-il.

« Si dans le passé on nous a comparés à des porteurs d'eau, il ne faudrait pas maintenant devoir se déguiser en mendiants de pouvoirs temporaires », a-t-il lancé.

Me Allaire tient pour preuve du désir d'Ottawa de continuer à épiétrer sur les compétences provinciales la nouvelle loi fédérale sur l'environnement, qui permettra à Ottawa de mettre son nez, au nom de la protection de l'environnement, dans à peu près n'importe quel projet québécois; et le projet de loi sur les télécommunications, déposé à la veille de la publication du rapport Beaudoin-Dobbie, qui fait d'Ottawa le seul maître à bord dans ce secteur.

Il dénonce le pouvoir fédéral de dépenser (qu'Ottawa utilise en gonflant la dette nationale) ainsi que les « normes dites nationales » imposées par Ottawa dans certains secteurs comme la santé sans fournir aux provinces les moyens d'appliquer ces normes. L'entente du 22 août ne change rien à cette situation.

Le militant estime que le Canada a eu assez de 18 mois pour faire des offres valables au Québec. Il ne voit aucun motif pour que les Québécois renoncent au processus qu'ils ont amorcé au lendemain de l'échec de Meech avec la Commission Bélanger-Campeau, le rapport Allaire, la loi 150.

Il affirme en outre que le processus en cours pourrait avoir été imaginé uniquement pour contrecarrer le nôtre.

Me Allaire énonce 18 objections à l'entente. Voici les plus importantes, résumées par LE DEVOIR :

Neuf d'un côté, sept de l'autre

Les anciens membres de la Commission Bélanger-Campeau expliquent pourquoi ils refusent ou acceptent l'entente

Pierre O'Neill

LES GRANDS consensus qui se sont dégagés des travaux de la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique du Québec se sont depuis étioilés.

De la trentaine de membres qui composaient à l'époque cette commission, une quinzaine se sont retranchés en deux camps opposés, faisant état de leurs dissensions sur la place publique.

Dans un premier temps, neuf ex-commissaires ont expliqué hier pourquoi ils se sentent, en conscience, incapables d'endosser l'entente constitutionnelle intervenue le 22 août à Ottawa : Claude Béland, Lucien Bouchard, Lorraine Pagé, Roger Nicolet, Serge Turgeon, Louis Laberge, Gérard Larose, Jean-Claude Beaumier et Jacques Proulx.

Mais les neuf tenants du « non » avaient à peine débuté leur conférence de presse qu'ils apprenaient des journalistes que sept autres ex-commissaires venaient de se prononcer en faveur de l'entente : Ghislain Dufour, André Ouellet, Jean-Pierre Hogue, Charles-Albert Poissant, Marcel Beaudry, Guy d'Anjou et Cheryl Campbell Steer.

Perçue comme le premier coup de jarnac de la campagne référendaire,

l'initiative du camp du « oui » a quelque peu gâché la rencontre de presse des neuf ex-commissaires irrités du camp du « non ». En prenant connaissance de la liste des noms qui appuient l'entente, Lucien Bouchard a souligné que la volte-face n'est pas étonnante de leur part. Louis Laberge a qualifié de geste de « très difficile à expliquer ». Claude Béland leur a reconnu le droit de changer d'idée, invitant toutefois les journalistes à relire les conclusions du rapport BC pour constater que le rejet de l'entente est la seule attitude logique et défendable pour ses signataires.

Évidemment, l'interprétation des sept ex-commissaires favorables à l'entente est divergente. En leur nom, le président du Conseil du patronat, Ghislain Dufour, a fait valoir que s'il a accepté avec d'autres fédéralistes de signer le rapport de la Commission Bélanger-Campeau, c'est parce qu'il laissait sur la table les deux options qui divisent les Québécois : le fédéralisme renouvelé et la souveraineté. Et que de s'opposer à la tenue du référendum sur la souveraineté est tout à fait conforme à l'esprit de ses conclusions.

Référant au congrès spécial que le PLQ tiendra samedi à Québec, plusieurs des ex-commissaires déçus ont rendu hommage à la croisade que mènent les Jeunes libéraux pour le respect de la loi 150 et la tenue d'un référendum sur la souveraineté. Claude Béland a dit voir beaucoup d'espoir à travers « ces jeunes qui se tiennent debout. Je leur dis qu'ils auront tout mon support ». Déterminé à faire l'impossible pour forcer Robert Bourassa à respecter sa signature et sa parole, Louis Laberge prévient les Jeunes libéraux que s'ils décident de pousser plus loin leur cheminement politique, il ne les laissera pas tomber. « J'ai beaucoup de respect pour les Jeunes libéraux », a commenté pour sa part Jacques Proulx, allé-

quant que ce qui se passe actuellement au PLQ face à une loi adoptée par l'Assemblée nationale est inacceptable. Ex-commissaire membre du PLQ, Jean-Claude Beaumier a indiqué que s'il participait au congrès, il se trouverait aux côtés des Jeunes libéraux.

Enfin, les neuf ex-commissaires de la Commission Bélanger-Campeau ont tour à tour exposé les motifs qui les ont amenés à rejeter l'entente constitutionnelle du 22 août :

- la plupart de ses éléments nient les demandes historiques du Québec;
- il n'y a pas de réforme en profondeur du partage des pouvoirs;
- accepter une réforme du Sénat fondée sur l'égalité des provinces serait accepter que le Québec soit une province comme les autres et que son poids et son influence soient encore diminués au sein des institutions fédérales;
- ce serait accepter que de nouvelles provinces puissent se créer sans le consentement du Québec;
- ce serait accepter d'aliéner l'exercice de plusieurs des compétences québécoises à des objectifs fixés par le fédéral et consacrer ainsi le renforcement du pouvoir central;
- ce serait consentir à une clause de société distincte tempérée par un engagement touchant la dualité linguistique, qui ne lui confère aucun pouvoir et la rend plus vulnérable à l'égard des juges des cours fédérales;
- ce serait accepter la constitutionnalisation du statut de minoritaire du Québec.

Considérant que tous ces éléments fient un *statu quo* inacceptable, les neuf ex-commissaires de BC concluent que Robert Bourassa n'a d'autre choix que de laisser la population du Québec décider de son avenir politique et constitutionnel, et ce, par la tenue du référendum sur la souveraineté que prévoit la loi 150.

Castonguay: « Il ne faut pas voir cette entente dans l'absolu »

Sylviane Tramier

LE SÉNATEUR Claude Castonguay, qui avait sévèrement critiqué l'accord constitutionnel du 7 juillet dernier, estime par contre que la présente entente, conclue à Ottawa le 22 août, est « dans l'ensemble raisonnable et acceptable ». Il souhaite que le Québec l'adopte.

L'ancien ministre du premier cabinet Bourassa (1970-1973), a déclaré au DEVOIR que, contrairement à l'accord du 7 juillet, la nouvelle entente « contient les éléments de Meech ».

« Il ne faut pas voir cette entente dans l'absolu, dit-il, mais à la lumière du contexte dans lequel nous sommes. Dans ce nouvel ensemble, on ne doit pas voir le gouvernement fédéral comme un adversaire, mais comme un partenaire ».

Pour Claude Castonguay, la réforme des institutions prévue par l'entente à 17 est « plus équilibrée et meilleure que ce qu'on nous a proposé dans le passé ».

« Sur la question autochtone, on a bien circonscrit l'accord, poursuit M. Castonguay. Et sur la réforme du Sénat, sur la garantie minimum de sièges à la Chambre des communes, la double majorité requise sur les questions de langue et de culture, c'est passablement mieux ».

Selon M. Castonguay, le Sénat égal, auquel s'opposait le Québec, n'est pas celui que l'on retrouve dans l'entente du 22 août. La formule retenue pour la réforme du Sénat lui paraît donc recevable.

M. Castonguay regrette cependant

que l'entente ne présente que des avancées timides pour l'union économique entre les provinces canadiennes, mais ajoute-t-il, « le désir manifeste de poursuivre la négociation sur cette question est de bonne augure ».

M. Castonguay, qui avait démissionné l'année dernière de la coprésidence du comité constitutionnel sur le renouvellement du Canada (le comité Castonguay-Dobbie, devenu le comité Beaudoin-Dobbie à la suite de sa démission et son remplacement par le sénateur Gérard Beaudoin), considère que l'entente du 22 août constitue « un ensemble qui est un progrès considérable par rapport au *statu quo* en ce qui concerne le partage des pouvoirs ».

Claude Castonguay recommande de soumettre cette nouvelle entente à un référendum pancanadien, mais qui obéirait aux lois référendaires de chaque province. « La tenue d'un référendum à l'échelle du pays est une formule valable, dit-il, mais nous devons avoir au Québec un référendum selon nos lois ».

Tout en se gardant de vouloir faire des prévisions, M. Castonguay se dit confiant qu'une majorité se dessinera au Québec en faveur de l'entente du 22 août.

Enfin, s'interroge M. Castonguay, « si nous disions « non » à cette entente, quelle est l'alternative ? L'alternative est l'inconnu le plus total, avec tous les risques que cela comporte ».

Et le sénateur de conclure : « Ce qui fait défaut dans l'entente ne justifie pas qu'on la rejette et que l'on prenne ces risques ».

Des féministes déçues

CHARLOTTETOWN (PC) — La présidente du Conseil consultatif sur le statut de la femme, Judy Rebick, s'en est pris, hier, au premier ministre du Québec, qui a refusé de la rencontrer avant la réunion des premiers ministres convoquée pour mettre un point final au projet de réforme de la Constitution.

Mme Rebick estime avoir été traitée cavalièrement par M. Robert Bourassa qui, selon elle, aurait par son truchement envoyé un camouflet à la moitié de la population du Québec. « Il veut éviter les femmes. Il aurait bien pu, comme les autres premiers ministres, prendre 10 minutes pour parler des femmes », a-t-elle indiqué. Encerclé de toutes parts par des journalistes, le premier ministre du Québec semblait plus empressé, en ce jeudi matin, de minimiser par le truchement de ceux qu'il appelle ses « amis » la « bombe » lancée par Me Jean Allaire.

Mme Rebick n'accepte d'autant pas l'attitude du premier ministre Bourassa que cette fois-ci, les groupes féministes « ont appuyé les

droits du Québec peut-être plus fort que n'importe quel autre groupe dans les conférences constitutionnelles, l'hiver dernier. Le minimum qu'il aurait pu faire, c'est de nous parler. Ce n'est pas trop demander ».

De fait, Mme Rebick a obtenu un certain succès comme plusieurs autres groupes de pression qui ont réussi à faire inscrire à l'ordre du jour des discussions leurs principales revendications.

Chaque participant a été accueilli par une vingtaine de femmes, qui entonnaient le chant de ralliement des Noirs américains dans les années 1960 : « We shall overcome » (Nous vaincrons).

« J'aimerais que ce soit le cas. Nous nous sommes battus pour cela depuis longtemps », a pour sa part confié le premier ministre Bob Rae, de l'Ontario, pris en chasse par l'impetueuse présidente du Conseil du statut de la femme. Il a promis que la moitié des six sièges de sénateurs sera réservée aux femmes. M. Roy Romanow, de la Saskatchewan, aurait pris le même engagement.

Plusieurs ont écouté poliment les doléances des protestataires, dont le rigide Clyde Wells, de Terre-Neuve, qui leur a dit en résumé : si les femmes veulent se faire élire au Sénat, elles n'ont qu'à faire acte de candidature. Personne ne les empêche.

droits du Québec peut-être plus fort que n'importe quel autre groupe dans les conférences constitutionnelles, l'hiver dernier. Le minimum qu'il aurait pu faire, c'est de nous parler. Ce n'est pas trop demander ».

De fait, Mme Rebick a obtenu un certain succès comme plusieurs autres groupes de pression qui ont réussi à faire inscrire à l'ordre du jour des discussions leurs principales revendications.

Chaque participant a été accueilli par une vingtaine de femmes, qui entonnaient le chant de ralliement des Noirs américains dans les années 1960 : « We shall overcome » (Nous vaincrons).

« J'aimerais que ce soit le cas. Nous nous sommes battus pour cela depuis longtemps », a pour sa part confié le premier ministre Bob Rae, de l'Ontario, pris en chasse par l'impetueuse présidente du Conseil du statut de la femme. Il a promis que la moitié des six sièges de sénateurs sera réservée aux femmes. M. Roy Romanow, de la Saskatchewan, aurait pris le même engagement.

Plusieurs ont écouté poliment les doléances des protestataires, dont le rigide Clyde Wells, de Terre-Neuve, qui leur a dit en résumé : si les femmes veulent se faire élire au Sénat, elles n'ont qu'à faire acte de candidature. Personne ne les empêche.

Test au Québec d'une technique belge très efficace de compostage des déchets

Louis-Gilles Francoeur

LE MINISTÈRE québécois de l'Environnement a décidé de financer la moitié d'un projet de recherche pour évaluer le potentiel, ici au Québec, d'une technique belge de compostage des déchets domestiques.

Cette étude, dont Québec paiera environ la moitié par une contribution de 122 000 \$, a été proposée par Compo-Sortium et appuyée par la MRC du Haut-Richelieu, qui pourrait y investir 25 000 \$. Compo-Sortium est formé d'Idélux, l'équivalent d'une régie intermunicipale au Québec, et du Groupe Désourdy.

Idélux opère deux usines de récupération et de compostage de déchets domestiques en Belgique, qui desservent environ un quart de million de personnes depuis une dizaine d'années. Toute la matière organique des déchets ainsi récupérée devient un compost relativement fin, qui est principalement revendu aux viticulteurs de la région de Champagne, en France, qui compensent ainsi pour l'érosion de leurs sols. Les

métaux sont recyclés et le résidu, en principe voué à l'incinération, ce qui peut en soi donner lieu à une récupération énergétique.

Le porte-parole du consortium, M. Yves Ménard, a cependant été clair : l'étude a été planifiée par le ministère à partir d'une prémisses claires, soit qu'il n'y ait en bout de ligne aucune incinération.

Le ministère a aussi demandé qu'on vérifie dans quelle mesure cette technique pourrait servir à éliminer sans danger des boues d'épuration municipale ou de fosses septiques ainsi que des fumiers.

Les promoteurs de cette technologie, dont l'adaptation au Québec reste à démontrer, visent des taux de récupération si élevés qu'ils déclasseraient tous les procédés connus jusqu'ici. Ils ont ainsi soutenu qu'il était possible d'envisager de recycler le sac vert moyen à plus de 90 % alors que les meilleurs techniques nord-américaines dépassent rarement 45 %.

La première usine belge à expérimenter cette formule aurait réussi à récupérer 79 % du sac vert, un

montant plus bas que l'objectif québécois car, en Belgique, contrairement au Québec, on ne récupère pas le papier en l'absence de papeteries et de désencrage.

Parmi les différences entre la Belgique et le Québec qu'il faudra aussi évaluer avant qu'une première usine soit lancée au coût de 10 millions \$, on trouve notamment le climat et les habitudes de consommation.

La famille québécoise génère deux fois et demie plus de déchets que son équivalent belge et les matériaux composites (papier plastifiés, etc.) y sont plus nombreux en raison de l'anarchie qui prévaut dans l'emballage ici.

Par contre, ont souligné les promoteurs, la collecte sélective en voie de passer dans les mœurs ici permet d'envisager des rendements qualitatifs inconnus en Belgique. La prolifération des composteurs personnels pourraient par contre réduire le « marché » de cette technologie alors que les déchets des marchés d'alimentation pourraient s'avérer un apport important.

RÉSULTATS

64

Tirage du 92-08-26

4 13 26 35 41 46

Numéro complémentaire: 6

GAGNANTS	LOTS
6/6 1	2 310 196,00 \$
5/6 + 7	99 008,40 \$
5/6 296	1 873,10 \$
4/6 15 184	70,00 \$
3/6 271 827	10,00 \$

Ventes totales: 16 308 138,00 \$
Prochain gros lot (approx.): 2 500 000,00 \$

Prochain tirage: 92-08-29

Extra

Tirage du 92-08-26

NUMEROS	LOTS
3 2 8 2 4 5	100 000 \$
2 8 2 4 5	1 000 \$
8 2 4 5	250 \$
2 4 5	50 \$
4 5	10 \$
5	2 \$

T V A, le réseau des tirages

Les modalités d'encassement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LE DEVOIR

Renseignements (514) 844-3361

Administration (514) 844-3361

Rédaction (514) 842-9628

Annonces classées (514) 286-1200

Publicité (514) 842-9645
numéro sans frais 1-800-363-0305

Abonnements
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal (514) 844-5738
Extérieur (sans frais) 1-800-463-7559

Service à la clientèle LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Ne restez pas collé sur votre chaise. Écrivez-vous entre deux appels. C'est bon pour votre dos et vos dossiers.

PARTICIPATION

À vous de jouer.

Les réserves d'eau d'Hydro grimpent de 20%

Louis-Gilles Francoeur

LA PLUIE, qui a fait maugréer les vacanciers en manque d'ultra-violet cet été, a par contre fait grimper de 20 % le niveau des réserves hydrauliques de la province par rapport à l'an dernier, à la même date.

C'est ce qu'a confirmé hier au DEVOIR un porte-parole d'Hydro-Québec, M. Guy Versailles, selon qui cette société d'État n'avait perdu, en raison du peu de travail fourni par les climatiseurs, que quatre à cinq millions de dollars. Ce qui est fort peu par rapport aux quelque 30 millions \$ perdus par Hydro-Québec en raison de la température fraîche et stimulante qui a frigorifié la faune riveraine et congelé le chiffre d'affaires des vendeurs de crème solaire et de climatiseurs.

Cette légère baisse de revenus de 4 ou 5 millions \$, a expliqué M. Versailles, est compensée par la hausse

des ventes d'électricité en avril et en mai, deux mois qui ont été plus froids que d'habitude.

Les revenus d'Hydro-Québec pour le premier trimestre de l'année étaient d'ailleurs en hausse pour la même raison. Les ventes sont passées de 38,9 TWh à 40,9 TWh. Sur ces 2 TWh additionnels, environ 1,4 TWh est attribuable à la température plus froide de l'hiver dernier, ce qui a ainsi généré des revenus d'environ 92 millions \$ dans les coffres d'Hydro-Québec.

Contrairement à l'hiver 1991, globalement plus chaud que la moyenne provinciale, l'hiver dernier a été plus froid que cette même moyenne. Cela semble confirmer l'influence persistante sur le climat d'ici de grandes éruptions volcaniques comme celle du Pinatubo, aux Philippines. Ces éruptions sont sensées avoir créé un voile de particules dans la haute atmosphère qui réduit l'intensité du rayonnement solaire, stoppant ainsi

momentanément l'effet de serre appréhendé par la communauté scientifique.

Comme les comptables d'Hydro-Québec, les gestionnaires des grands barrages ont savouré les bulletins de la météo depuis avril, surtout après les sept dernières années dont la pluviosité s'est située sensiblement sous la moyenne.

Alors que l'an dernier, à la même date, les réservoirs d'Hydro-Québec étaient remplis à 55 % de leur capacité, ils le sont maintenant à 66 %, a précisé hier M. Versailles, ce qui représente une augmentation de 20 % en un an.

Cette augmentation des réserves est cependant supérieure de 7 % seulement à la moyenne « annuelle » de la province, laquelle se calcule sur plus de 20 ans.

« Cela est certainement encourageant, mais nous nous méfions toujours des automnes secs. Et rien ne nous assure, après un été pluvieux,

que cette tendance se maintiendra », a ajouté le porte-parole d'Hydro, un brin d'angoisse dans la voix.

Les pluies de l'été, qui ont à tout le moins réjoui les propriétaires de salons de bronzage, n'ont pas vraiment aidé les grands réservoirs du Nord car elles se sont surtout concentrées dans la partie sud du Québec en juillet. C'est en mai et en juin que les grands réservoirs, comme Manicouagan, Churchill et Caniapiscou, ont véritablement commencé à se remplir en raison de pluies abondantes. Ces régions ont été, en réalité, moins pluvieuses que le Sud au moment des vacances, ce qui devrait être examiné de plus près par les vacanciers dont les boussoles ont perdu le Nord.

L'apport d'eau, dont les grands réservoirs ont bénéficié, peut sauver pas mal d'argent à une société comme Hydro-Québec. On en a une idée en considérant qu'une année de faible hydraulicité comme 1991 a

forcé Hydro à prévoir des dépenses exceptionnelles de 142 millions \$.

De cette somme, plus de 100 millions \$ ont été bel et bien dépensés l'hiver dernier car le bas niveau des réserves a obligé la société d'État à effectuer des achats importants et, notamment, à faire fonctionner la centrale de Tracy jusqu'en avril. Normalement, les turbines polluantes de Tracy ne fonctionnent que pendant la pointe hivernale.

Contrairement à la plupart des réservoirs hydrauliques de la province, dont l'essentiel est turbiné chaque année, les grands réservoirs de Manicouagan, Churchill et Caniapiscou sont des « multi-annuels », comme on le dit dans le jargon hydro-québécois.

Cela signifie que s'ils prennent des années à se remplir tant ils sont vastes, leur réserve peut servir aussi pendant des années. On les utilise donc lorsque les réservoirs en aval sont au plus bas et lorsqu'il en est de même plus au Sud.

EN BREF...

171 000 arbustes autour de 108 lacs

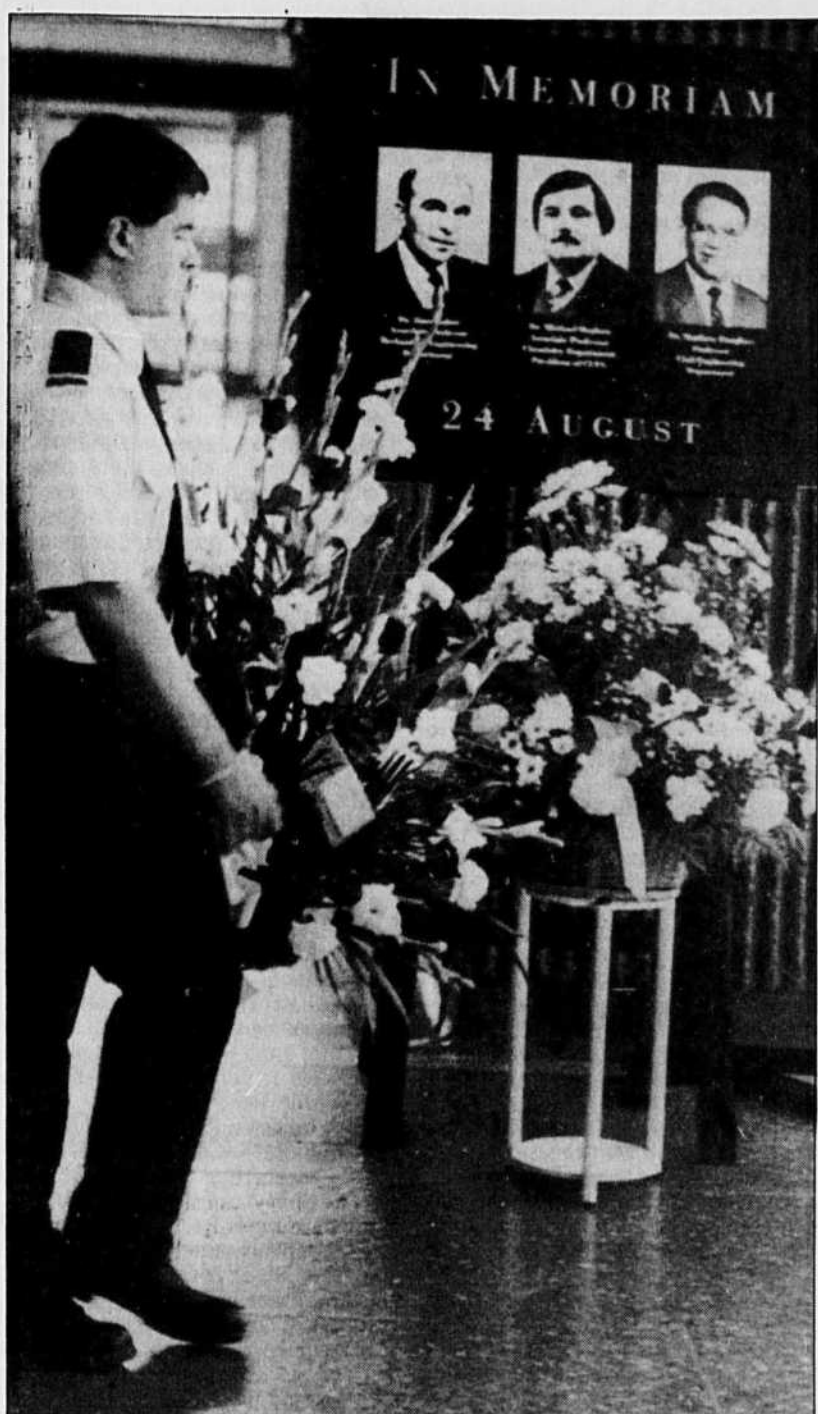
PLUS DE 171 000 arbustes ont été plantés cet été sur les rives de 108 lacs au Québec, portant à 240 le nombre de plans d'eau revégétés en tout ou en partie dans le cadre du Programme des lacs du ministère québécois de l'Environnement. Depuis ses débuts, ce programme a servi à planter plus de 1,7 million d'arbustes, choisis notamment pour leur aptitude à proliférer. Cet effort, qui témoigne d'un souci croissant de renaturaliser les lacs du Québec, contribue à diminuer l'érosion des berges, le réchauffement de l'eau et la prolifération des plantes aquatiques, trois phénomènes à l'origine du vieillissement prématuré des lacs et cours d'eau. Le Québec, par contre, laisse proliférer les étangs et lacs artificiels, ce qui aboutit souvent au même résultat en plus, souvent, d'empêcher la migration des poissons. Un nouvel article de la Loi de l'environnement, adopté en 1988 pour civiliser ces pratiques, est toujours sans effet en raison, notamment, de l'obstruction du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, le responsable de la protection de la faune...

Retour de Forcillo

CONSEILLER municipal disparu en 1986 dans le rasec créé par le départ du maire Jean Drapeau, Sammy Forcillo tentera un retour à la politique active en se présentant aux élections complémentaires du quartier Saint-Jacques, le 1er novembre, toujours sous la bannière du Parti civique de Montréal (PCM). Fidèle au PCM depuis ses débuts sur la scène politique montréalaise, en 1978, M. Forcillo a en effet annoncé hier qu'il sera le candidat du parti dans ce quartier relativement peu favorisé du centre-sud. « Je suis venu au monde dans Saint-Jacques, je suis un produit du quartier et tout le monde me connaît », affirme M. Forcillo, un comptable agréé qui fut critique financier de son parti et vice-président jusqu'à tout récemment. Selon lui, le quartier a besoin de « solutions positives » à ses plus graves problèmes que sont, à son avis, la prostitution et la présence de piqueries. Le thème de sa campagne sera « J'ai à cœur mon quartier ».

Inquiétante activité

MANILLE (AP) — Le volcan philippin Pinatubo a montré hier de nouveaux signes d'activité inquiétants : des grondements, plusieurs centaines de secousses telluriques et une montée du magma à la surface du dôme laissent craindre une nouvelle éruption. Près de 200 000 personnes, fuyant une possible explosion et des pluies continues, ont quitté leur maison pour trouver refuge dans des centres d'évacuations mis en place par le gouvernement. Les autorités ont déclaré, hier, qu'au moins 46 villes étaient sous plus d'un mètre d'eau. De violentes explosions ont projeté sur une large superficie alentour les cendres volcaniques issues de l'éruption de 1991. Selon l'Institut de volcanologie et de sismologie des Philippines, la reprise d'activité du Pinatubo pourrait tout aussi bien provoquer une explosion volcanique qu'une simple montée de lave.



Un gardien place des fleurs devant les photos des trois victimes, qui rappellent la tragédie.

Les griefs des «orphelins de Duplessis» ne doivent pas noircir les communautés religieuses, avertissent les évêques

Manon Cornellier

de la Presse canadienne

OTTAWA — Le président de l'Assemblée des évêques du Québec, Mgr Bernard Hubert, refuse qu'on utilise les plaintes des «orphelins de Duplessis» pour peindre en noir tout le travail effectué par les communautés religieuses durant les années 40 et 50.

Il peut y avoir eu des cas d'abus dans les orphelinats et les hôpitaux psychiatriques du Québec durant les années 40 et 50, comme le soutiennent les «orphelins de Duplessis», a-t-il confié hier, en marge de l'assemblée annuelle de la Conférence des évêques du Canada.

« Mais il y a des accusations qui laissent entendre que cette période n'a été qu'une Grande Noirceur. Moi, je crois que les communautés religieuses ont fait preuve surtout d'une grande générosité à cette époque. Il y a des religieux et des religieuses qui ont aimé et soigné les enfants comme s'ils avaient été les leurs », a-t-il indiqué.

« Je ne nie pas qu'il y ait eu des cas d'abus, mais je crains qu'on les utilise pour faire le procès de toutes les communautés religieuses et pour

ternir tout leur travail », a-t-il ajouté.

L'Assemblée des évêques du Québec suit ce dossier de près mais entend laisser le dossier entre les mains des communautés religieuses touchées.

« Comme évêques, nous sommes très intéressés et nous voulons manifester de la solidarité à l'endroit des communautés religieuses. Alors nous sommes disponibles pour aider, mais nous ne voulons pas nous substituer à elles », a indiqué Mgr Hubert, qui est évêque de Saint-Jean-Longueuil.

Il a rappelé que les communautés voulaient faire la lumière dans cette affaire avec l'aide de spécialistes, de bénéficiaires et de bénévoles de l'époque. Selon lui, les communautés sont étonnées par les accusations portées contre elles.

Les «orphelins de Duplessis» sont des personnes qui, enfants, ont été placées dans des orphelinats et des hôpitaux psychiatriques dirigés par des communautés religieuses. Ceci se passait durant les années 40 et 50, sous le régime du premier ministre Maurice Duplessis.

Plusieurs de ces personnes affirment avoir été victimes d'agressions physiques, psychologiques ou sexuelles. Un grand nombre d'entre elles

soutiennent avoir été étiquetées « déficientes mentales » et internées pendant des années sous ce faux prétexte.

Selon l'avocat Robert Fauteux, environ 1000 d'entre elles voudraient poursuivre sept communautés religieuses.

M. Lemieux affirmait récemment qu'entre 700 et 800 «orphelins de Duplessis» seraient encore sous la tutelle du Curateur public. On estime qu'au total, 4000 enfants auraient été ainsi internés dans des institutions psychiatriques.

La Sûreté du Québec se penche actuellement sur des plaintes. Quant aux communautés religieuses, elles ont formé un groupe de travail pour étudier ces allégations et évaluer ce qui se passait dans leurs institutions durant ces années d'après-guerre.

Pour sa part, la Conférence des évêques du Canada ne compte pas se mêler de ce dossier, a indiqué le président de l'organisme, Mgr Marcel Gervais.

La conférence a par ailleurs mis sur pied un comité pour examiner les événements survenus dans des pensionnats où, durant les années 50 et 60, on envoyait de force les enfants autochtones des Prairies.

Divorce entre la fédération étudiante et le journal Continuum de l'UdeM

Isabelle Paré

AU TERME d'une guerre larvée entre la Fédération étudiante de l'Université de Montréal et les journalistes du journal étudiant *Le Continuum*, toute l'équipe de rédaction a remis cette semaine sa démission en bloc pour lancer un nouveau journal totalement indépendant sur le campus.

Depuis déjà deux à trois ans, des querelles minaient les relations entre la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) et les rédacteurs du journal affilié à cet organisme étudiant. Insatisfaite de certaines décisions administratives prises par la FAECUM, l'équipe du *Continuum* s'était résolue depuis peu à négocier l'indépendance de l'hebdomadaire avec les représentants étudiants.

« Ils avaient congédié notre directeur publicitaire en avril sans avoir consulté personne. Ils ont cherché à s'ingérer dans le contenu rédactionnel. Nous avons donc décidé de négocier notre indépendance, mais nous n'avons pu nous entendre avec eux », a expliqué hier M. Jérôme Delgado, un des rédacteurs démissionnaires.

Les ex-journalistes du *Continuum* ont d'ailleurs déjà pris des mesures pour pouvoir mettre en kiosque dès le 8 septembre leur nouveau journal, complètement indépendant de la fédération étudiante, dont le nom sera *L'Afranchi*.

La FAECUM, dont le Congrès général avait décidé en mars dernier de couper les fonds au journal dès le printemps 1993, soutient aujourd'hui que l'équipe du *Continuum* a négocié de mauvaise foi et préparait en coulisses la sortie de son nouveau journal.

« Nous avons reçu les lettres de démission mardi, mais tout était déjà prévu d'avance. On sait que depuis le début de l'été ils négociaient pour la forme tout en préparant ce journal », a déploré hier M. Michel Sardi, secrétaire général de la FAECUM qui fournissait 15 % des revenus du *Continuum*.

En dépit de ces coups de théâtre, la FAECUM affirme que le journal *Continuum* survivra et que l'impossible sera fait pour publier le traditionnel numéro de la rentrée. La Fédération étudiante, qui souhaitait que le journal accorde plus d'importance à la couverture des événements sur le campus, cherche maintenant à reformer une nouvelle équipe.

Ces différences de vues ont fini par creuser irrémédiablement le fossé qui séparait depuis longtemps l'organe étudiant et la rédaction de ce journal fondé il y a 15 ans. Celles de militants, voulant un porte-voix pour parler des affaires du campus, et celles d'étudiants, intéressés à dépasser le cadre universitaire pour faire de ce journal un lieu de débats et de reportages où de jeunes journalistes apprendraient les rudiments du métier. Et ce, pour produire un

journal dans la foulée de journaux étudiants comme *Le Quartier Latin*.

Hier, les autorités de l'Université de Montréal ont indiqué qu'elles ne s'opposaient nullement à la diffusion d'un journal indépendant sur le campus, mais que des ententes restaient à négocier concernant la distribution de *L'Afranchi*.

L'université Concordia manquait de preuves

d'après Canadian Press

L'UNIVERSITÉ Concordia mènera une enquête « interne » sur les agissements et le comportement intellectuel de Valéry Fabrikant, a annoncé hier le recteur de l'université, Patrick Kenniff, à l'occasion de sa première sortie publique depuis la fusillade de lundi qui a fait trois morts et deux blessés.

Avec cette enquête, l'université veut notamment s'assurer de nouveau — une telle enquête a déjà été menée — que les allégations du professeur Fabrikant selon lesquelles ses travaux aient été « volés » ne soient pas fondées. Le professeur Fabrikant accusait certains collègues de son département de génie de s'approprier le fruit de ses recherches.

L'université n'a pas pu préciser qui sera chargé de l'enquête ni la façon dont elle procédera.

Le recteur de l'université, Patrick Kenniff, a par ailleurs expliqué pourquoi il n'avait pas jugé bon prendre des mesures plus « efficaces » à l'endroit du professeur Fabrikant. Le recteur a affirmé que l'université Concordia avait quelques problèmes avec le professeur, mais qu'elle avait besoin de preuves concrètes pour le congédier.

« De toute façon, nous nous demandons si, en le congédiant, nous aurions réglé la question ou simplement provoqué une réaction violente plus rapidement », a-t-il ajouté.

De son côté, June Chaikelson, vice-présidente de l'Association des professeurs de Concordia, a souligné que l'Association s'était tellement inquiétée du comportement de Fabrikant qu'elle avait installé des serrures additionnelles et un système d'alarme dans ses bureaux.

Cependant, a-t-elle dit, le professeur Fabrikant prenait bien garde de ne jamais proférer de menaces directes à leur égard.

Sans le dépôt d'une plainte officielle, a noté le recteur, il devenait impossible pour l'université de poursuivre le professeur Fabrikant.

« Il insinuait des choses plutôt que de nous menacer directement », a précisé June Chaikelson.

« Il disait, par exemple, 'je vais résoudre les choses à la manière américaine'. Mais lorsqu'on lui demandait d'expliquer ce qu'il insinuait, il

haussait les épaules et quittait les lieux ».

Au cours des prochains jours, l'université va réviser ses mesures de sécurité mais, « avec 26 000 étudiants, 800 professeurs et 70 bâtiments, aucun système ne peut être infaillible », a prévenu le recteur Patrick Kenniff.

« On ne peut transformer une université en forteresse », a-t-il affirmé.

Toutefois, plusieurs professeurs se demandent encore si Concordia aurait pu faire mieux pour prévenir la fusillade.

« Des signes évidents ont été envoyés. On aurait dû y prêter attention », a dit Enn Raudsepp, un professeur associé de journalisme.

Le 10 septembre, un service commémoratif sera célébré pour rappeler la mémoire des professeurs Matthew Douglass, Michael Hogben et Jan Sabar, victimes de la fusillade. L'endroit où se tiendra la cérémonie n'a pas encore été précisé.

Toronto-Hydro: toute plainte de discrimination justifiera un congé payé jusqu'au jugement

Suzanne Dansereau

de la Presse canadienne

TORONTO — La société Toronto-Hydro — l'équivalent de Hydro-Québec pour la ville de Toronto — a annoncé hier ce qu'elle considère être la politique la plus progressiste au Canada en matière de lutte au harcèlement en milieu de travail.

En vertu de cette politique, intitulée *Respect au travail*, un employé qui se sentirait victime de harcèlement — de nature sexuelle, raciale, religieuse ou autre — aura le droit de quitter sur-le-champ son travail et de prendre un congé payé jusqu'à ce que sa cause soit entendue.

C'est la première fois qu'une compagnie va aussi loin dans la lutte au harcèlement, a fait savoir hier le président de Toronto-Hydro, M. John Brookes, qui ne connaît aucun équivalent ou précédent du genre au pays.

Comme toute société de service public employant beaucoup de cols

bleus, Toronto-Hydro est traditionnellement un bassin de travailleurs de sexe masculin et de race blanche.

Mais depuis quelques années, la composition de la main-d'œuvre a changé. En six ans, le nombre de femmes chez les cols bleus est passé de 0 à 18 %; le pourcentage de minorités visibles a augmenté à 15 % tandis que le nombre d'employés handicapés est passé à environ 5 %.

La présence de cette nouvelle main-d'œuvre crée toute sorte de problèmes d'adaptation pour les employés : bagues à tendance sexuelle, insultes reliées à l'appartenance raciale ou religieuse, homophobie, etc...

En conférence de presse, hier, Toronto-Hydro prenait l'exemple de Sylvia B., une employée aux travaux publics qui a subi un double harcèlement lorsque ses collègues « mâles » ont appris qu'elle était lesbienne.

« Cette politique reconnaît l'ampleur du problème de harcèlement au travail », a dit hier le président du

local numéro 1 du syndicat canadien des employés du secteur public (CUPE), M. Jim Fairley, qui espère que d'autres syndicats canadiens, comme celui de Travailleurs canadiens de l'automobile, seront tentés de suivre son exemple.

Toronto-Hydro a également mis sur pied des ateliers de sensibilisation au problème de harcèlement. Des ateliers qui montreront aux employés le genre de comportement à proscrire devant leurs nouveaux collègues.

« Les gens discuteront de ce qui est OK et ce qui ne l'est pas », a expliqué hier le président du syndicat Jim Fairley.

Récemment, à la suite de plaintes de plusieurs officiers féminins, la marine américaine a instauré un programme similaire de lutte au harcèlement. Le programme comprend la tenue d'ateliers dans lesquels les marins sont invités à faire montre de plus de respect vis-à-vis des femmes.

avis de demande d'un permis d'alcool

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
2965-8400 QUÉBEC INC. Café Bistrot Le Croque Nature 1201 Rachel est Montréal Dossier: 879-494	1 Restaurant pour vendre	1201 Rachel est Montréal
2966-9894 QUÉBEC INC. Restaurant Splash Restaurant 1465, Crescent Montréal Dossier: 988-683	1 Bar 2 Restaurants pour vendre	1465, Crescent Montréal
115768 CANADA INC. Du Pizzetto 250 boul. René Lévesque ouest Montréal Dossier: 341-644	1 Restaurant pour vendre sur terrasse additionnelle	1121 rue Anderson Montréal
2960-0822 QUÉBEC INC. 3141 Masson Montréal Dossier: 197-319	1 Restaurant pour vendre	3141 Masson Montréal
PAVILLON D'ÉDUCATION COMMUNAUTAIRE HOCHÉLAGA MAISONNEUVE Pavillon D'éducation Communautaire Hochélag 1670 Pie IX Montréal Dossier: 151-563	Addition d'autorisations danse, spectacles et projection de films dans 1 Bar	1691 boul. Gouin est Montréal
TIFFAULT, Louis-Marie Restaurant Le Nord 3860 Marib app. 14, Mt-Nord Dossier: 422-014	Changement de catégorie de 1 Restaurant pour servir à 1 Restaurant pour vendre (suite à une cession)	3235 boul. Gouin est Montréal-Nord
2858-0561 QUÉBEC INC.	1 Restaurant pour vendre	6355, rue Sherbrooke

Super Sports
Hot Dog
6355, rue Sherbrooke Est
Montréal
Dossier: 361-576

169919 CANADA INC.
Club Zaza
1423, Crescent
Montréal
Dossier: 222-703

2862-0698
QUÉBEC INC.
Bar Le Relais
514, ave. Atwater
Montréal
Dossier: 380-287

GINGER INC.
Ginger Inc.
1271, rue Amherst
Montréal
Dossier: 992-941

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Pavillon J.A. De Séve
Université de Montréal
C.P. 6128, Succ. A
Montréal
Dossier: 992-750

SALON DE QUILLÉS
BELLEVUE INC.
Salon de Quillés Bellevue Inc.
11928, rue Notre-Dame Est
Montréal
Dossier: 992-578

LES ENTREPRISES GIRARD INC.
Bar Route 1
1600, rue Robinson
Laval
Dossier: 168-005

VACCARO, Giovanni
Resto Jean-Enr.
2670, Jean-Talon Est
Montréal
Dossier: 916-031

LES RESTAURANTS ET TRAITEURS LA VIGNE INC.
Les Restaurants et Traiteurs
La Vigne Inc.
985, boul. Taschereau
Greenfield Park
Dossier: 992-628

Est Montréal
1423, Crescent
Montréal

514, ave. Atwater
Montréal

1271, rue Amherst
Montréal

2332, Édouard Montpetit
Local B-3418, Montréal

11928, rue Notre-Dame Est
Montréal

1600, rue Robinson
Laval

2670, Jean-Talon Est
Montréal

985, boul. Taschereau
Greenfield Park

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec

Les BBM confirment les problèmes de Radio-Canada en information

Paule des Rivières

LES SONDAGES BBM sur les cotes d'écoute des téléspectateurs cet été confirment le malaise de l'information radio-canadienne. La situation est particulièrement pénible le matin où seules 16 000 personnes ont regardé *SRC Bonjour* cet été. C'est pathétique, et le nouveau grand manitou de de l'information à Radio-Canada, M. Claude Saint-Laurent, ne le cache pas.

« Cela veut dire que nous avons une maudite bonne job à faire », commentait M. Saint-Laurent hier, à la suite de la publication des sondages BBM d'été qui, par ailleurs, contenaient tout de même son lot de bonnes nouvelles dans d'autres secteurs, notamment le succès de *L'Enfer*, c'est nous autres et, généralement, les bonnes cotes d'écoute du week-end.

Mais côté information, Télé-Métropole poursuit sa lancée.

M. Saint-Laurent a expliqué que des améliorations substantielles seraient apportées dès l'automne à l'émission du matin, « pour présenter des vraies affaires, pas des ballounes ». L'émission sera plus solide. L'émission sera animée par Marie-Claude Lavallée depuis Ottawa et comportera 32 minutes de nouvelles

et 30 minutes d'affaires publiques. Une tribune téléphonique sera également au programme.

Le midi, même rengaine, Télé-Métropole a doublé son auditoire en deux étés alors que Radio-Canada a fait des progrès depuis l'été 1991, mais pas si l'on remonte à deux ans. Mais la direction de l'information de Radio-Canada « ne fait pas de gros efforts sur le midi cette année », parce qu'elle déploie ses énergies ailleurs, notamment en début de soirée.

Du lundi au vendredi, le *Montréal ce soir* de Radio-Canada recueille 257 000 téléspectateurs, soit beaucoup plus que l'été dernier (189 000) mais moins qu'à l'été 1990 (274 000).

En fin de soirée, Radio-Canada continue de remporter la palme avec 251 000 téléspectateurs contre 189 000 à Télé-Métropole. À noter que pour les deux semaines sondées — celle commençant le 18 juin et celle commençant le 9 juillet —, Radio-Canada et Télé-Métropole présentent des palmarès différents parce que Radio-Canada n'inclut pas les bulletins de nouvelles qui furent décalés alors que Télé-Métropole les inclut. Donc, *Le téléjournal* se retrouve en quatrième position du palmarès des émissions les plus écoutées de Radio-Canada cet été et en 15^e à Télé-Métropole. Message : Radio-Canada aurait avantage à ne pas loucher ses

rendez-vous, quitte à interrompre le baseball (et à être inondé d'appels le lendemain, c'est vrai). D'ailleurs le baseball s'avère très lucratif depuis la montée de la fièvre des Expos, qui ne s'était pas encore manifestée au moment des sondages.

L'émission la plus écoutée cet été fut le *Ad Lib* de Jean-Pierre Coallier. Télé-Métropole est ravie car cette popularité confirme le bien-fondé de sa décision d'implanter une programmation sur 52 semaines, plutôt que de modifier la grille l'été. *Ad Lib* a été présentée jusqu'à la fin de juin cette année et devrait se retrouver à l'antenne 52 semaines l'année prochaine.

Derrière *Ad Lib*, on retrouve le Spectacle de la Saint-Jean présenté en direct à Radio-Canada, puis suivent le *TVA édition 18 h* et *L'Enfer*, c'est nous autres avec Julie Snyder. Les périodes sondées ne permettent pas ici d'évaluer la popularité des Jeux Olympiques à T.-M., mais l'on sait que la jolie Julie a très bien fait contre les J.O. L'on sait aussi que les téléspectateurs ont regardé les Jeux en grand nombre durant la journée, mais qu'ils aimaient moins les émissions de soirée sur les Olympiques, qui comportaient moins de jeux et plus de commentaires, notamment sur les familles des athlètes.



André Mélançon, Dario Grandinetti et le réalisateur du *Côté obscur du cœur*, Eliseo Subiela. Le film d'ouverture du Festival des films du monde a été chaudement accueilli par la critique et le public.

◆ Quand le film

Ce film est triste. Et pourtant ce film est étrangement gai, aussi. Dans le monde de Subiela, les amoureux fuient l'amour, la Mort vous signale des offres d'emploi, et le monde tourne uniquement si vous ne vous arrêtez pas. Comme une sonate de Chopin dans une nuit fraîche, ou un air de tango qui revient fatigué de sa nuit, vivre c'est être seul, ou être deux, marcher sous la pluie, griller des cigarettes, jouer avec un petit train électrique, faire sécher ses bas dans une chambre d'hôtel, manger seul dans un grand restaurant désert, pleurer d'insomnie, et un soir se déshabiller dans le bar d'Ana, s'arracher le cœur et le montrer qui bat, pour obtenir une danse. C'est un monde où le triste et le gai ne se séparent plus, c'est l'univers qu'on entrevu bien des artistes, Magritte (Subiela pense à ce peintre en

tournant ses images) et Baudelaire, les surréalistes, Rimbaud, tous les tristes qui aiment bien la vie parce qu'ils y font entrer la Mort.

En conférence de presse, Eliseo Subiela, tout modeste, 47 ans, a dû répondre aux questions. Pourquoi toujours un écrivain qui aime une pute, dans vos films ? Rappelez-vous, dans *Dernières images d'un naufrage*, prix du scénario au FFM 89, chef-d'œuvre, un écrivain sans sujet suivait une péripatéticienne sans le sou dans le métro de Buenos Aires. Subiela répond : « J'aime les écrivains... et les putains. J'ai une attraction irrésistible vers les fabricants de fantaisie ».

Autre question : l'amour physique est essentiel au bonheur ? Réponse qui tombe : « Oui et non ». Et une autre question, insistante : pourquoi cette obsession, l'écrivain et la femme aimée qui est toujours une prostituée ? Réponse : « Ils ont en

commun un commerce, attirer le public, et chez moi ils ont toujours en commun une émotion. Ils se cachent derrière leur profession pour cacher une peur d'aimer. Leur travail est le prétexte à ne pas s'engager dans l'amour ».

À la frontière entre la vérité et le mensonge, le métier de putain comme le métier de cinéaste, ou d'écrivain, le métier d'artiste, tous les métiers du cinéma, en somme, de Méliès et de Wim Wenders, sont chez Eliseo Subiela entre les mains d'un remarquable poète qui fait dire à ses personnages, dans des films tristes et gais, qu'il ne faut pas regarder une pute le jour, c'est comme l'acteur jouant Hamlet rencontré au moment de la soupe populaire, c'est un film que l'on regarderait en pleine lumière, c'est un cinéma qui arrache le cœur, et cela fait très mal ces vérités trahies, cette impossibilité de voler deux fois.

Les communautés ethniques donnent leur appui à l'entente constitutionnelle

Jean Dion

LES RÉCENTS pourparlers constitutionnels ayant résulté en un « rapprochement important et bénéfique pour l'ensemble du Canada », la Coalition constitutionnelle formée des représentants d'importantes communautés ethniques accueille favorablement l'accord d'Ottawa survenu le week-end dernier.

« Nous appuyons en principe cet accord parce qu'il est issu d'un compromis honorable pour toutes les parties, parce qu'il reconnaît le pluralisme culturel du Canada et parce qu'il assure le maintien du Québec à l'intérieur de la fédération », a déclaré hier, en conférence de presse, le vice-président (Québec) du Congrès hellénique du Canada (CHC), Harry Tsimeris.

La Coalition constitutionnelle triethnique, composée du CHC, du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) et du Congrès juif canadien (CJC), avait été formée en février 1991 afin de pallier ce que ses organisateurs qualifiaient de « polarisation » du débat. « La question constitutionnelle avait pris des allures de lutte entre Anglais et Français, et nous avions le sentiment qu'il fallait faire entendre notre voix dans les discussions », a expliqué le président du comité d'unité nationale du CJC, Max Bernard.

Les trois groupes avaient donc fait cause commune et présenté un mémoire conjoint devant les Commis-

sions Beaudoin-Dobbie et Bélanger-Campeau. Ils revendiquaient notamment la préservation de la langue et de la culture françaises au Québec (la société distincte) assortie d'une reconnaissance de la pluralité culturelle au pays, la création d'un Sénat « équitable » et la reconnaissance des droits autochtones.

Or pour M. Bernard, il est clair que cette entente « pragmatique » permet de renouveler le fédéralisme canadien tout en donnant l'assurance au Québec que son caractère français sera protégé.

« Nous ne prétendons pas que l'accord est parfait. Nous maintenons que des ajustements seraient requis, notamment pour que la clause Canada témoigne davantage de la diversité culturelle du pays. Mais dans l'ensemble, cette entente est de beaucoup supérieure à Meech et nous croyons qu'elle sera mieux acceptée par l'ensemble des Canadiens. Il s'agit d'un progrès énorme », a-t-il expliqué.

La Coalition fait notamment valoir que les minorités linguistiques se voient octroyer d'importants droits « que les francophones hors Québec ne possédaient pas jusque-là ». Parallèlement, assurent ses leaders, le français ne se trouve pas pour autant en danger au Québec.

En fait, quoi qu'il advienne de la loi 101, « l'entente fournit suffisamment de protection à la langue française pour qu'elle puisse continuer de se développer dans la province,

dit Alfredo Folco, président du CNIC. De toute manière, le français a déjà pris sa place au Québec, et l'accord tient compte de l'irréversibilité de ce processus. Notre position se rapproche donc beaucoup plus de celle de Gil Rémillard — qui avait assuré que la loi 101 était protégée — que de celle de Camille Laurin ou Jean Dorion qui continuent de croire le français menacé ».

La Coalition, qui se dit satisfaite de la réforme du Sénat — bien qu'elle préférerait que les sénateurs québécois soient élus, précise M. Folco —, n'a par ailleurs pas développé de position ferme concernant la procédure référendaire qui pourrait bientôt se mettre en branle.

« Notre préférence va à un référendum pancanadien, car nous sommes d'avis que toute la population devrait avoir à trancher la question, affirme M. Folco. Mais que soient proposées une consultation nationale, une consultation québécoise, ou les deux, la seule recommandation que nous formulons est à l'effet que les référendums devraient avoir lieu en même temps ou que celui du Québec ait lieu après, de manière à éviter de répéter l'erreur de Meech ».

La Coalition, qui dit représenter 180 000 Italiens, Grecs et Juifs à travers le Canada, dont 45 000 au Québec, tiendra une conférence nationale sur la Constitution en septembre prochain. On y fera le point sur l'évolution de l'accord et définira les interventions futures.

Enfin, Terre-Neuve demandait hier que les dispositions relatives à la nomination de juges à la Cour suprême ne soient pas sujettes à la règle de l'unanimité.

◆ La division

d'hui si les positions adoptées depuis l'échec de l'accord du lac Meech par M. Bourassa, son parti ou son gouvernement — notamment la déclaration très solennelle du premier ministre le 23 juin 1990, la création de la Commission Bélanger-Campeau et la loi 150 —, n'étaient autre que « de la frime et de la ruse politicienne ».

Il déplore en outre que les négociateurs du Québec (ce qui comprend M. Bourassa lui-même) se soient présentés à la table constitutionnelle « après avoir abandonné en chemin à peu près tous leurs arguments de négociation ». Cela « ne se fait pas lorsque l'on traite d'un problème aussi important que l'avenir du Québec, dit-il. Surtout quand on sait que cette Constitution ne sera pas retouchée de sitôt après tout ce qui s'est passé ».

« Le reste du Canada avait son agenda, auquel nous avons subordonné le nôtre encore une fois », dit-il.

Selon Me Allaire, M. Bourassa est revenu d'Ottawa la semaine dernière avec des résultats qui ne correspondent pas aux exigences des Québécois (« He didn't meet the standards of Quebecers », dit-il en anglais).

Ce qui est plus déplorable encore, c'est que M. Bourassa prenne aujourd'hui les grands moyens pour imposer cette entente à ses partisans. « Si vous me demandez si le chef essaie d'imposer sa volonté au parti, ma réponse est oui », dit-il sans détour.

sible relativement à la réforme constitutionnelle proposée;

■ Quel sera le mode d'interprétation d'un référendum pancanadien ?

Le gouvernement fédéral a avancé hier l'hypothèse de compiler par régions le vote référendaire. Mais au moins une province, l'Alberta s'oppose à cette formule et exige qu'il soit compilé province par province. Pour Ottawa, cela signifierait que si la majorité des citoyens d'une seule province, aussi petite soit-elle, s'y objecte, le projet constitutionnel pourrait être en péril.

Pour l'essentiel, la réunion de Charlottetown aura cependant servi, non pas à arrêter le processus de ratification de l'entente, mais plutôt à réviser les textes des accords intervenus la semaine précédente à Ottawa.

Douze heures après avoir commencé, les premiers ministres étaient encore à l'ouvrage. Selon les renseignements disponibles, ils auraient mis un point final en milieu de soirée hier à la question de la dualité linguistique et celle des autochtones.

Sur la dualité linguistique, il aurait été convenu que le texte français de l'accord ferait état de l'attachement des Canadiens et de leurs gouvernements à la vitalité et à l'épanouissement des minorités linguistiques de langue officielle.

En anglais, la formule de l'engagement (*commitment*) aurait été retenue.

Sur les droits autochtones, malgré une tentative visant à faire préciser en toutes lettres que les futurs gouvernements autochtones pourraient être assujettis à certaines lois provinciales, le texte original qui parle des lois du Canada n'a pas été modifié.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Ottawa

rendum sous des règles différentes a été à peu près réglée. Plusieurs provinces, indique-t-on, auraient en effet fortement conseillé au gouvernement fédéral de faire preuve de flexibilité en la matière.

En plus d'arrêter définitivement cette modalité, plusieurs autres questions vont rester en suspens jusqu'à la semaine prochaine, à savoir : ■ y aura-t-il une ou des questions à soumettre aux Canadiens fin octobre ? Selon des sources fédérales, Brian Mulroney aurait voulu demander aux Québécois de se prononcer du même coup sur l'indépendance du Québec. Hypothèse rejetée catégoriquement par le gouvernement Bourassa, semble-t-il.

Terre-Neuve de son côté a proposé hier qu'on sépare entre deux questions les amendements constitutionnels ne requérant que l'appui de sept provinces comptant pour 50 % de la population canadienne et celle demandant l'unanimité.

Le statut de société distincte du Québec de même que le droit à l'autonomie gouvernementale des autochtones font partie du premier groupe. Le rétablissement du droit de veto du second.

Selon tous les échos recueillis hier, Ottawa et les autres provinces auraient plutôt opté pour une seule et unique question, la plus simple pos-

CAHIER
SPÉCIAL

PROFESSIONS Professions sans frontières

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES (514) 842-9645

Date de tombée: 11 septembre 1992

Les nouveaux enjeux concurrentiels et la mondialisation influencent l'évolution des professions. Les exigences de la formation s'accroissent alors que les stratégies de développement des sociétés-conseil doivent s'ouvrir aux besoins plus globaux des clients. En même temps que les barrières traditionnelles tombent, le concept de la multidisciplinarité prend racine dans plusieurs professions dites libérales et l'éventail des services s'élargit. Tel sera le thème du cahier spécial sur les professions, qui sera publié dans l'édition du 18 septembre.

LE DEVOIR traitera également des enjeux proprement professionnels remis en cause par le ministre responsable de l'application des lois professionnelles qui touchent entre autres:

• le Code des professions • le mandat de l'Office des professions • le rôle de l'inspection • les questions de déontologie • l'incorporation des sociétés de professionnels • l'accréditation de nouvelles corporations.

PARUTION
le 18 septembre
DANS
LE DEVOIR

Air Canada veut acquérir 24 % de Continental Airlines avec Air Partners

Catherine Leconte

AIR CANADA et Air Partners L.P., une société en commandite basée à Fort Worth, au Texas, et étroitement liée au financier américain Robert Bass, ont fait hier une offre de 400 millions \$ US pour prendre le contrôle de Continental Airlines, la cinquième compagnie aérienne américaine en importance.

C'est la troisième offre de rachat que reçoit en moins de deux mois les administrateurs de cette compagnie, qui bénéficie depuis décembre 1990 de la protection de la loi américaine sur les faillites. Le conglomérat texan Maxxam avait offert 350 millions \$ US pour y prendre une participation de 72 %, offre qui a reçu l'approbation préliminaire du juge qui administre les procédures de faillite de Continental. Houston Air a ensuite fait une offre de 385 millions \$ US.

Air Partners et Air Canada se proposent d'acquérir chacun une participation de 29 % au capital de Continental. Mais Air Partners détient déjà 41 % des actions assorties de droit de vote et Air Canada seulement 24 %. La loi américaine interdit en effet à un investisseur étranger de détenir plus de 25 % des actions avec droit de vote et 24 % des actions non votantes d'un transporteur aérien américain. L'entente entre les deux partenaires prévoit toutefois qu'Air Canada pourrait ultérieurement accroître sa participation avec droit de vote si la réglementation américaine venait à s'assouplir sur ce point.

Les créanciers de Continental détiendraient le reste des actions de la compagnie, qui poursuivrait ses activités comme un transporteur indépendant, basé à Houston au Texas. Air Canada et Air Partners nommeraient chacun cinq des seize mem-

bres du conseil d'administration. Chacun des deux partenaires apporterait 50 millions \$ US en capitaux propres et 150 millions \$ US qui seraient empruntés sur le marché des capitaux ou auprès de bailleurs de fonds. Selon un porte-parole d'Air Canada, la vente de la carte de crédit *En route* et d'appareils au début de l'année a permis à la compagnie de réunir les liquidités nécessaires.

L'offre est soumise à l'approbation du conseil d'administration de Continental Holdings, la maison-mère de Continental Airlines, et à celle du tribunal de la faillite et des autorités réglementaires américaines. Un communiqué conjoint d'Air Canada et Air Partners affirme que « l'opération pourrait être conclue pendant le premier trimestre de 1993 » et que cette offre est meilleure que l'entente conditionnelle intervenue entre Continental et Maxxam. Notamment parce qu'elle injecterait quatre fois plus de capital et qu'elle impliquerait la conclusion entre Air Canada et Continental d'ententes commerciales en vue de l'établissement d'une alliance stratégique qui « à long terme augmenterait considérablement la valeur de Continental ».

Cette offre, que les deux partenaires disent concocter « depuis plusieurs mois », intervient moins de dix jours après la conclusion d'une alliance commerciale entre Air Canada et United Airlines, qui prévoit elle aussi des échanges de services mais aucune transaction en capital. Si l'offre devait être acceptée, l'impact que cela pourrait avoir sur cette alliance avec United, censée prendre effet le 25 octobre prochain, n'est pas encore clair. Non plus que le possible impact sur les projets antérieurs d'une éventuelle fusion entre d'Air Canada et de Canadian. Dans l'immédiat, « l'offre que l'on



Un des partenaires d'Air Canada dans cette transaction, le Texan David Bonderman.

fait à Continental n'élimine pas notre intérêt pour un éventuel accord avec Canadian International », a indiqué hier un porte-parole d'Air Canada.

Selon Hollis Harris, qui fut président du conseil et chef de la direction de Continental Airlines pendant un an, jusqu'en août 1991, avant de devenir pdg d'Air Canada, « les deux transporteurs gagneraient à cette association, car ils tireraient tous deux partie des synergies obtenues dans des domaines comme l'harmonisation des réseaux, les systèmes d'information et la maintenance ». L'investissement d'Air Canada dans Continental « améliorerait ses options et la positionnerait pour profiter de la libéralisation imminente du transport aérien en Amérique du Nord ».

Continental, qui compte 42 000 employés, dessert 114 villes américaines et 54 autres destinations à travers le monde et a réalisé en 1991 un chiffre d'affaires de 5,1 milliards \$ US. Avec moitié moins d'employés, Air Canada dessert 92 villes en Amérique du Nord et 22 autres en Europe et aux Antilles et a réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires de 3,6 milliards \$ CAN.

Ni l'un ni l'autre ne sont florissants. En faillite depuis un an et demi, Continental a réduit les salaires de ses employés de 10 % en moyenne en juin dernier. M. Harris avait d'ailleurs été contraint de démissionner de ses fonctions dans la compagnie il y a un an parce qu'il estimait excessives les coupures de personnel exigées par le conseil d'administration. De son côté, Air Canada a perdu 26 millions \$ CAN en 1990, 218 millions en 1991 et 293 millions au cours des six premiers mois de 1992.

Son communiqué d'hier affirme cependant avec un bel optimisme que « quand Continental sera libérée de son statut d'entreprise placée sous la protection de la loi sur les faillites, elle aura retranché plus de 4 milliards \$ US de sa dette (sur un total de 5 milliards). Grâce à ses coûts unitaires très bas, la nouvelle Continental pourrait alors se positionner solidement au sein de l'industrie ».

Air Partners est dirigé par David Bonderman, un avocat d'affaires qui fut le principal conseiller juridique de Braniff International Corp pendant la restructuration financière de cette compagnie aérienne, et par James Coulter, un ancien spécialiste des fusions et acquisitions d'entreprises à la banque d'affaires Lehman Brothers (laquelle est d'ailleurs la banque retenue par Air Canada et Air Partners pour mener l'acquisition de Continental).

Le BAC se dote d'un plan d'urgence sinistres

Claude Turcotte

UN AN exactement après la tornade qui dévastait le village de Maskinongé, le Bureau d'assurance du Canada (BAC) annonce la mise en place au Québec d'un « plan d'urgence sinistres », afin de permettre aux quelque 200 compagnies d'assurance de dommages d'intervenir sur les lieux d'un sinistre avec rapidité et de façon coordonnée.

Depuis cinq ans, le Québec a eu sa part de désastres, ce qui a joué aussi en faveur d'une telle initiative. On a simplement mentionné hier l'inondation à Montréal du 14 juillet 1987, qui avait causé des dégâts de 70 millions \$ et qui avait suscité 23 000 demandes d'indemnisation. Il y a eu également deux tempêtes de grêle en 1986 et 1987 qui ont entraîné des remboursements de 82 millions \$. Et puis, il y a eu Maskinongé, c'est-à-dire 2000 remboursements pour un total de 20 millions \$.

M. Jean Bouchard, président du BAC au Québec, a rappelé que l'industrie de l'assurance de dommages est très morcelée et qu'on conçoit mal la présence d'un très grand nombre de bureaux différents pour autant de compagnies d'assurances. Le BAC, dont la plupart des compagnies sont membres, assumera ce rôle de coordination, dans le cadre d'un plan, qui comporte une structure déjà en place dans toutes les régions du Québec, au sein de laquelle des gens, déjà formés pour une action en situation d'urgence, peuvent intervenir sans délai sur les lieux d'un sinistre réel ou présumé.

Dans un premier temps, ces personnes auront à établir la nature et l'ampleur du sinistre, ainsi que son emplacement exact; puis il faudra analyser les contrats d'assurance des victimes et évaluer les ressources disponibles et requises. Si nécessaire, on installera un centre d'information téléphonique, ou ouvrira un bureau régional d'urgence et on prendra les dispositions pour transmettre les informations pertinentes

(communiqués, entrevues, conférences de presse, etc.). Tout cela permettra, dit-on, d'accélérer de plusieurs jours les services aux assurés, soit pour leur verser des chèques intermédiaires, soit pour le règlement final.

Toute cette procédure d'intervention a en quelque sorte subi un test-pilote l'an passé à Maskinongé. Le BAC avait déjà un plan dans ses dossiers depuis au moins cinq ans, mais « il fallait l'appui de tous pour le mettre en place ». Cela est fait maintenant; le gouvernement, la protection civile et la police ont, affirme-t-on, donné leur accord à la présence des gens du BAC sur les lieux d'un sinistre, où ils pourront circuler comme d'autres intervenants reconnus et bien identifiés.

Avant de faire son annonce, le BAC a mis en place la structure et l'équipement requis, notamment l'informatique pour traiter les dossiers de tous les bénéficiaires qui auront à recourir à ces services dans l'avenir. Des comités d'au moins six membres ont été formés dans les neuf grandes régions du Québec et des sous-comités pourront être rapidement créés, selon les besoins. On retrouve dans ces comités des courtiers, des experts en sinistres, des gens des centres d'estimation et des représentants de la sécurité civile.

Est-ce que cette organisation pourrait faire face à un fléau énorme, comme celui qui vient de vivre les gens de Floride et de Louisiane ? Oui, répond M. Raymond Medza, directeur général du BAC. Par exemple, si une catastrophe énorme frappait Montréal, le BAC pourrait faire appel à ses réseaux des régions voisines.

Évidemment, le BAC et les diverses compagnies d'assurance vont aussi utiliser ce plan à des fins de marketing et d'image, en faisant valoir que l'industrie de l'assurance prend au sérieux son rôle social et sa responsabilité d'offrir le meilleur service à ses clients, en fonction des contrats spécifiques de chaque assuré.

EN BREF...

Le taux d'escompte baisse encore

OTTAWA (PC) — Pour une dix-septième semaine consécutive, la Banque du Canada a diminué hier son taux d'escompte. Cette baisse a été de 0,04 %. À 5,11 %, la semaine dernière, le taux d'escompte est donc passé cette semaine à 5,07 %. Cette baisse du taux d'escompte reflète l'anémie persistante de l'économie. Pour les 12 derniers mois, le taux d'escompte atteint son niveau le plus bas cette semaine. Pour la même période, c'est le 22 août 1991 qu'il a atteint son niveau le plus élevé, soit celui de 8,8 %.

Un acheteur pour Come By Chance

SAINT-JEAN, T.-N. (PC) — La raffinerie pétrolière de Come By Chance, qui est ennuyée depuis plusieurs semaines par des rumeurs et des problèmes financiers, fait l'objet de discussions en vue de vente à une compagnie du Texas. Le ministre de l'Énergie, M. Rex Gibbons, a fait savoir hier que Newfoundland Processing, propriétaire de la raffinerie, l'avait informé qu'elle avait conclu un accord de principe avec Vitrol of Houston. Un porte-parole de Vitrol, M. Neil Kelly, a admis qu'un accord final devrait en effet être signé avant la fin de l'année. Entre-temps, c'est Vitrol qui défraie le coût des rénovations de 10 millions \$ en cours à la raffinerie. Au début du mois, la raffinerie avait eu de la difficulté à payer ses employés. Des rumeurs annonçant la fermeture de l'usine avaient aussitôt circulé. L'usine, située immédiatement à l'ouest de Saint-Jean, a ouvert ses portes en 1974 mais, une couple d'années plus tard, elle était devenue inactive. Elle a été remise en marche, il y a cinq ans.

Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	1776.41 + 3.07
TSE-300	3392.60 + 9.60
Dow Jones	3254.64 + 7.83
Dollar canadien (US Cents)	83.61 - .34
Or (New York-US\$)	339.20 + .90

(PC)

La fonderie CSF se diversifie et maintient des emplois dans l'Est

Robert Dutrisac

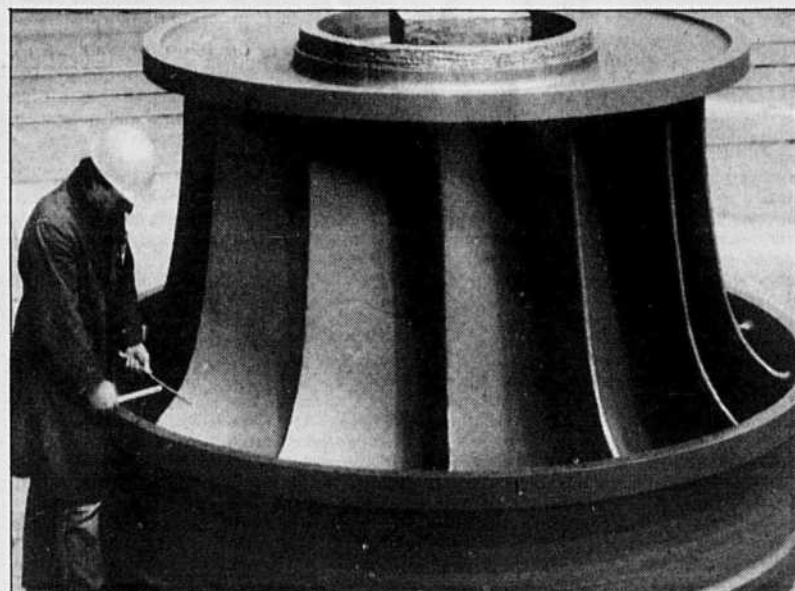
SIGNE des temps, il n'y a plus que 250 employés à la fonderie CFS, rue Notre-Dame dans l'est de Montréal, au coeur de cette zone industrielle centenaire qui lutte contre la décadence. En 1981, ils étaient 1100 à franchir les portes de cette fonderie érigée en 1912 sur un vaste emplacement de 60 acres.

Hier, CFS, filiale de la multinationale britannique Hawker Siddeley, annonçait qu'elle avait ajouté une autre corde à son arc, la fabrication de roues dite Pelton, l'âme des turbines qui tournent dans les centrales hydro-électriques alimentées par de hautes chutes d'eau. Véritables mastodontes, ces roues Pelton peuvent peser de 8 à 50 tonnes. Elles ne sont pas du type utilisé par Hydro-Québec; toute la production est donc destinée à l'exportation.

Hier, en conférence de presse, M. Robert Bergeron, directeur général de la fonderie CFS et vice-président de Hawker Siddeley Canada, a précisé que l'introduction de ce nouveau produit n'entraînera aucune nouvelle embauche à la fonderie; tout au plus assure-t-elle les jobs actuels en apportant de l'eau au moulin, des commandes espérées de trois roues par année ou 5 millions \$.

C'est déjà ça de pris : en 1989, à la faveur d'une conversion risquée mais inévitable, CFS délaissait complètement la fabrication de châssis de wagons de train, sa spécialité, confrontée qu'elle était à un marché en net déclin. Selon M. Gaëtan Desrosiers, le directeur de Pro-Est, un organisme sans but lucratif voué au développement économique de l'est de Montréal, les experts consultés à l'époque ne donnaient pas cher de la peau de CFS et préoyaient sa fermeture à brève échéance.

M. Bergeron soutient que CFS a réussi sa métamorphose : 65 % de ses ventes se destinent aux « hydro-turbines » et la moitié de sa production est exportée. Seule ombre au tableau : elle ne peut plus aspirer à re-



65 % de la production de CSF est destinée au marché d'exportation.

nouer avec le niveau d'emplois d'antan.

CFS est aujourd'hui la seule fonderie en Amérique du Nord qui peut produire des roues Pelton, a souligné M. Bergeron. La compagnie en livrait d'ailleurs récemment le premier exemplaire, une roue de huit tonnes, à la compagnie d'électricité Hydro-West, de l'État de Washington. Il n'existe que cinq entreprises au monde capables de produire de telles roues. « Nous visons tout particulièrement le marché d'Amérique du Sud », a-t-il indiqué.

Pour une raison obscure, le directeur général a refusé de divulguer le chiffre d'affaires de CFS. Dans son rapport annuel, Hawker Siddeley indique que CFS a été rentable en 1991 et que sa division de matériel de transport et de produits industriels, qui comprend cinq installations outre CFS, a généré des revenus de 210 millions \$ l'an dernier.

C'est dans le cadre d'un investissement global de 500 000 \$ que CFS a acquis le savoir-faire de la firme suisse Georg Fisher dans la fabrication de la roue Pelton, ce qui tenait

compte des frais de formation de la main-d'oeuvre. Une quarantaine de travailleurs de CFS se sont d'ailleurs rendus en Suisse pour suivre un stage de formation d'une semaine, a fait savoir M. Bergeron.

Mais CFS n'a pas simplement adopté cette technologie helvétique, elle l'a améliorée. Grâce à Marmen, une entreprise de Cap-de-la-Madeleine qui se spécialise dans l'usinage des grosses pièces, l'usinage final de la roue Pelton qui sort, brute, de la fonderie CFS, est exécuté selon un procédé numérique, ce qui assure une « précision dimensionnelle jamais atteinte », a soutenu M. Bergeron. Malgré leur envergure, ces roues sont des ouvrages de haute précision qui, traditionnellement, nécessitaient un coûteux polissage à la main. Le procédé numérique mis au point par Marmen élimine cette étape.

CFS projette de lancer un autre produit hautement spécialisé d'ici la fin de 1993 : un mandrin (une sorte de cylindre pour rouler le métal) destiné aux aciéries, a fait savoir M. Bergeron.

Forte chute des bénéfices des firmes canadiennes

Clyde Graham

de la Presse canadienne

OTTAWA — Les bénéfices des entreprises canadiennes ont fortement reculé ce printemps, les banques et autres institutions financières en particulier essuyant d'importantes pertes sur prêts, a révélé hier Statistique Canada.

En revanche, la plupart des autres secteurs de l'économie ont enregistré de plus gros bénéfices au deuxième trimestre, et selon un analyste, tout indique que les bénéfices continueront à augmenter.

« L'économie canadienne est à la veille de reprendre du poil de la bête et les bénéfices suivront la même courbe à la hausse », prédit Bob Boaz, économiste en chef chez les courtiers en placements Deacon Barclays de Zoete, de Toronto.

Les bénéfices d'exploitation totaux, qui atteignaient 10,6 milliards \$ au premier trimestre de l'année, ont régressé à 9,7 milliards \$ au trimestre suivant.

Malgré une économie léthargique, encore handicapée par la dernière récession, la plupart des économistes s'attendent à une solide croissance en 1993.

« La baisse générale des bénéfices au deuxième trimestre est le résultat d'une chute de 50 % dans le secteur financier », indique l'agence fédérale. Les bénéfices, dans ce secteur, ont chuté à 1,6 milliard \$, alors qu'ils étaient de 3,2 milliards \$ pour les trois premiers mois.

Cinq des six grandes banques canadiennes ont englobé en tout 3 milliards \$ dans l'empire immobilier en perdant Olympia et York et ont dû déclarer environ les deux tiers de ces dettes comme prêts non produ-

tifs, ce printemps.

Ces provisions pour pertes sur prêts, ajoutées aux prêts non productifs de particuliers et d'entreprises ont nué aux bénéfices des banques et autres institutions prêteuses. Mais le degré des bénéfices des institutions financières est demeuré supérieur à la moyenne trimestrielle de 1,2 milliard \$ enregistrés entre 1988 et 1991.

M. Boaz a estimé que les bénéfices de l'ensemble des compagnies pourraient même être supérieurs, mais que les entreprises ont investi massivement dans l'achat de nouveaux équipements, tels des robots, ce qui, a-t-il ajouté, est bon signe pour la santé et la compétitivité à long terme de l'économie.

Les industries du pétrole et du gaz naturel de même que les producteurs de biens et services aux consommateurs ont enregistré les augmentations les plus importantes.

La Russie prévoit une inflation de 100 % en 93

d'après AFP et Reuter

LE TAUX d'inflation devrait être limité en Russie à 100 % en 1993 contre plus de 1000 % cette année, selon des calculs réalisés par le gouvernement russe, a déclaré hier le conseiller économique du gouvernement, Alexei Ouloukaïev.

Le FMI comprend qu'il serait difficile d'attendre de la Russie un taux d'inflation inférieur à 3 % par mois au début de l'année prochaine, a-t-il ajouté.

« Nous pensons que le taux d'inflation sera l'an prochain de sept à 8 % par mois, soit 100 % environ sur l'année », a-t-il dit lors d'une conférence de presse.

Le gouvernement a défini hier sa stratégie pour 1993, a ajouté le conseiller économique. Ce programme donnera la priorité au secteur de l'énergie, à la sécurité sociale, à l'approvisionnement en denrées, à la transformation de l'industrie militaire en activités civiles et aux transports.

La chute de la production de pétrole en Russie au cours des dernières années s'est traduite par la baisse des avoirs en devises fortes, nécessaires au remboursement de la dette et aux achats de céréales, vitaux pour le pays.

Cette année, la production de pétrole est estimée à 395 millions de tonnes contre 460 millions de tonnes l'an dernier.

Le programme de réforme accepté par le FMI doit permettre de limiter les dépenses de l'État et réduire le taux d'inflation mensuelle à moins de 10 % d'ici la fin de 1992. L'inflation mensuelle était de 7,5 % en juillet contre 347 % en janvier.

Interrogé sur les prévisions de déficit budgétaire pour 1993, Alexei Ouloukaïev a répondu : « Personne ne

peut donner de chiffre précis, mais le maximum devrait se trouver autour de 7 %, du PNB. Cette année, il devrait être aussi de 7 à 8 % ».

Par ailleurs, le gouvernement russe a confirmé le principe de sa politique économique pour 1993 qui définit comme secteurs prioritaires l'industrie de l'énergie, la production alimentaire, les transports et la conversion, a indiqué M. Ouloukaïev.

Il a annoncé la création d'une Banque de reconstruction et de développement, chargée de financer les « projets les plus rentables », en reconnaissant que la politique mise en place par le gouvernement « ne correspondait plus à une économie dirigée » mais « pas non plus à une économie de marché libre ».

Une enveloppe de 170 milliards de roubles (moins d'un milliard de dollars) doit être débloquée pour le transport, la communication, le logement, et les programmes de réhabilitation de Tchernobyl (Ukraine) et Semipalatinsk (Kazakhstan), a précisé l'agence ITAR-TASS.

« Le gouvernement ne connaît pas de divergences internes sur les priorités, ce sont les mécanismes d'application qui suscitent des débats », a indiqué M. Ouloukaïev. La presse s'est fait l'écho ces dernières semaines de profonds désaccords entre l'équipe de jeunes libéraux choisie l'année dernière par le président Boris Eltsine et les représentants du complexe industriel qu'il leur a adjoints lors du remaniement ministériel de juin.

M. Ouloukaïev a indiqué que Vladimir Choumeiko, le nouveau premier vice-premier ministre nommé en juin, avait été chargé de mettre au point le programme économique pour 1993.

Baisse des revenus de la T-D

TORONTO (PC) — La Banque Toronto-Dominion a rapporté hier, pour le troisième trimestre clos le 31 juillet 1992, un revenu de 101 millions \$, ou 31 cents par action.

C'est une diminution de 19 millions \$ au regard du troisième trimestre de 1991, mais une hausse de 22 millions \$ au regard du trimestre précédent.

Pour les neuf premiers mois, le revenu a atteint 295 millions \$, après une diminution de 82 millions \$ ou de 22 % comparativement au revenu enregistré au cours de la même période, l'an dernier.

« La croissance des provisions pour pertes sur prêts est le principal facteur qui explique le recul du revenu du troisième trimestre par rapport à l'exercice précédent », a souligné la direction de la banque dans son message aux actionnaires.

L'institution a augmenté de 55 millions \$ l'estimation annuelle des pertes sur prêts, qui est passée à 535 millions \$.

Des gains sur les placements en valeurs mobilières expliquent la

croissance du revenu au cours du dernier trimestre.

Les prêts inexécutés se sont élevés à 1,719 millions \$ à la fin du trimestre. C'était un peu moins qu'au 30 avril 1992, mais 215 millions \$ de plus qu'à la fin de l'exercice 1991.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS
DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
55 St-Jacques, Montréal, Québec H2Y 3X2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 988-081-C
La maîtrise des intangibles

ECONOMIE

Le dollar américain relève la tête

d'après AFP et Reuter

LE DOLLAR américain a redressé la tête hier et a entraîné dans son sillage les marchés boursiers qui ont regagné une partie du terrain cédé ces derniers jours.

Le billet vert, qui avait perdu 5 % de sa valeur en moins de deux semaines, s'est négocié en hausse d'environ un pennig par rapport aux plus bas absolus atteints cette semaine.

Le sterling et la lire italienne sont tombés cette semaine près de leur cours plancher au sein du SME, provoquant des interventions des banques centrales pour les soutenir. Jeudi, ces deux devises restaient sur la défensive.

À New York, le dollar a ouvert en hausse et a continué de monter après l'annonce d'un net recul des demandes d'indemnités de chômage aux États-Unis dans la semaine au 15 août à 382 000, une baisse de 92 000 sur la semaine précédente.

Le billet vert a ouvert à 1,4139-46 mark contre 1,4062-72 mark mercredi en clôture. « C'est bien meilleur que prévu », a dit un cambiste qui s'attend à voir le dollar tester le seuil de 1,4190 mark, voire 1,4225.

Vers 15h15, il cotait 1,4085 deutschemark contre 1,4050 mercredi soir

et 124,80 yen contre 124,75.

Les places boursières européennes ont également réagi à la hausse.

À Zurich, les valeurs suisses ont clôturé sur un gain de 1,65 %, soutenues par la perspective d'une baisse des taux d'intérêt en Suisse.

À Bruxelles, l'indice Bel-20 a terminé en hausse de 2,57 points à 1059,04 points et à Amsterdam, l'indice EOE a progressé de 1,57 % à 279,40 points.

À Paris, l'indice CAC-40 a clos sur une hausse de 1,18 % et à Londres, l'indice FTSE gagnait 1,17 % en fin de journée.

À New York, l'indice Dow Jones a clôturé en légère hausse, mais bien en-deçà de ses plus hauts de la journée. Le Dow Jones a terminé en hausse de 7,83 points, soit 0,24 %, à 3254,64.

Par ailleurs, le ministre allemand des Finances Theo Waigel a déclaré hier qu'une baisse des taux allemands était nécessaire à moyen terme pour calmer les marchés, diminuer les coûts de production de l'industrie et favoriser l'investissement.

Dans un discours prononcé lors d'un forum boursier, M. Waigel a également indiqué que le faible niveau du dollar pesait sur les indus-

tries exportatrices allemandes.

Theo Waigel a confirmé que la croissance de la partie Ouest de l'Allemagne atteindrait 1,5 % en 1992. Malgré l'absence de réel signe de reprise, il n'y a pas de raison d'être pessimiste, a-t-il ajouté.

À Paris, le ministre de l'Économie et des finances, Michel Sapin, a déclaré que la chute du dollar était « manifestement anormale » et qu'il n'était dans l'intérêt de personne qu'elle se prolonge.

Il a ajouté que toutes les mesures nécessaires seraient prises pour maintenir les parités actuelles au sein de la grille du Système monétaire européen (SME), déclarant simplement : « Il n'y aura pas de réalignement ».

« Le dollar s'est renforcé dans la nuit puis s'est affaibli avant d'atteindre presque exactement son niveau de mercredi », a analysé un cambiste de la Citibank. Le marché n'a pas été affecté par les mouvements intervenus en Europe à la suite des déclarations du ministre français des Finances et du président de la Bundesbank.

Pour aujourd'hui, les experts s'attendent à l'annonce d'une hausse de 0,2 % des revenus individuels aux États-Unis.



PHOTO AP

La Bourse de Tokyo a gagné plus de 910 points, hier, donnant le ton aux autres grandes places financières. Le gouvernement nippon doit annoncer aujourd'hui une série de mesures pour stimuler l'économie.

AVIS PUBLICS

2946-5556 QUÉBEC INC.

Avis est par les présentes, donné que la compagnie "2946-5556 QUÉBEC INC." demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

MONTREAL, le 13 août 1992.

BRIAN CYTRINBAUM, secrétaire.

Avis est par les présentes, donné que

le contrôle de vente en date du 3 juillet

1992 à LA BANQUE TORONTO-

DOMINION de toutes dettes,

présentes ou futures, payables à V.I.S.

C.O.M.U.N.I.C.A.T.I.O.N.S.

INTERNATIONALES INC. a été

enregistré au bureau d'enregistrement

de la division d'enregistrement de

Montreal le 15e jour de juillet 1992,

sous le numéro 4526142.

Ce 14e jour d'août, 1992,

LA BANQUE TORONTO-

DOMINION.

Province de Québec, district de

Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE, NO:

500-05-004785-927, CORPORATION

TRUST CAPITAL, Demandeur, vs.

FRANÇOIS CHAU, Défendeur. Le 9

septembre 1992, à 11h30 de l'avant-

midi, au domicile du défendeur, au no

3020 rue MAITIS, en la cité de SAINT-

LAURENT, district de Montreal, seront

vendus par autorité de Justice, les biens

et effets du défendeur, saisis en cette

cause, consistant en: 1) four micro-ondes

Panasonic Dimensions 3 et acc., téléviseur

couleur Hitachi env. 26 po. et acc.,

magnétoscope VHS marque Sears et acc.

et autres. CONDITIONS: ARGENT

COMPTANT. FRANK ALBERTSON,

huissier 352-5172, de l'étude:

ALBERTSON & ASS., HUISSIERS,

Montreal, le 26 août 1992.

Province de Québec, District de

Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE, NO:

C91-002565-927, VILLE DE ROSEMERE,

Demandeur, vs. CHRISTIAN

LAMOINE, Défendeur. Le 9 septembre

1992, à 11h30 de l'avant-midi, au

domicile du défendeur, au no 430 rue

Broadway, en la cité Rosemère, district

de Terrebonne, seront vendus par

autorité de Justice, les biens et effets du

défendeur, saisis en cette cause,

consistant en: 1) Ford Taurus, brun

1987, 4 portes, # plaque JK1230; 1

téléviseur couleur Hitachi, 29 pouces; 1

ensemble de salon 3 max. en tissu gris

1 appareil vidéo-cassette; 1 vidéo VHS;

téléviseur couleur 20 pouces, couleur.

Condition: ARGENT COMPTANT.

FRANÇOIS BERTRAND, huissier.

JASMIN & ASSOCIÉS, 622-9222.

Montreal, le 26 août 1992.

Province de Québec, District de

Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE, NO:

C91-002565-927, VILLE DE ROSEMERE,

Demandeur, vs. CHRISTIAN

LAMOINE, Défendeur. Le 9 septembre

1992, à 11h30 de l'avant-midi, au

domicile du défendeur, au no 430 rue

Broadway, en la cité Rosemère, district

de Terrebonne, seront vendus par

autorité de Justice, les biens et effets du

défendeur, saisis en cette cause,

consistant en: 1) Ford Taurus, brun

1987, 4 portes, # plaque JK1230; 1

téléviseur couleur Hitachi, 29 pouces; 1

ensemble de salon 3 max. en tissu gris

1 appareil vidéo-cassette; 1 vidéo VHS;

téléviseur couleur 20 pouces, couleur.

Condition: ARGENT COMPTANT.

FRANÇOIS BERTRAND, huissier.

JASMIN & ASSOCIÉS, 622-9222.

Montreal, le 26 août 1992.

Province de Québec, District de

Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE, NO:

C91-002565-927, VILLE DE ROSEMERE,

Demandeur, vs. CHRISTIAN

LAMOINE, Défendeur. Le 9 septembre

1992, à 11h30 de l'avant-midi, au

domicile du défendeur, au no 430 rue

Broadway, en la cité Rosemère, district

de Terrebonne, seront vendus par

autorité de Justice, les biens et effets du

défendeur, saisis en cette cause,

consistant en: 1) Ford Taurus, brun

1987, 4 portes, # plaque JK1230; 1

téléviseur couleur Hitachi, 29 pouces; 1

ensemble de salon 3 max. en tissu gris

1 appareil vidéo-cassette; 1 vidéo VHS;

téléviseur couleur 20 pouces, couleur.

Condition: ARGENT COMPTANT.

FRANÇOIS BERTRAND, huissier.

JASMIN & ASSOCIÉS, 622-9222.

Montreal, le 26 août 1992.

Province de Québec, District de

Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE, NO:

C91-002565-927, VILLE DE ROSEMERE,

Demandeur, vs. CHRISTIAN

LAMOINE, Défendeur. Le 9 septembre

1992, à 11h30 de l'avant-midi, au

domicile du défendeur, au no 430 rue

Broadway, en la cité Rosemère, district

de Terrebonne, seront vendus par

autorité de Justice, les biens et effets du

défendeur, saisis en cette cause,

consistant en: 1) Ford Taurus, brun

1987, 4 portes, # plaque JK1230; 1

téléviseur couleur Hitachi, 29 pouces; 1

ensemble de salon 3 max. en tissu gris

1 appareil vidéo-cassette; 1 vidéo VHS;

téléviseur couleur 20 pouces, couleur.

Condition: ARGENT COMPTANT.

FRANÇOIS BERTRAND, huissier.

JASMIN & ASSOCIÉS, 622-9222.

Montreal, le 26 août 1992.

Avis est par les présentes, donné que

le contrôle de vente en date du 29 juin

1992 à LA BANQUE TORONTO-

DOMINION de toutes dettes,

présentes ou futures, payables à V.I.S.

C.O.M.U.N.I.C.A.T.I.O.N.S.

INTERNATIONALES INC. a été

enregistré au bureau d'enregistrement

de la division d'enregistrement de

Montreal le 15e jour de juillet 1992,

sous le numéro 4526141.

Ce 14e jour d'août, 1992,

LA BANQUE TORONTO-

DOMINION.

Province de Québec, district de

Montreal, COUR SUPÉRIEURE, NO:

500-05-004785-927, CORPORATION

TRUST CAPITAL, Demandeur, vs.

EDWARD CHAU ET ALIS, Défendeur. Le

8 septembre 1992, à 10h30 de l'avant-

midi, au domicile du défendeur, au no

8292 rue CORDNER, en la cité de

LASALLE, district de Montreal, seront

vendus par autorité de Justice, les biens

et effets du défendeur, saisis en cette

cause, consistant en: 1) lot approx. 70

bibels représentant des enfants en

porcelaine et acc., étagère en vitre et

bois couleur brun et acc., téléviseur

couleur 32 po. de marque RCA et acc. et

autres. CONDITIONS: ARGENT

COMPTANT. FRANK ALBERTSON,

huissier 352-5172, de l'étude:

ALBERTSON & ASS., HUISSIERS,

Montreal, le 26 août 1992.

Province de Québec, District de

Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE, NO:

C91-002565-927, VILLE DE ROSEMERE,

Demandeur, vs. CHRISTIAN

LAMOINE, Défendeur. Le 9 septembre

1992, à 11h30 de l'avant-midi, au

domicile du défendeur, au no 430 rue

Broadway, en la cité Rosemère, district

de Terrebonne, seront vendus par

autorité de Justice, les biens et effets du

défendeur, saisis en cette cause,

consistant en: 1) four micro-ondes

Panasonic Dimensions 3 et acc., téléviseur

couleur Hitachi env. 26 po. et acc.,

magnétoscope VHS marque Sears et acc.

et autres. CONDITIONS: ARGENT

COMPTANT. FRANK ALBERTSON,

huissier 352-5172, de l'étude:

ALBERTSON & ASS., HUISSIERS,

Montreal, le 26 août 1992.

Province de Québec, District de

Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE, NO:

C91-002565-927, VILLE DE ROSEMERE,

Demandeur, vs. CHRISTIAN

LAMOINE, Défendeur. Le 9 septembre

1992, à 11h30 de l'avant-midi, au

domicile du défendeur, au no 430 rue

Broadway, en la cité Rosemère, district

de Terrebonne, seront vendus par

autorité de Justice, les biens et effets du

défendeur, saisis en cette cause,

consistant en: 1) four micro-ondes

Panasonic Dimensions 3 et acc., téléviseur

couleur Hitachi env. 26 po. et acc.,

magnétoscope VHS marque Sears et acc.

et autres. CONDITIONS: ARGENT

COMPTANT. FRANK ALBERTSON,

huissier 352-5172, de l'étude:

ALBERTSON & ASS., HUISSIERS,

Montreal, le 26 août 1992.

Province de Québec, District de

Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE, NO:

C91-002565-927, VILLE DE ROSEMERE,

Demandeur, vs. CHRISTIAN

LAMOINE, Défendeur. Le 9 septembre

1992, à 11h30 de l'avant-midi, au

domicile du défendeur, au no 430 rue

Broadway, en la cité Rosemère, district

de Terrebonne, seront vendus par

autorité de Justice, les biens et effets du

défendeur, saisis en cette cause,

consistant en: 1) four micro-ondes

Panasonic Dimensions 3 et acc., téléviseur

couleur Hitachi env. 26 po. et acc.,

magnétoscope VHS marque Sears et acc.

et autres. CONDITIONS: ARGENT

COMPTANT. FRANK ALBERTSON,

huissier 352-5172, de l'étude:

ALBERTSON & ASS., HUISSIERS,

Montreal, le 26 août 1992.

Province de Québec, District de

Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE, NO:

C91-002565-927, VILLE DE ROSEMERE,

Demandeur, vs. CHRISTIAN

LAMOINE, Défendeur. Le 9 septembre

1992, à 11h30 de l'avant-midi, au

domicile du défendeur, au no 430 rue

Broadway, en la cité Rosemère, district

de Terrebonne, seront vendus par

autorité de Justice, les biens et effets du

défendeur, saisis en cette cause,

consistant en: 1) four micro-ondes

Panasonic Dimensions 3 et acc., téléviseur

couleur Hitachi env. 26 po. et acc.,

magnétoscope VHS marque Sears et acc.

et autres. CONDITIONS: ARGENT

COMPTANT. FRANK ALBERTSON,

huissier 352-5172, de l'étude:

ALBERTSON & ASS., HUISSIERS,

Montreal, le 26 août 1992.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

NOUS donnons avis que MUTEBA

TSHILUMBA, sans emploi, résident et

domicilié au 1455, Préfontaine,

appartement 4 dans les cités et district

de Montreal, s'adressera au

Lieutenant-Gouverneur en Conseil

pour obtenir un décret changeant son

nom pour celui de ALPHA MUTEBA

TSHILUMBA.

Montreal, ce 26 août 1992.

LORD LEFEBVRE PEPIN &

MARCHAND

Province de Québec, district de

Montreal, COUR SUPÉRIEURE, NO:

500-05-004785-927, CORPORATION

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Eyadéma redevient l'homme fort du Togo

LOMÉ (AFP) — Après une année de transition chaotique, le chef de l'État, le général Gnassingbé Eyadéma, rétabli dans la plupart de ses prérogatives institutionnelles, est redevenu l'homme fort du Togo face à une opposition acculée au compromis. Le Haut conseil de la république (HCR), l'assemblée législative de la transition, a voté dans la nuit de mercredi à hier une série de projets de loi qui prorogent la période de transition du 28 août au 31 décembre et instituent un nouveau partage du pouvoir. Ils consacrent le retour au premier plan du chef de l'État, marginalisé il y a un an par la conférence nationale souveraine après avoir dirigé le pays sans partage durant 24 ans. « C'est le HCR qui juge. S'il pense que je peux faire l'affaire, alors c'est bon », a commenté hier matin le président Eyadéma, détendu, en recevant quelques journalistes à sa résidence de Lomé. Le chef de l'État pourra présider le conseil des ministres, rôle auparavant dévolu au premier ministre, M. Joseph Kokou Koffigoh, en fonction de l'importance de l'ordre du jour. Le général représentera à nouveau le Togo à l'étranger, décision qui revêt une haute portée symbolique. Soucieux de son image, notamment auprès de ses pairs africains, le président Eyadéma avait été affecté par cette « mise sur la touche » sur le plan international.

Attaque tamoule au Sri Lanka

COLOMBO (AFP) — Des combattants tamouls ont attaqué hier une ligne de fortifications nouvellement installée par l'armée au nord du Sri-Lanka, tuant deux soldats et perdant 20 des leurs, a indiqué l'armée. Entre 25 et 30 combattants, supposés appartenir aux Tigres de libération de l'Élém Tamoul (LTTE-séparatiste), ont attaqué Madagal, sur la côte de la péninsule de Jaffna, a précisé un porte-parole de l'armée. 22 personnes dont 20 séparatistes tamouls ont été tuées et quatre soldats ont été grièvement blessés. C'est la première attaque séparatiste contre Madagal, ancienne base du LTTE, prise la semaine dernière en une journée de combats par les forces de sécurité. Les séparatistes tamouls se battent depuis 20 ans pour obtenir un État indépendant contre les forces armées du Sri Lanka. Les combats depuis lors ont fait plusieurs milliers de morts.

L'ONU adopte une résolution sur Timor

GENÈVE (AFP) — La sous-commission des Droits de l'homme des Nations unies a adopté hier une résolution sur Timor, au cours d'un vote secret mené en dépit de l'opposition de l'Indonésie. Dans sa résolution, adoptée par 13 voix pour, 6 voix contre et 4 abstention, la sous-commission se déclare profondément préoccupée par les informations sur des « violations généralisées et persistantes des droits de l'homme au Timor oriental ». Elle demande instamment au gouvernement indonésien de fournir au groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires des informations sur les personnes portées manquantes. À la suite d'un amendement norvégien, la sous-commission avait édulcoré son texte, substituant l'expression condamne par celle de déplore, les « événements tragiques survenus à Dili le 12 novembre 1991 ». Des dizaines de civils, y compris des femmes et enfants, avaient été tués. Le représentant de l'Indonésie avait fermement condamné cette résolution, affirmant qu'elle ne « reflète pas la véritable situation dans cette province qui s'est beaucoup améliorée neuf mois après cet incident ». Cette résolution vise des objectifs politiques avait encore déclaré le représentant de Djakarta à l'adresse du Portugal qui réclame l'indépendance de Timor, son ancienne colonie annexée en 1975 par l'Indonésie.

Escobar a 24 heures pour se livrer

BOGOTA (AFP) — Le procureur général de Colombie, Gustavo De Greiff, a notifié hier publiquement au chef du cartel de Medellín en fuite Pablo Escobar qu'il avait jusqu'à aujourd'hui pour se livrer à la justice, après quoi il perdrait les bénéfices judiciaires qu'il avait reçus lorsqu'il s'était constitué prisonnier en 1991. Le ministère de la Justice avait lancé un mandat d'arrêt contre Escobar et 9 de ses adjoints après leur évasion le 22 juillet dernier de la confortable prison de Envigado (20 km au sud-est de Medellín). Il avait également annoncé que Escobar et ses lieutenants étaient inculpés par défaut. Le chef du cartel de la cocaïne de Medellín s'était volontairement livré à la justice le 19 juin 1991 afin de bénéficier d'une législation spéciale mise en place par le gouvernement du président Cesar Gaviria pour les narcotrafiants. Aux termes de cette législation, le chef du Cartel obtenait notamment l'assurance d'être jugé en Colombie.

Miyazawa menacé par un scandale politico-financier

L'éminence grise du gouvernement démissionne pour avoir reçu 4 millions \$

TOKYO (AFP) — En contraignant M. Shin Kanemaru, l'éminence grise du Parti libéral démocrate (PLD au pouvoir) à démissionner, le scandale politico-financier Sagawa Kyubin qui couve depuis février dernier est subitement devenu de la dynamite pour le premier ministre Kiichi Miyazawa.

M. Kanemaru a annoncé hier sa démission de la vice présidence du PLD et de la direction de la faction Takeshita, la principale faction du parti, après avoir reconnu que sa faction avait reçu 500 millions de yens (4 millions de dollars) du groupe de transport Sagawa, juste avant les élections législatives de 1990.

« Il s'agit d'un coup sérieux porté à M. Miyazawa », a déclaré le président du parti socialiste M. Makoto Tanabe aussitôt après l'annonce de la démission.

M. Miyazawa a pour sa part convoqué une réunion urgente des responsables du PLD dans la soirée afin de faire le point sur la situation politique, jugée extrêmement sérieuse par les observateurs.

En raison de ses nombreuses ramifications, notamment dans les milieux des yakuzas, les analystes politiques estiment que le scandale Sagawa Kyubin pourrait bien surpasser les précédents scandales qui avaient ébranlé la classe politique japonaise, et notamment le scandale Recruit (de délit d'initié).

Ce scandale avait entraîné la démission, en décembre 1988, de M. Miyazawa, alors ministre des Finan-

ces et celle du chef du gouvernement de l'époque, Noboru Takeshita en avril 1989.

Le scandale Sagawa Kyubin a pour sa part éclaté en février dernier à la suite de perquisitions effectuées par la police dans les locaux du groupe de transport — fondé en 1957 par Kiyoshi Sagawa — à la suite de malversations financières de grande ampleur.

Dans les semaines qui avaient suivi, la presse japonaise avait multiplié les révélations sur le scandale, affirmant notamment que le groupe Sagawa Kyubin aurait accordé 6,8 milliards \$ de prêts illégaux à 90 individus et compagnies dont 700 millions \$ de fonds politiques douteux à environ 200 politiciens au total, appartenant tant au PLD qu'aux partis d'opposition.

Reconnaissant avoir reçu des sommes plutôt modestes — de l'ordre de quelques dizaines de milliers de dollars — du groupe Sagawa, deux parlementaires socialistes avaient démissionné fin février tandis qu'un troisième était démis de ses fonctions de sénateur en mars.

Parmi les éléments les plus explosifs du scandale figurent les liens étroits établis entre le personnage clé du scandale — Hiroyasu Watanabe, ancien président de Tokyo Sagawa Kyubin — et le second syndicat japonais du crime Inagawa-kai, soupçonné d'avoir reçu des prêts et des garanties de prêts d'une valeur de 880 millions \$ de la part de Sagawa Kyubin en échange de services rendus.

M. Kanemaru a reconnu hier que sa faction avait reçu des contributions politiques non déclarées s'élevant à 500 millions de yens en 1990 de la part de M. Watanabe, aujourd'hui en prison sous l'inculpation d'abus de confiance.

Pour l'instant toutefois, il ne s'agit pas de corruption à proprement parler, la seule irrégularité portant sur la non déclaration des fonds reçus comme le prévoit la loi sur le contrôle des fonds politiques.

Mais dès le mois de mars, rappellent les observateurs, la presse japonaise affirmait que Watanabe remettait régulièrement des « enveloppes » à divers hommes politiques pour que les autorités politiques ferment les yeux sur certaines pratiques illégales du groupe.

Après un intermède de quelques semaines, coïncidant avec les élections sénatoriales de juillet, le scandale a rebondi la semaine dernière avec de nouvelles révélations du grand quotidien Asahi faisant état de versements par Watanabe de près de 17 millions \$ à une dizaine de parlementaires du PLD dont un chef de faction non identifié.

Hier, le Parquet a par ailleurs ouvert une enquête sur des fonds politiques douteux d'une valeur de 2,4 millions \$, que l'on croit avoir été versés en 1989 par le groupe Sagawa à l'actuel gouverneur de Niigata (nord du Japon) M. Kiyoshi Kaneko, considéré comme proche de M. Kanemaru.



Shin Kanemaru

PHOTO AP

Des avions survolent sans problème le sud de l'Irak

BAGDAD (Reuters) — Les Occidentaux ont mis en place hier une zone d'exclusion aérienne en Irak, menaçant d'abattre tout avion irakien s'aventurant au sud du 32e parallèle.

Bagdad a annoncé qu'il se conformerait à l'interdiction de survol du sud du pays — où sont réfugiés des milliers d'opposants chiites — mais a ajouté qu'il se réservait le droit de riposter à ce qu'il considère comme une agression.

Il s'agit de la première grande opération militaire occidentale contre le président Saddam Hussein depuis la guerre du Golfe, qui avait permis de chasser les troupes irakiennes du Koweït en février 1991 après sept mois d'occupation.

Les États-Unis, dont le porte-avions Independence patrouille dans le nord du Golfe, disposent déjà d'environ 200 appareils. La Grande-Bretagne a envoyé six Tornados, qui se-

ront basés à Dharan, en Arabie saoudite. La France a promis pour sa part de dépêcher sur place 10 avions — probablement des Mirage 2000.

Une vingtaine de chasseurs, bombardiers et appareils de reconnaissance ont décollé dans l'après-midi de l'Indépendance, pour entamer des missions de surveillance. Tous les appareils sont revenus sans encombre de cette première opération.

À Washington, le Pentagone a déclaré qu'aucun avion irakien n'était entré dans la zone d'exclusion. « Seuls les avions de la coalition volent au sud du 32e parallèle. Il n'y a eu aucune réaction irakienne », a dit un porte-parole, Bob Hall.

En annonçant la décision des Alliés mercredi, le président américain George Bush avait précisé que l'interdiction de survol s'appliquerait aussi bien aux avions militaires que civils.

C'est pour protéger les chiites réfugiés dans les marais du sud que les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne et la Russie ont informé mercredi l'Irak qu'il lui serait interdit — à partir d'hier — d'envoyer des avions dans la région.

L'Irak a cependant affirmé qu'il continuerait à envoyer ses appareils dans les régions du sud.

« Nous survolerons tout notre territoire », a déclaré Zaid Haidar, ambassadeur irakien auprès de la Communauté européenne, à la chaîne de télévision américaine NBC.

Il a toutefois ajouté aussitôt qu'il n'y aurait pas « d'avions de combat » mais seulement des appareils civils assurant la liaison entre Bagdad et Bassorah. Il a également évoqué des vols d'entraînement sans plus de précision.

Zaid Haidar avait auparavant expliqué que son pays n'envairait d'a-

vions de combat dans la zone que s'il était attaqué.

Bagdad a annoncé officiellement hier qu'il respecterait la décision des Occidentaux mais a mis en garde ses ennemis.

« Nous devons prendre en considération la nécessité de ne pas donner aux ennemis colonialistes et sionistes une chance de parvenir à leurs fins misérables », a déclaré le Conseil de commandement de la Révolution, organe suprême du pouvoir, dans un communiqué diffusé par Radio Bagdad.

« Nous devons choisir le moyen approprié et le moment opportun pour contrecarrer cette agression scandaleuse ».

L'ambassadeur irakien aux Nations unies, Abdoul Amir al-Anbari, a qualifié pour sa part la mise en place de la zone d'exclusion « d'agression contre (notre) souveraineté nationale et de tentative de démembrer

(l'Irak) ».

« Pour nous, c'est une question de vie ou de mort. C'est la partie émergée de l'iceberg (...), une partie du plan visant à diviser l'Irak en trois secteurs », a-t-il dit à la chaîne ABC.

Les préoccupations des Arabes sur une éventuelle partition de l'Irak ont retardé l'instauration de la zone.

La Chine a elle-aussi fait part hier de ses craintes à ce sujet lors de la visite du secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe (CCG), Abdullah Bichara, à Pékin.

À Rabat, le ministre marocain des Affaires étrangères s'est déclaré « fermement attaché à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Irak et à l'unité de son peuple ».

Seul le Koweït s'est félicité de la décision occidentale, en précisant qu'elle aura pour effet d'empêcher l'anéantissement des chiites vivant dans le sud irakien.

Les Arabes déplorent l'absence de véritable progrès à Washington

WASHINGTON (AFP) — Les Arabes ont déploré hier l'absence de véritable progrès dans les négociations bilatérales avec Israël, à la fin de la première semaine d'une nouvelle session de négociations bilatérales.

Selon les Palestiniens, le projet d'autonomie des territoires occupés présenté par les Israéliens est incompatible avec le leur.

Les Libanais ont rejeté des propositions humanitaires israéliennes sur l'administration de la partie du sud du Liban occupée par Israël, et les Jordaniens ne sont pas parvenus, comme ils l'espéraient, à mettre au point un ordre du jour commun avec les Israéliens.

Les différentes délégations ont cependant relevé la meilleure atmosphère de travail dans les discussions, les premières qui se déroulent depuis l'avènement du gouvernement travailliste de M. Yitzhak Rabin en Israël en juillet dernier.

Selon le porte-parole palestinien, Mme Hanane Ashraoui, « le projet israélien est incompatible avec celui des Palestiniens et garde l'autorité en Cisjordanie et Gaza entre les mains d'Israël ».

Les Israéliens proposent l'élection en avril-mai 1993 d'un conseil admi-

nistratif dépourvu de pouvoir législatif, alors que les Palestiniens réclament une assemblée législative, noyau d'un futur État indépendant.

Mme Ashraoui a estimé que les propositions israéliennes « étaient même en retrait par rapport à l'accord de Camp David », conclu en 1978 entre Israël et l'Égypte et que les Palestiniens avaient alors rejeté.

« Camp David parle d'un retrait militaire et civil israélien et d'un transfert d'autorité, ce qui n'est pas le cas dans le projet israélien », a-t-elle dit.

Entre Israël et la Syrie le progrès s'est limité à la forme, a soutenu le chef de la délégation syrienne, M. Mouaffak al-Allaf. « Les arguments israéliens rappellent ce que nous entendons auparavant, mais sont maintenant avancés plus gentiment », a-t-il affirmé.

M. Allaf a réclamé, une nouvelle fois, le retrait total d'Israël du plateau syrien du Golan, annexé en 1981, et indiqué que les Israéliens « n'avaient encore présenté aucune suggestion pratique » à ce sujet.

« Il serait extrêmement dangereux que l'actuelle session des négociations s'achève comme les précédentes », a-t-il estimé, dans une allusion au manque de résultat des cinq

séries de réunions tenues depuis le lancement du processus de paix à Madrid il y a dix mois.

Il a soutenu que « ce qui a vraiment changé jusque-là c'est l'ambiance des discussions et le chef de la délégation israélienne », M. Itamar Rabinovich ayant remplacé M. Yossi Ben Aharon.

M. Rabinovich a estimé, de son côté, qu'un certain progrès a été réalisé, « chaque partie ayant pu déterminer les points d'accord et de désaccord ».

Il a mentionné plusieurs points d'accord entre Israël et la Syrie, notamment le fait que « la résolution 242 du Conseil de sécurité constitue une base pour les négociations entre la Syrie et Israël ».

Les Libanais et les Israéliens, d'habitude plus sereins, ont terminé la semaine sur un désaccord au sujet de propositions humanitaires israéliennes concernant le sud du pays occupé.

Le chef de la délégation libanaise, M. Souheil Chammas, a rejeté les suggestions israéliennes touchant à la santé, l'éducation et l'agriculture, affirmant qu'elles visaient « à légitimer l'occupation du territoire libanais ».

Les rebelles et Kaboul décrètent une trêve

ISLAMABAD (Reuters) — Le leader fondamentaliste Goulboudine Hekmatyar et le président afghan Bouharouddine Rabbani ont annoncé séparément hier l'entrée en vigueur de cessez-le-feu temporaires après deux semaines de combats meurtriers à Kaboul.

Goulboudine Hekmatyar a ordonné à ses troupes de cesser le feu immédiatement et pour une durée de 72 heures, comme l'avait demandé le gouvernement pakistanais, a déclaré à Islamabad Goulboudine Hilal, le chef du département des affaires politiques du Hezb.

« Nos moudjahidin et notre frère Hekmatyar commenceront à midi. Nous interrompons toute action durant cette période », a-t-il dit. Le Hezb a commencé le pilonnage de Kaboul le 7 août.

La coalition intérimaire au pouvoir a déclaré qu'elle observerait une trêve de dix heures à partir de la prière du matin, aujourd'hui vers 4h30 locales (minuit GMT), pour marquer le week-end musulman.

La trêve permettra aux diplomates de quitter la ville en avion, a déclaré Abdoul Aziz, porte-parole de la présidence.

Hier en début d'après-midi, 14 roquettes sont tombées dans l'enceinte de l'ambassade de Russie, blessant légèrement deux employés techniques, a rapporté Zamir Kaboulov, le porte-parole de l'ambassade.

Le Pakistan avait lancé mercredi soir un appel au cessez-le-feu en Afghanistan, où deux semaines de combats entre les rebelles du Hezb-i-Islami et les forces gouvernementales ont fait plus de 1800 morts.

Le ministre pakistanais des Affaires étrangères, Siddique Khan Kanju, doit se rendre aujourd'hui à Kaboul pour une mission de bons offices visant à négocier une trêve durable.

Goulboudine Hekmatyar souhaite que le gouvernement de Kaboul accepte de ne pas envoyer des milices anciennement communistes en renfort dans la capitale et ne profite pas de la trêve pour se réarmer.

Prié de dire si la trêve avait des chances de durer, Abdoul Aziz a répondu : « Nous avons bon espoir d'aboutir à un cessez-le-feu si M. Hekmatyar accepte (...) de se rendre sans condition au gouvernement islamique et de renoncer à ses armes lourdes. »

La droite pro-Maastricht en France lance sa campagne

PARIS (Reuters) — Les dirigeants de l'opposition de droite sont entrés hier en campagne pour la ratification du traité de Maastricht « sans enthousiasme » dans le cas de Jacques Chirac, « avec fierté » dans celui de Valéry Giscard d'Estaing.

L'ancien chef de l'État ne s'en est pas moins réjoui des positions en faveur du « oui » prises hier matin par son ancien premier ministre.

« Je pense que pour marquer l'union de l'opposition, il serait important de porter ces arguments en commun », a-t-il dit. C'est pourquoi je serais heureux qu'il vienne participer à une des réunions que nous organisons, par exemple (...) à Paris le 14 septembre prochain où comme maire de la ville, sa présence est toute naturelle.

Pierre Méhaignerie, président du Centre des démocrates sociaux (CDS), a lui aussi offert de servir de trait d'union entre ses partenaires du RPR et de l'UDF et leur a proposé de tenir une réunion publique ensem-

ble avant le 20 septembre.

« J'appelle les dirigeants de l'opposition à se réunir à la veille du référendum pour demander aux Français d'apporter leur oui à l'Europe de la même façon qu'ils exprimeront leur non au Parti socialiste aux élections législatives de 1993 », a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse.

« À tous les dirigeants de l'opposition, nous disons : l'Europe n'est pas un acquis, elle demande une énergie farouche ».

À Saint-Florent-le-Vieil, en Vendée, où il avait choisi de lancer sa campagne sur les terres de Philippe de Villiers, chef de file des dissidents UDF hostiles à l'Union européenne, Valéry Giscard d'Estaing a clairement affirmé que le succès du oui dépendait désormais de l'opposition.

« Les sondages montrent que la France hésite », a-t-il dit. Les socialistes « ont fait le plein des voix chez eux. Ceux qui feront l'apport décisif,

c'est nous, le centre et le centre-droit ».

Le président de l'UDF a également insisté sur l'importance pour les partisans du oui d'affirmer clairement leur engagement, sans crainte de paraître approuver le président François Mitterrand.

« Je suis fier de voter oui, parce que je ne dis pas oui à qui pose la question mais au progrès de l'Europe et de la France », a-t-il expliqué.

Avec un certain décalage par rapport à cette « fierté » et à l'énergie farouche de Pierre Méhaignerie, Jacques Chirac a avoué son manque d'enthousiasme pour « un traité médiocre, bourré d'arrière-pensées politiques ».

Pour justifier son oui « responsable et raisonnable », le président du RPR a dit « sa conviction que nous n'avons pas le droit aujourd'hui d'interrompre le processus de la construction européenne ». « Nous n'avons pas le droit d'isoler la France et

d'en faire d'une certaine façon le mouton noir de l'Europe », a-t-il ajouté.

Chef favorable au oui d'un parti dont 68 % des électeurs se disent pour le non, Jacques Chirac a surtout montré que son oui était essentiellement un oui stratégique.

« Ce qui est essentiel, c'est de conserver une union de l'opposition qui seule nous permettra de gagner l'échéance capitale, décisive pour la France comme pour l'Europe qui est l'échéance des élections législatives », a-t-il dit.

« L'important pour demain ce n'est naturellement pas de briser la construction européenne, c'est de faire partir les socialistes du pouvoir, a-t-il précisé. Moi je veux que les socialistes quittent le pouvoir ».

Le président du RPR a ainsi opposé une demi fin de non-recevoir à Pierre Bérégovoy. Le premier ministre avait déclaré mercredi soir que « plus M. Valéry Giscard d'Estaing, plus M. Chirac et plus Mme Veil s'ex-

primeront et mieux ça vaudra pour l'Europe », et il a obtenu satisfaction sur ce point.

Mais il s'était également dit « convaincu que le oui l'emportera si nous savons faire taire nos querelles partisans ». Le tir de barrage déclenché par Jacques Chirac contre la faiblesse et le laxisme du gouvernement socialiste... qui met en cause l'indépendance, la souveraineté, les intérêts de la France », est loin de répondre à son appel.

Les responsables socialistes se retrouvent ainsi contraints de polémiquer sur le terrain des conséquences de politique intérieure d'une victoire du non que les sondages jugent désormais possible.

« Quels que soient les résultats du référendum, ils ne modifieront pas d'un iota la date des élections législatives ni la date de l'élection présidentielle », a déclaré Michel Rocard à l'ouverture de l'université d'été de son courant à Quimper.

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100-199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100-150 Achat-vente-échange
160-199 Location

200-299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200-250 Achat-vente-échange
251-299 Location

300-399 MARCHANDISES

400-499 OFFRES D'EMPLOI

500-599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES

600-699 VÉHICULES

100 Visites libres

ROSEMONT, luxueux Duplex 2 x 5 1/2,

compl. rénové SAM-DIM 13h-17h 198 000\$. VENTE RAPIDE!!! Cause Départ (Propr. Anglophone) 722-4267.

101 Propriétés à vendre

AHUNTSIC

Très grande propriété 63 x 25. Intérieur unique, 2 foyers, 3 s/séjours, 3 s/bains. Piscine creusée, face au parc. 278 000\$. **PIERRE HUDON LA CAPITALE CTRR 382-8000**

18-09-92

101 Propriétés à vendre

A ST-LAZARE (LES CÉDRES) Cottage 4 grandes c.c. à agents, garage double, garage moderne 35 x 82. Demande 165 000\$. Pas d'agents 1-452-2943.

AUTEUIL, bung. 89, garage, foyer, piscine, s/sol fin., extra, terrain 6000 p.c.a., info. par. 155 000\$. 629-8360.

MAISONS À VENDRE choix de 4 modèles, sur terrain de 20 000 p.c.a. et plus, à la pointe du St-Colomban, à partir de 79 000\$. 478-6221.

MT. ST-HILAIRE, québécoise, belle restauration, planches et murs bois, 3 chambres, armoire, jardin, cabanon. Prix écoré 89 000\$. Prop. 644-0077.

N. BORDEAUX, secteur privilégié, cottage défilé, 3 c.c., entouré d'arbres matures, inf. tout relatif à neuf, grande terrasse, rue très paisible. A voir 190 000\$. 958-8192.

OUTREMONT ADJ. - IDÉAL POUR FAMILLE. Cottage 2 étages, 6 pièces, 3 c.c., 2 s/bains, salon, s/manger, cheminée, 2 cuisines, s/sol fin., Parnement, armoires + tot. neuf, superbe jardin, arbres fruitiers. 344-8825 sol.

OUTREMONT, Duplex rue Du Manoir, 6 1/2 - 7 1/2, garages, tout l'ore S.V.P. pas d'agent 769-3542, 733-4192.

ST-FRANÇOIS, bungalow 83, s/sol fin., 100 000\$. 666-6351.

VILLE ST-LAURENT/345 Thompson, duplex, 7 1/2 pièces, 3 c.c. + 1/2 pièce, 3 c.c., + bocheur, cour, garage. 744-3222.

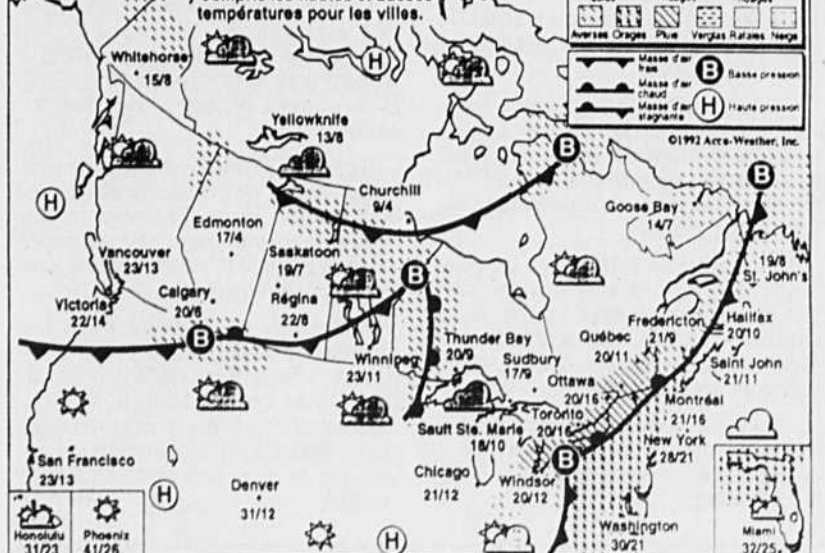
103 Condominiums Co-propriétés

AHUNTSIC (10 688 J.-J. Gagné), 1er étage, garage, foyer, près parc, 129 500\$. 525-7107, 671-7016.

COURS MONT-ROYAL, luxueux penthouse, 2 étages, unité de coin, 2 terrasses, 3 c.c., 2420 p.c.a., 2 garages, tout sur. Réduit de façon importante pour vente rapide ou encore location. 285-4441 ou 454-0334.

OUTREMONT, haut duplex, 3 c.c. + 1 bureau fermé, rénové, 1025\$ prêt pour occ. immédiate. Garage 21-8111.

LA METEO



Situation générale: Beaucoup de pluie viendra clore une semaine torride. L'ouragan Andrew maintenant devenu dépression extra-tropicale viendra déverser ses eaux sur le Québec en cette fin de semaine. Vendredi des quantités importantes de pluie sont prévues sur certaines régions. Cette dépression sera sur la frontière Québec-Ontario samedi matin et donnera une autre journée pluvieuse pour le Québec. À cause de cette pluie et des vents du secteur nord-est les températures seront en général sous les normales saisonnières.

MONTREAL

Pluie. Risque d'orages en fin d'après-midi. Max.: 19. Vents de 20 à 40 km/h. Vents du sud de 40 à 60 km/h. Samedi: Averses. Min.: 18. Max.: 24. Ventoux. LEVER DU SOLEIL 6 h 11 COUCHER: 19 h 39

QUEBEC

Abitibi: Nuageux. Pluie débutant le matin. Pluie partielle forte en après-midi. Max.: 13. Vents de 15 à 30 km/h. Samedi: Pluie devenant intermittente. Min.: 10. Max.: 13. Ventoux. Réservoirs Cabana et Gouin: Nuageux. Pluie débutant en après-midi. Pluie parfois forte. Max.: 13. Vents de 15 à 30 km/h. Samedi: Pluie. Min.: 10. Max.: 13. Ventoux. Témiscamingue, Pontiac, Gatineau et Lièvre: Avertissement de pluie abondante en vigueur. Pluie parfois forte. Max.: 17. Vents de 20 à 40 km/h. Samedi: Pluie

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 16H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: **286-1200**

Télécopieur: **286-8198**

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes Montréal, H2Y 3S6

120 Laurentides

A STE-AGATHE, LAC À LA TRUITE Surtout 83, terrain, bord de l'eau. Semaine 663-6120, soir 689-6770.

A STE-MARGUERITE, lac Charlebois, 42 000 p.c.a., magnifique vue sur le lac, 36 p. sur le bord de l'eau, 1 800 p.c.a. nég. 333-9673 répondre: 1-228-2250.

LAC LOUISA, bord de l'eau, maison rénovée int. ext., 3 chambres, s/sol fin., foyer pierre, fournaise élec., boat house, 25 min. de Lacaille et Main Height, 169 000\$ négociable. Ré: 533-6183, bor. 562-7977.

MT-TREMBLANT condo-vacance, temps partiel, 1 sem./an. Libre d'hyp. 2 950\$. 975-7631.

PARADIS AU LAC PERDRIX M. Tessier, 476-0961.

PRÉVOST-PETIT DOMAINE (8 min. St-Sauveur), Terrain 31 700 p.c.a., maison 5 1/2 pièces, 2 c.c., plus pavillon d'invités. Rousseau, arbres matures. 1-224-4165.

ST-ADOLPHE D'HOWARD, à vendre ou à louer, bord lac, condo 3 c.c., bain toilette, 2 foyers + s/sol, près centre ski. Vend. 185 000\$. 514-585-7301.

ST-SAUVEUR Maison de 350 000 \$ pour 289 000 \$, 3 chambres à coucher, 3 foyers, sauna, spa, bain fournaise Jacuzzi. Décoration et paysagement professionnels. Vue superbe sur le village. 1-229-4491.

ST-JACQUES, canadienne, 3 c.c., 1 1/2 s/bains, terrain paysager, serre, ski au pied du Mt-Habart. 176 000\$. 952-9887, 227-4825.

121 Cantons de l'Est

ESTRIE, GRANDS TERRAINS, zoné blanc, avec source, arbres, bois d'ornement, demande: Juliette 1-819-828-2219.

LAC BROUÉ MANOIR INVERNESS Égérie, copropriété de style anglais, dans une superbe maison 1 100 p.c.a., plus terrasse, 2 c.c., 1 s/bains, 5 appareils ménagers, foyer, grands rangements. Tous services incluant 2 piscines, marina, tennis, entretien extérieur. Copropriétaires soigneux, confort, sécurité, tranquillité. À moins de 30 minutes de 6 centres de ski, golf en développement en annexe. Laissez 4 saisons. Libre immédiate. Prix: 125 000 \$. Sur rendez-vous: 987-3838, soir: 388-2704.

LAC MAGOG, 3 457 mètres au sur bore saisonnière, résidence 9 pièces, 2 salles de bain, s/sol, garage, remise, qual. 10 min. Université de Sherbrooke. 269 000\$. 819-842-2962.

LAC MAGOG, directement bord première rangée, endroit boisé, calme, meublé, 2-3 chambres, lave-vaisselle, 2 foyers, billard, belle page, canot. Près ski Mont-Orford et autoroute 55. 15003. 819-864-7117 ou 819-822-7823.

MAGOG (à 4 km), chemin Gracieux, secteur de prestige, très grandes pièces, 4 c.c., foyer, piscine creusée, vue superbe Mont-Orford et lac Memphrémagog, accès au lac. 178 000\$. 819-843-4356.

MEMPHRÉMAGOG, Soulière sur le Lac, magnifique maison de style ancien et campagnard, toit cathédrale, foyer central, 2 s/bains, 3 c.c., accès privé au lac. 149 000\$, sans intermédiaire, peu nég. 270-8525.

NORTH HATLEY maison ancestrale, belle vue sur lac Magog, 7 acres de terrain 375 000\$. 819-842-2576.

ST-ALXIS-DES-MONTS

Bord du lac, 0,25 à 0,59 p.c.a. 514-421-0732 819-823-8176

SUR une presqu'île à Vaudreuil, magnifique lot boisé, dominant sur le canal, services comm., 15 000 p.c.a., tout voir 597-1516 455-3351.

160 Appartements-logements à louer

COIN DE MAISONNEUVE + VISITATION LUXUEUX APPTS 3 1/2 À PARTIR DE 700\$/MOIS Poêle, frigo, lav.-vaiss. incl. 1 MOIS GRATUIT 642-1285 642-0934

29-08-92

160 Appartements-logements à louer

8502 ST-DENIS, 6 1/2, rénové, chauffé, 2e, 5755, 668-0998, 663-0368.

A 15 MIN. CENTRE-VILLE Près métro Verdun, 5 1/2, 3e, ensablée, tranquille, frais rénové, 4025, 759-8455.

A CÔTÉ métro Savanne, V.M.R., grand 4 1/2, chauffé, 5555 731-5027.

A MT-NORD, boul. St-Vincent, 8 pces, chauffé, idéal professionnel. 322-4137.

AHUNTSIC, 8342 PAPINEAU, 6 1/2, élect., foyer, garage, 2 s/bains, 335-0361.

AHUNTSIC, près cégep, 3 1/2, haut, trois pces, ensablée, 4105 343-4748.

AHUNTSIC, près métro Clémence, 6 1/2, ménage très fait. PRIX À DISCUTER. 388-3276.

BOUL. ST-JOSEPH E, grand 5 1/2, chauffé, balcon, métro 7525 521-4498.

BOUL. ST-JOSEPH, 5 1/2, 3e, ensablée, tranquille, frais rénové, 4025, 759-8455.

125 Hors-frontières

CONDO à vendre ou à louer aux barabaras, sur la mer, côté ouest, sudco 1200, vue sur jardin, balcon privé, 69 000\$. Bor. 819-843-5965, rés 819-843-0522.

130 Maisons de campagne

MAISON CENTENAIRE 8 pces, entièrement rénovée, sur terre boisée 154 arpents, vue panoramique. Rég. Estrie 806-franc. 99 500\$. (819) 344-2366.

MAISON ancienne près de la rte 20, à 5 min. de St-Hyacinthe. 1-796-2741.

PROPRIÉTÉ campagne, luxueuse, CONTRECOEUR, 4 1/2 arpent, paysager, étang, 4 chambres. Vue paysage-ferme 125 000\$. 676-0367.

ST-PIE, maison centenaire rénovée, pièces sur pièces, planches et plafonds en pin, 2 c.c., 2 s/bains, 55 000\$ ferme. 1-772-5546.

132 Chalets

BORD RIVIÈRE à fruite, pour amoureux de la nature et de l'écologie, 100 000 p.c. et +, terrain boisé, contr. impeccable, foyer, 3 c.c., 68 500\$. Ré/max Lan inc. crr. L. Gadoos 1-759-3008.

VENTE DE DÉMÉNAGEMENT, prix très réduit, meublé niverlé, 2 c.c., à 1 mile des services et pentes de ski, accès page privée à St-Denis, 45 000\$ nég. 1-819-824-1955.

134 Terres/fermes

FERME à St-Félicien-Negres, 55 arpents, prêts à cultiver, près du Mont Ste-Anne. 1-418-826-2225.

PROVINCE ALBERTA, région Rivière de la Paix, communauté francophone, ferme créolière et d'élevage bovin de boucherie, 800 acres, très fertile, bonne maison récemment modernisée, puits artésien, bons bâtiments, région excellente pour chasse et pêche. 819-427-6783.

ST-GEORGES de Windsor, 226 acres de bois, de terre cultivable, prairie et arbrés. 1-819-828-2069.

135 Terrains

BASSES LAURENTIDES GRANDE VENTE DE FIN DE RÉCESSION. Prix + grands ne pouvant être comparés ailleurs dans la région. Plusieurs plans de financement. Pour info: a carte de tract. M. Rodrigue 888-6426 (seul), 476-0973 (tr. sem).

FRELIGHBURG Mont Pincio. Terrain à bâtir. (514) 298-5137.

LAC MEMPHRÉMAGOG DOMAINE CEDAR Nouveau, beaux terrains au bord de l'eau, avec terrons avec accès au lac, 15 min de Magog. 819-827-6530, 819-843-5838.

MONTREAL, terrains industriels cédés, à louer, de 10 à 50 000 p.c. par, 788-6841.

RAVISON, 3 terrains, Domaine Britannaria, grande plage privée, service d'entretien à partir de 21 000\$ négociable. 1-834-3338.

ST-ALXIS-DES-MONTS Bord du lac, 0,25 à 0,59 p.c.a. 514-421-0732 819-823-8176

SUR une presqu'île à Vaudreuil, magnifique lot boisé, dominant sur le canal, services comm., 15 000 p.c.a., tout voir 597-1516 455-3351.

160 Appartements-logements à louer

COIN DE MAISONNEUVE + VISITATION LUXUEUX APPTS 3 1/2 À PARTIR DE 700\$/MOIS Poêle, frigo, lav.-vaiss. incl. 1 MOIS GRATUIT 642-1285 642-0934

29-08-92

160 Appartements-logements à louer

A 15 MIN. CENTRE-VILLE Près métro Verdun, 5 1/2, 3e, ensablée, tranquille, frais rénové, 4025, 759-8455.

A CÔTÉ métro Savanne, V.M.R., grand 4 1/2, chauffé, 5555 731-5027.

A MT-NORD, boul. St-Vincent, 8 pces, chauffé, idéal professionnel. 322-4137.

AHUNTSIC, 8342 PAPINEAU, 6 1/2, élect., foyer, garage, 2 s/bains, 335-0361.

AHUNTSIC, près cégep, 3 1/2, haut, trois pces, ensablée, 4105 343-4748.

AHUNTSIC, près métro Clémence, 6 1/2, ménage très fait. PRIX À DISCUTER. 388-3276.

BOUL. ST-JOSEPH E, grand 5 1/2, chauffé, balcon, métro 7525 521-4498.

BOUL. ST-JOSEPH, 5 1/2, 3e, ensablée, tranquille, frais rénové, 4025, 759-8455.

C.D.N. 5301 MCKENNA U DE MTL DUPLEX RÉNOVÉ, IMPECCABLE Michel. 344-9505.

C.D.N., boccini, U de M, 4 1/2, grand, 2 s/bains, tops mur à mur, 8545 1500 p.c.a., sauna, puits de lumière, boiserie, poêle à bois. 7033 842-6279.

C.D.N., belle maison bien située près U de M, 6 1/2, spacieux, 2 s/bains, meublé ou non, confort, jardin, face parc. 733-8723.

160 Appartements-logements à louer

CH-COLOMB métro Beauport. Superbe 5 1/2 fermé, chauff. calme, rénov. après 17h 274-1688.

CHATEAU LAUZANNE 2121 Tupper, 3 1/2, avec mezzanine, piscine, sauna, sun deck, garage, métro, 933-3362.

CONDO 4 1/2, Ste-Thérèse, très luxueux, air clim., bain toilette, foyer et autres. 433-0660 op. 16h. Jour: 251-7847. Vente-location ou échange.

CÔTE STE-CATHERINE, près U de M, haut duplex, 7 1/2, 2 s/bains, soleil, 1025\$ 341-4264.

DISCRIMINATION INTERDITE

«La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que tout un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne capable de payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.»

DORVAL, comme condo, 4 1/2, 2 s/bains 489\$, 3 1/2 389\$, 631-4020.

DORVAL, à sous-louer 5 1/2, près commodités, 1er sept. 631-1387.

DORVAL, à sous-louer, penthouse 4 1/2, vue sur lac, près commodités, 1er sept. 597-5238, soit 631-1878.

METRO L'ASSOMPTION, 4 1/2, impeccable, insonorisé, mois gratuit, 727-3336.

MEUBLÉ Outremont, 6 1/2, bas duplex, rue Du Manoir, 1 1/2 s/b., stat., 1 025 \$ chauffé. 769-3542, 733-4192.

MT. NORD, 2 grands 4 1/2, 1er étage 4105, 2100 3855, chauffés, eau chaude fournaise, comme neuf. 321-4055.

MT. NORD, 5 1/2, haut duplex, non chauffé, très propre. 321-3274.

MT-NORD, grand 5 1/2, haut duplex, 1er étage. Service: 322-9443 ou 329-1632.

METRO JEAN-TALON/Ch-Colomb 4 1/2, propre, rent. 400\$, 279-3697.

METRO LAURIER, calme, grande cour, rénové, 6 1/2, 5805, chauffage élec. 597-2420.

METRO LIONEL-GROULX, un super loft équipé à 395\$! Info: 933-0760.

METRO, 1 mois gratuit, Joliette, beau 4 1/2, neuf, très tranquille, demi-sol, style condo, 2 ch. fermées, chauffé, élec. 5005 527-8191.

NOUVEAU-BORDEAUX, luxueux 4 1/2, stat., 1 mois gratuit, à partir de 4905 336-1951.

OUTREMONT 6 1/2, bas duplex, rue Du Manoir, 1 1/2 s/b., électromén., stat., 1 025 \$ chauffé. 769-3542, 733-4192.

OUTREMONT 7 1/2, haut duplex, rue Du Manoir, 1 1/2 s/bains, garage, 1 025 \$ chauffé, gym, 'sun deck' 277-5873.

OUTREMONT, face au Mont-Royal, 33 ch. Côte Ste-Catherine, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chauffés, gym, 'sun deck' 277-5873.

OUTREMONT, grand 4 1/2, éclairé, propre, 4955 726-9734.

OUTREMONT, grand 6 1/2, rénové, ensablé, terrasse, stat., 3e, 8505, sept. Nathalie: 284-3322 (212) 570-5156.

PIE IX près Rosemont, 4 1/2 ch., très propre, 1 mois grat. 464-8884, 388-3079.

PIE IX/46e rue, 5 x 4 1/2, propres, libres à partir de 3305 548-1811, 329-1046.

PONT-VIAU, Beauport, grand 5 1/2, + stationnement, libre. 334-6632.

PRÉS CENTRE-VILLE 1 MOIS GRATUIT

Beaux logements 3 1/2 3505, 4 1/2 4405, 5 1/2 4605, stat. ext. gratuit. Près métro 939-3626, 938-0707.

PRÉS PARC LAFontaine, grand 7 1/2, beaucoup d'extra, idéal pour professionnel, super, 3 chambres, un bureau, 2 s/bains, 3 places d'autos. Libre 8955 257-0078.

PRÉS U de M, grand 3 1/2, vue superbe, 10e, éclairé, garage, piscine, poêle/frigo, 6433 870-9937. Soir: 381-5917.

PRÉS U de M, haut duplex, 8 1/2, ensablé, chauffé, eau chaude, cuisinière/frigo, foyer, garage, 10005 737-3232.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Pretoria réorganise la police

L'ANC parle de changement de façade

d'après Reuter et AFP

PRETORIA — Le ministre sud-africain de la Loi et de l'Ordre, Hernus Kriel, a annoncé hier une restructuration de la police, avec notamment le départ anticipé à la retraite de 13 généraux mais le Congrès national africain (ANC) a estimé qu'il s'agissait d'un « changement de façade ».

« Il est absolument vital que la stratégie de la police de la nouvelle Afrique du Sud soit adaptée aux nouvelles circonstances », a dit Hernus Kriel, en reconnaissant que les forces de l'ordre se heurtaient à un problème de crédibilité.

Il a ajouté que certains des 18 généraux partant prochainement à la retraite — dont cinq ne sont pas concernés par la restructuration — seraient remplacés par des Noirs, pour la première fois dans l'histoire du pays.

L'ANC a déclaré dans un communiqué que cette mesure était un nouvel exemple d'action unilatérale du gouvernement blanc alors que des pourparlers sur l'avenir du pays sont prévus.

« Ce que Kriel a annoncé est un changement de façade, pas un changement significatif », a-t-il précisé. Le mouvement anti-apartheid a

ajouté qu'aucun des généraux mis en cause pour des excès ou la création d'escadrons de la mort ne figurait parmi ceux mis à la retraite.

Lors d'une conférence de presse, Hernus Kriel a par ailleurs annoncé la mise sur pied d'une commission indépendante pour enquêter sur d'éventuels crimes commis par des policiers. Cette structure sera dirigée par un juge, aidé par 35 inspecteurs, dont des avocats et des experts étrangers.

Ce groupe travaillera de manière autonome par rapport à la Commission Goldstone sur les violences dans les cités noires.

« Ce que le gouvernement a fait c'est juste de confier la responsabilité de l'enquête (sur les crimes de la police) à la justice et non plus aux policiers », a commenté l'ANC.

Si le Parti national du président Frederik de Klerk s'est montré satisfait des mesures annoncées, le Parti conservateur a pour sa part accusé le gouvernement de « lâcheté face à l'alliance ANC-Parti communiste assoiffée de pouvoir ».

Par ailleurs, l'ANC a rejeté hier l'offre du gouvernement sud-africain de participer le 7 septembre pro-

chain à une réunion sur le thème du fédéralisme.

Quelques heures après que le ministre des Affaires constitutionnelles Roelf Meyer eut invité toutes les organisations politiques au sommet du 7 septembre, le mouvement de Nelson Mandela a fait savoir qu'il considérait qu'une telle réunion ne pouvait viser qu'à « entériner les propositions » du Parti national, au pouvoir depuis 1948.

La semaine dernière, le président Frederik de Klerk avait indiqué qu'il souhaitait rassembler ceux qui partagent les valeurs de son parti, en particulier concernant la mise en place de pouvoirs régionaux ou fédéraux en Afrique du Sud. Il avait précisé que son objectif était de faire redémarrer les négociations constitutionnelles sur l'avenir du pays, bloquées depuis la mi-mai et que l'ANC avait formellement rompues le 23 juin dernier.

« Ceux qui ont été initialement invités, ont été de fermes alliés du régime pendant des décennies d'apartheid », a déclaré l'ANC. Le mouvement noir a ajouté qu'aucune des organisations « éprises de paix, de liberté et de démocratie » n'y participerait.



PHOTO AP

Des dizaines de travailleurs de Polican ont protesté hier contre un licenciement massif dans la seule usine de la ville.

Une ville albanaise se révolte contre le licenciement massif d'ouvriers

POLICAN (AFP) — Des manifestations se poursuivaient hier pour la troisième journée consécutive autour de l'usine militaire de Polican (140 km au sud de Tirana) : la ville était encerclée par des policiers armés et neuf personnes ont été arrêtées après les affrontements de la veille qui ont fait dix-sept blessés, a constaté une correspondante de l'AFP sur place.

Survolée pendant la nuit par deux hélicoptères des forces de l'ordre, la ville était privée de téléphone et de toute communication avec l'extérieur, a indiqué le maire, M. Ashim Tusha.

Il s'agit des troubles les plus importants depuis l'arrivée au pouvoir en Albanie en avril dernier de l'opposition qui a mis fin à 47 ans de régime communiste.

Le mouvement de grève dans l'usine d'armement de Polican, entamée le 15 juin dernier, a tourné à l'émeute mercredi avec la prise en otage du chef local de la police et d'un haut fonctionnaire du ministère de l'intérieur.

Le licenciement imminent — dans le cadre de la réforme économique — de 2300 des 2800 ouvriers de cette usine, la seule de cette ville de 12 000 habitants, a provoqué la révolte des habitants qui ont mis le feu à un bureau de l'administration, brûlé deux voitures et pris en otage le chef de la police locale et un responsable du ministère de l'intérieur venu de Tirana.

« Nous voulons du pain et du travail », criait hier une foule d'un millier de personnes rassemblée devant la mairie, sur la place centrale de Polican.

Un représentant du gouvernement avait promis aux grévistes que 500 ouvriers trouveraient du travail à l'étranger, 1200 continueraient à travailler, 700 partiraient en retraite et 300 seulement seraient mis au chômage, avec des primes spéciales. Un mois après cette promesse, apparemment sans suite, la population s'est révoltée.

Les manifestants exigeaient hier la libération des neuf personnes arrêtées. « Si nos demandes ne sont pas acceptées, nous irons jusqu'au

bout », a déclaré un ouvrier 50 ans, Kujtim Zyli, père de neuf enfants, qui estime n'avoir aucune possibilité de trouver un autre travail dans cette région où le salaire moyen est d'environ 800 leks (10 dollars).

Les otages ont été libérés peu avant minuit mercredi, heure à laquelle venait à expiration l'ultimatum lancé par le gouvernement pour leur libération.

La région de Polican a voté pour les socialistes (ex-communistes) au cours des dernières élections et compte plusieurs groupes de nostalgiques de l'époque d'Enver Hoxha, fondateur de l'Albanie communiste mort en 1985 et dirigeant stalinien des plus rigides.

Les manifestants, qui affirment ne rien avoir contre l'actuel président, M. Sali Berisha, soulignent que leur grève n'est pas politique mais strictement économique.

La télévision albanaise a affirmé à plusieurs reprises que la foule avait lancé à Polican des slogans à la gloire d'Enver Hoxha, ce que plusieurs manifestants ont démenti.

Négociations tous azimuts pour les conflits du Caucase

MOSCOU (AFP) — Les conflits du Nagorny-Karabakh (Azerbaïdjan) et d'Abkhazie (Géorgie) ont fait l'objet hier de négociations tous azimuts destinées à stabiliser la situation dans la région.

Le Kazakhstan, qui a proposé sa médiation en début de semaine pour le conflit du Nagorny-Karabakh, a annoncé hier que l'Arménie et l'Azerbaïdjan avaient accepté d'instaurer un cessez-le-feu à partir du 1er septembre.

Les ministres des Affaires étrangères du Kazakhstan, de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan ont signé hier, en accord avec leurs présidents respectifs, un memorandum qui prévoit la restauration des livraisons d'énergie entre les deux pays sur le conflit, selon un communiqué de la présidence kazakhe reçue à Moscou.

Les présidents arméniens Levon Ter-Petrossian, azerbaïdjanais Aboulfaz Elchibey et kazakh Noursoultan Nazarbaev ont prévu de se rencontrer prochainement, selon ce communiqué qui ne précise pas la date de cette réunion.

Aucun communiqué officiel de l'Arménie ou de l'Azerbaïdjan n'a confirmé la signature de ce cessez-le-feu, alors que les combats se poursuivent sur le terrain.

En même temps, la mission de la CSCE conduite par Mario Raffaelli a poursuivi sa tournée dans la région, pour relancer les pourparlers de Rome sur le Nagorny-Karabakh, qui

sont dans l'impasse depuis plusieurs semaines. Le statut du Nagorny-Karabakh qui a autoproclamé son indépendance est un des points d'achoppements des pourparlers. Le Nagorny-Karabakh n'a pas participé aux négociations d'Alma-Ata.

Au même moment, les autorités géorgiennes ont commencé à négocier avec des députés abkhazes à Adler (sud de la Russie), selon l'agence Interfax citant le ministère abkhaze de l'intérieur.

La journée d'hier a été beaucoup plus calme en Abkhazie, malgré quelques accrochages entre nationalistes abkhazes et garde géorgienne, de sources concordantes. Un hélicoptère de combat non-identifié a tiré des missiles sur un bateau civil au large des côtes abkhazes, faisant trois morts et plusieurs blessés, selon ITAR-TASS citant des sources géorgiennes.

Quelques dizaines de volontaires qui faisaient route vers l'ouest de la Géorgie, ont été interpellés mercredi et hier par la garde géorgienne, selon la même source. La Confédération des peuples montagnards du Caucase du Nord, une association qui milite pour l'autodétermination des ethnies régionales, a appelé à la lutte armée et au terrorisme contre la garde géorgienne, envoyée le 14 août en Abkhazie.

Le président russe Boris Eltsine a de son côté proposé hier d'élargir la

table ronde prévue le 3 septembre à Moscou sur la situation en Abkhazie, selon un communiqué du service de presse présidentiel. Outre des représentants russes, géorgiens et abkhazes, Moscou a invité des représentants du Daghestan, de Kabardino-Balkarie, de l'Ossétie du Nord, de Karatchai-Tcherkessie et d'Adyghé, et des régions russes méridionales de Krasnodar, de Stavropol et de Rostov.

Edouard Chevardnadze, qui dirige le conseil d'État provisoire de la Géorgie, s'est déclaré contre le règlement armé du conflit, dans un entretien à l'agence arménienne Snark. « Il faut apaiser la tension dans la région, la poursuite des confrontations est une tragédie pour les Géorgiens comme pour les Abkhazes », a-t-il dit.

Le Koweït renoue avec la vie parlementaire

KOWEÏT (AFP) — Le gouvernement du Koweït a fixé hier au 5 octobre prochain la date des premières élections générales depuis sept ans, renouant ainsi avec la vie parlementaire après une longue parenthèse marquée par sept mois d'occupation irakienne.

La date de ces élections a été approuvée dans un projet de décret par le Conseil des ministres, réuni en séance extraordinaire et présidé par le chef du gouvernement, Saad al-Abdallah al-Sabah.

Les électeurs koweïtiens doivent choisir au suffrage universel direct, dans un scrutin uninominal à un tour, les 50 membres de l'Assemblée nationale parmi les candidats répartis sur 25 circonscriptions électorales.

L'annonce de la date du scrutin dissipe les craintes de l'opposition, issue de l'Assemblée élue en 1985 et dissoute un an plus tard, de voir le gouvernement reporter ces élections en raison de la situation dans le pays ou des tensions dans le Golfe.

Les dirigeants de l'opposition estimaient que le gouvernement aurait pu décider d'un tel report en arguant des menaces irakiennes et du climat d'insécurité relative qui règne dans le pays, où les incidents armés se sont multipliés depuis la libération de l'émirat en février 1991.

L'engagement pris en octobre 1991 par les dirigeants koweïtiens, lors d'un Congrès populaire tenu en exil en Arabie saoudite, a ainsi été tenu.

Lors de ce congrès, l'émir du Koweït, cheikh Jaber al-Ahmad al-Sabah, avait pris l'engagement solennel de rétablir la vie parlementaire, une fois le Koweït libéré. Après la libération du pays, il avait affirmé que

les élections auront lieu en octobre 1992.

L'émir avait dissous l'Assemblée nationale en juillet 1986 après une série de démissions de membres du gouvernement, qui se plaignaient de « l'obstruction permanente » des députés.

Cette décision, justifiée officiellement par « la mauvaise exploitation de la démocratie », avait été prise en pleine guerre irako-iranienne, au moment où le Koweït qui soutenait Bagdad, était le théâtre d'une série d'attentats terroristes attribués à des activistes pro-iraniens.

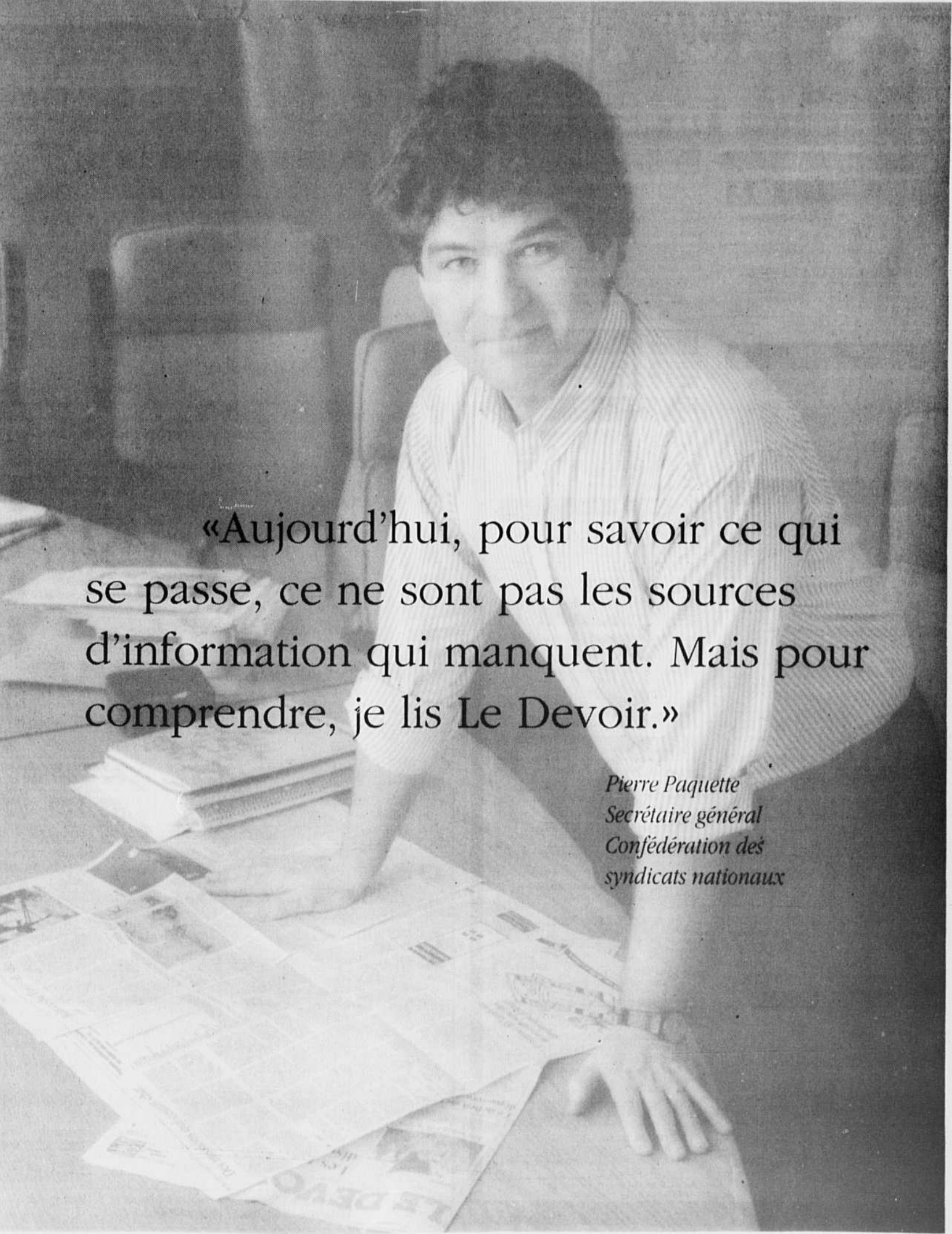
Le Parlement avait été remplacé en juin 1990, deux mois avant l'invasion irakienne, par un Conseil national, structure consultative, formé de 75 membres, dont 50 élus et 25 désignés par l'émir.

Le Conseil national a été rejeté dès le départ par l'opposition, regroupant des représentants de différentes familles politiques du pays, allant des libéraux aux islamistes.

Sans contester la dynastie régnante des al-Sabah, l'opposition n'a pas cessé de réclamer le respect de la constitution de 1962, qui prévoit l'élection d'une Assemblée nationale de 50 membres.

L'électorat de la future assemblée n'excèdera pas les 100 000 personnes, sur une population koweïtienne de 650 000 personnes, selon les estimations de l'opposition.

La constitution limite le droit de vote aux citoyens de sexe masculin, non naturalisés et âgés de plus de 21 ans. L'opposition libérale veut élargir l'électorat en donnant le droit de vote aux femmes et en abaissant la majorité électorale à 18 ans.



Pierre Paquette
Secrétaire général
Confédération des
syndicats nationaux

Ensemble
on peut
vaincre le cancer

SOCIÉTÉ
CANADIENNE
DU CANCER

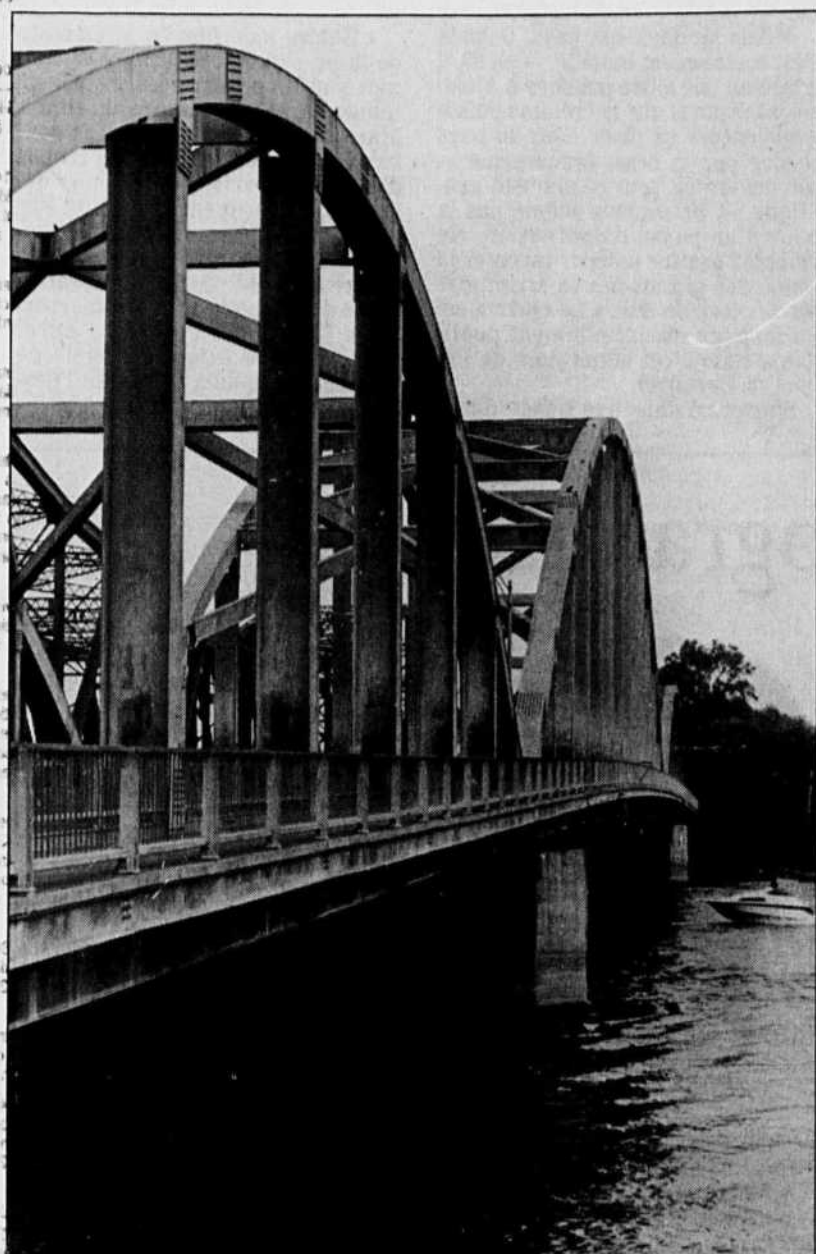
CANADIAN
CANCER
SOCIETY

DONNONS GÉNÉREUSEMENT

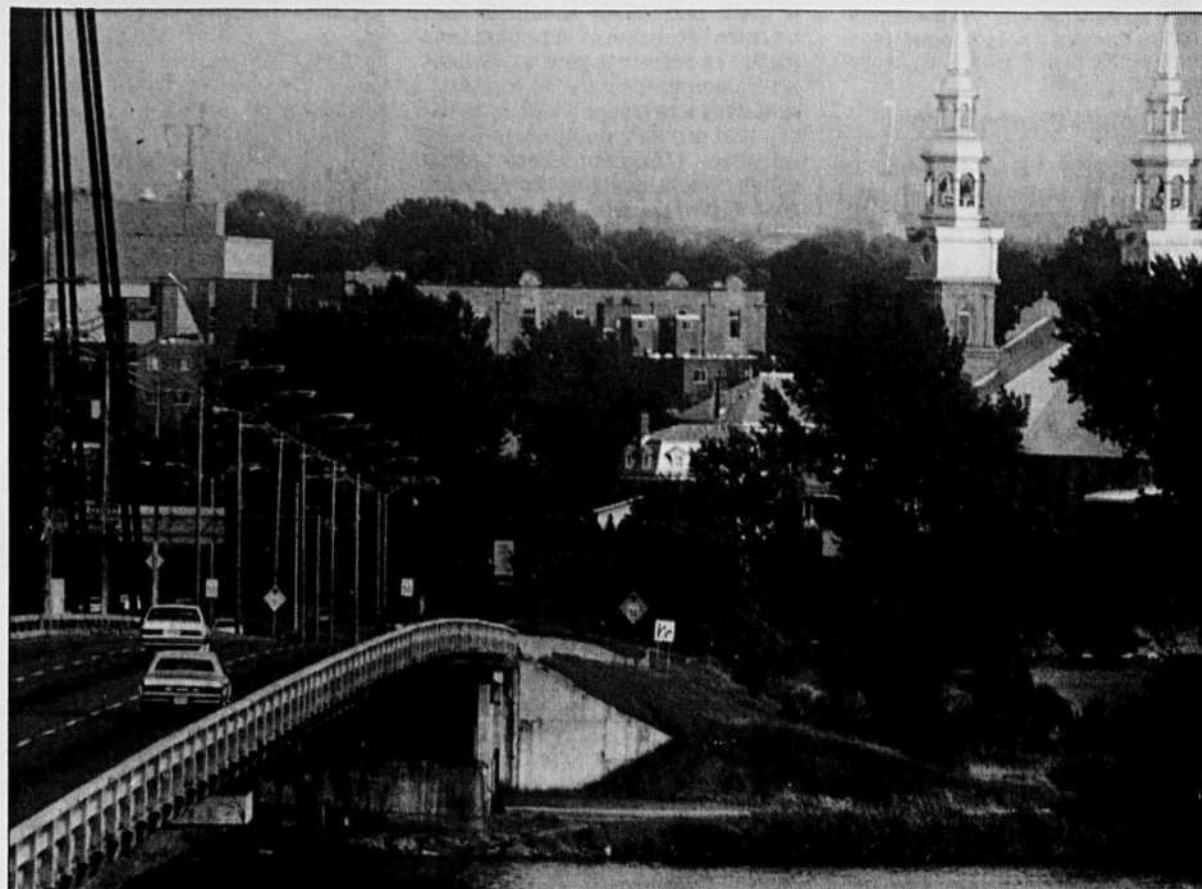
Les portes de Montréal...

CARTIER, Champlain, Papineau, Mercier... Des noms qui survolent cinq siècles d'histoire, qui évoquent les bâtisseurs d'ici, les hommes qui ont eu foi en cette contrée et y ont consacré le meilleur d'eux-mêmes. Des noms qu'on a aussi donnés à ces bras qui ont ouvert au monde les portes de la ville bigarrée et fourmillante : les ponts, qui enjambent lourdement fleuve et rivière pour faire de la

métropole une araignée qui tisse chaque jour plus loin sa toile. Il en est passé de l'eau sous eux, mais ils sont demeurés debout contre vents et marées, toujours grouillants de passagers en transit pressés d'en finir avec eux, toujours dévoués à faire en sorte que nul, et surtout pas Montréal, ne soit vraiment une île...



Enjambant la rivière des Prairies, le pont Papineau-Leblanc surplombe aussi la petite île qui abrite le parc de la Visitation. Dès l'arrivée à Montréal se dresse à l'ouest la magnifique église de La Visitation de la Bienheureuse-Vierge-Marie, l'une des plus anciennes de la ville.

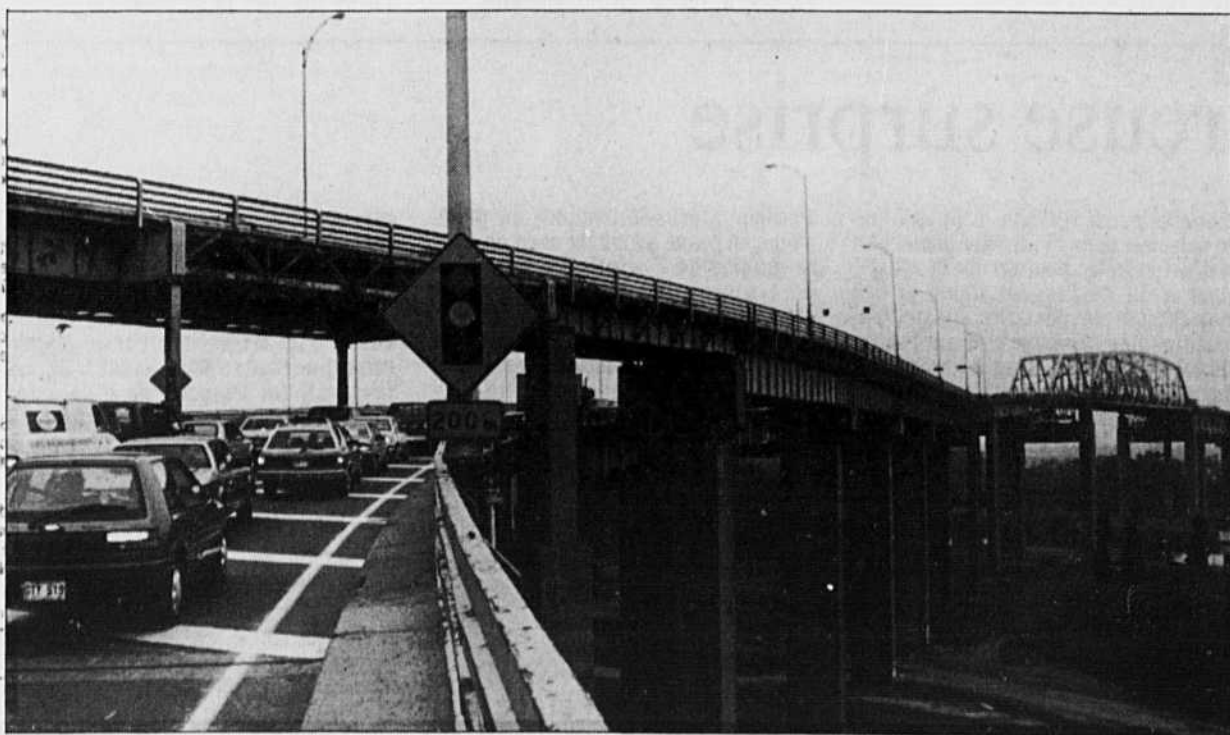


Il est plutôt bas de plancher, le pont Lachapelle, et seuls les frères esquifs sillonnant la rivière des Prairies s'aventureront à le croiser. Tout d'arcs métalliques, il assure la liaison entre deux municipalités d'antan devenues simples quartiers, Chomedey et Cartierville.



Loin des vicissitudes du centre-ville, le benjamin des ponts de Montréal, celui de Sainte-Anne-de-Bellevue, lie cette municipalité à l'île Perrot, tout juste au-dessus de l'île Bellevue.

PHOTOGRAPHIE
NORMAND BLOUIN

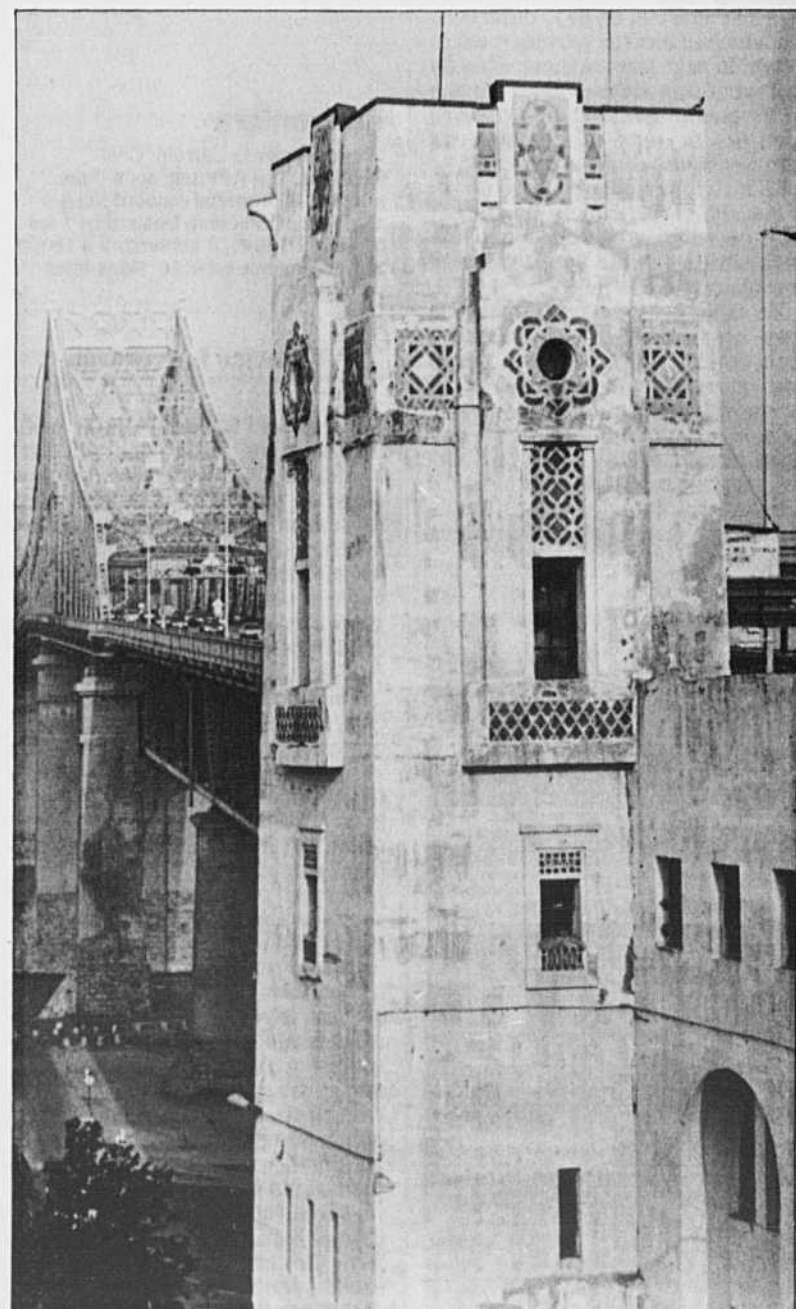


Aisé, l'accès au pont Mercier ? Liant Kahnawake à LaSalle, en amont des rapides de Lachine, cette structure, réminiscence d'un été chaud, est venue rappeler que les ponts à construire ne sont pas faits que de béton et de métal...

Ce qu'il en aurait à raconter, le vénérable Jacques-Cartier, si les pignons qu'il garde dressés près du cœur de la grande ville pouvaient parler ! Imaginez le récit : il nous dirait l'Expo, les feux d'artifice, les gratte-ciel qu'il a vu grandir. Sans parler des histoires à coucher dehors de ceux qui l'ont utilisé, souvent, en guise de toit...



Porte d'entrée par excellence de l'île de Montréal, le pont Champlain est aussi achalandé... par en-dessous. Malgré les contretemps occasionnés aux banlieusards et vacanciers, quiconque l'a déjà emprunté le soir conviendra qu'il offre un panorama saisissant de la ville illuminée.



CULTURE ET SOCIÉTÉ

Le testament de Satyajit Ray

Agantuk (The stranger)

De Satyajit Ray. Avec Dipankar De, Mamata Shankar, Bikram Bhattacharya. Présenté le 28 août à 15h00 au Parisien 4, le 5 septembre à 9h00 au Parisien 4 et le 7 septembre à 17h00 au Parisien 6. En v.o. en bengali avec s.-t. anglais.

Alain Charbonneau

LE DERNIER FILM que lègue un cinéaste d'envergure avant sa mort est toujours émouvant. Le goût du saké d'Ozu, Tabou de Murnau ou L'innocent de Visconti mettent chacun différemment un point final à une phrase qui s'est déployée lentement et sûrement, au fil des ans et des plans, avec la conscience, la générosité et la patience qui caractérisent les plus grands des artistes de ce siècle. Le réalisateur bengali Satyajit Ray est mort cette année, peu de temps après qu'il eut reçu, en direct de sa chambre d'hôpital, l'oscar honorifique que les États-Unis lui ont décerné à titre, disons, pré-posthume. Beau geste sur lequel il vaut mieux ne pas s'interroger trop longuement. Geste, en tout cas, sans poids ni portée réels quand on sait le sort réservé de ce côté-ci de la planète à l'oeuvre du plus important réalisateur indien de l'heure : ses films ne connaissent jamais de distribution adéquate et sont le plus souvent présentés à la sauvette au détour d'un festival ou cantonnés aux salons de répertoire. Comme si l'hommage s'arrêtait là où commencent les impératifs commerciaux.

En préparation à la rétrospective des moments forts de sa filmographie que la Cinémathèque québécoise nous annonce pour le début septembre, on pourra donc voir l'ultime et dernier film de Ray dans le cadre du 16e FFM, section Hors Concours. Tout déplacement pendant le tournage étant devenu chose difficile pour Ray, Agantuk a été tourné pour l'essentiel en studio et n'est sans doute pas son oeuvre la plus libre ni la plus achevée, mais comme Les Branches de l'arbre présenté l'an dernier à la même époque, il est d'autant plus émouvant qu'il inscrit la maladie et la mort prochaine non seulement dans les thèmes qu'il aborde, mais jusque dans le corps même de sa mise en scène.

Cette histoire d'un homme qu'on croyait mort et qui revient en terre natale indienne après 35 ans d'exil volontaire rappelle sensiblement Le Retour de Martin Guerre. Avant de repartir pour l'Australie, Manomohan s'invite chez la seule personne qui lui reste attachée par le sang, une nièce qui avait tout juste un an à l'époque où lui-même répondait à une obscure et irrésistible invitation au voyage. Retour d'un oncle qui n'a rien de prodige, du moins en apparence, et que sa lointaine parente et son mari reçoivent avec des sentiments mêlés de respect et de méfiance. Très vite, on s'interroge sur les motifs inavoués de son séjour et on craint qu'il ne réclame la part d'héritage qui lui revient de la mort de ses parents. Les lois de l'hospitalité masquent de plus en plus difficilement celles de l'intérêt et des calculs mesquins. Mais le couple aura à se repentir de ses mauvaises pensées au moment du départ de celui qu'il n'a cessé de tenir pour un étranger.

Tout le film tourne donc autour de Manomohan, personnage central, opaque à force de transparence, philosophe intègre, qui regarde de loin les turpitudes du monde et jauge chaque chose à l'aune d'une morale qu'il s'est forgée lui-même. Riche d'un long commerce avec des hommes de culture et de pays différents, Manomohan incarne parfaitement la figure du sage sans sagesse, libre de tout parti pris idéologique mais non de ce que lui commande sa raison. Rien des préjugés et des opinions communes que comporte la société ne colle à ce lointain descendant de Socrate, égaré en monde hindou, et c'est pourquoi sa présence inquiète et rassure en même temps, dérange et soulage tout à la fois.

En cela, il est bien à l'image de Ray, cinéaste d'un humanisme à toute épreuve, qui n'a cessé de puiser aux sources de cultures autres que la sienne. Admirateur de Ford, élève de Renoir, grand connaisseur de musique classique, Ray laisse une oeuvre qui témoigne partout d'un regard porté vers l'extérieur et du sentiment d'une inaliénable solidarité humaine.

Odile Tremblay

CERTAINS estiment qu'on ne peut faire de vrais films d'amour que sur le mode symboliste. Comment bien traduire l'érotisme et la passion sans mettre en scène des gens qui lévitent littéralement d'extase ou engloutissent dans une trappe leurs partenaires mal-aimés ? demandent-ils en substance. L'Argentin Eliseo Subiela est de ceux-là, poète du septième art dont le film superbe *Le côté obscur du coeur* ouvrait hier le Festival des Films du Monde. Ouverture d'ailleurs magistrale, peuplée d'images oniriques, surréalistes, où la mort est une belle dame vêtue de noir, où la mère du héros prend la forme d'une vache parlante et ruminante dans son champ et où comme Icare, l'homme se rêve et se donne des ailes.

Subiela est à Montréal accompagnant son film, flanqué d'un interprète qui nous traduit son espagnol, peu disert de toute façon, bousculé par les entrevues qui lui déboulent dessus comme une avalanche. Ce beau brun souriant ressemble comme un frère à Mario Grandinetti, l'acteur principal de son film, alter-ego macho, qui se cherche d'une femme à l'autre, et se trouve parfois. « Mon personnage représente une étape de ma vie, dit-il, à l'heure où moi aussi j'étais en quête de la partenaire idéale. » Son cinéma, il le veut libérateur de conscience ou rien.

Le cinéaste argentin se dit très fier de ce quatrième long métrage

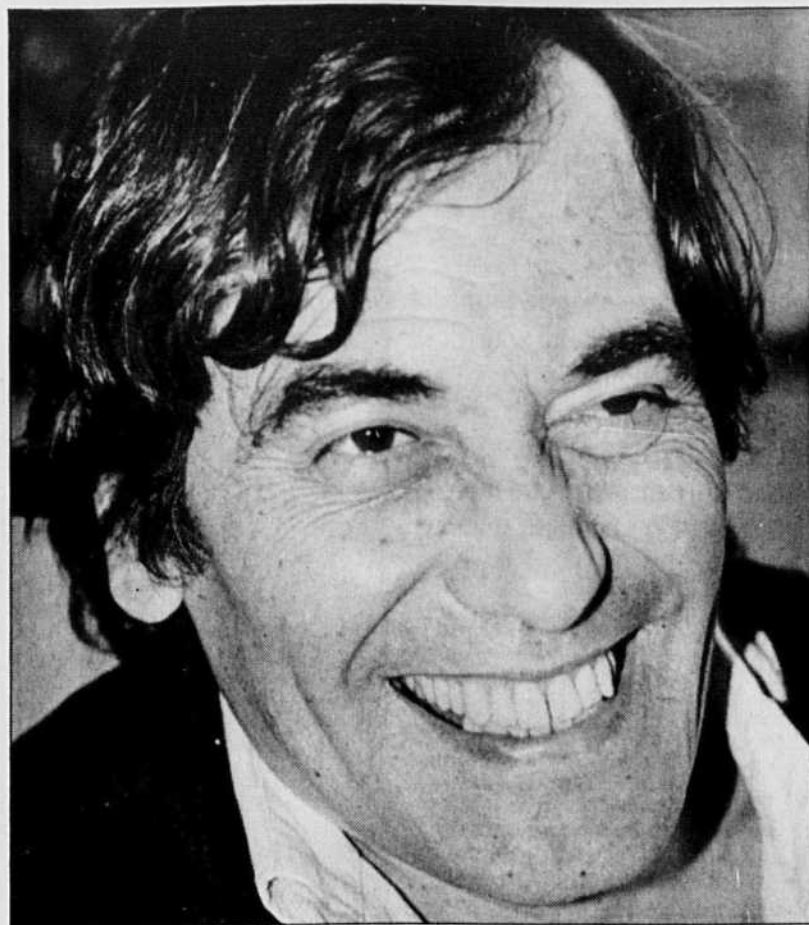


PHOTO: NORMAND BLOUIN

Le réalisateur Eliseo Subiela

qui s'inscrit dans la lignée poétique de ses oeuvres précédentes. « Mais pour la première fois, dit-il, j'ai pu

lever des voiles, parler librement du sexe et de la mort. Dans ma vie comme dans mes films, la pudeur a

levé le camp. » Eros et Thanatos hantent *Le côté obscur du coeur*, dans lequel s'érigent des phallus géants, sculptures qu'on trébale dans la rue sur des roulettes, et des portes en forme de vagins s'ouvrant sur des ateliers d'artiste. L'acte d'amour est ici partout, en gestes et en symboles.

Subiela connaît bien Montréal et le FFM. En 89, son film *Les dernières images d'un naufrage* y récoltait une myriade de prix : meilleur scénario, prix œcuménique, mention Fipresci, en plus de recevoir des lauriers à Biarritz et à Berlin. Il aime bien venir ici, « au Canada, comme il dit ». Le festival de Toronto fut son tremplin international en 86, quand il lui a octroyé le prix de la critique pour *Fréquence sud-est*. Et le cinéaste a de la mémoire. Plus jeune, en 81, son premier long métrage *La Conquête du paradis* s'était cassé la figure. L'échec, il le connaît. Le succès a des couleurs un peu « canadiennes » pour lui.

Même si, dans son pays, Subiela s'est socialement mouillé, — en 89, il adressait une lettre publique à Alfonsín, souhaitant que la création puisse avoir encore sa place dans un pays secoué par la crise économique — son oeuvre se veut résolument apolitique, et ne soulève même pas la boue d'un passé d'oppression. Ne comptez pas sur lui pour raconter la ronde des grands-mères argentines sur la place de mai. « Le cinéma est un langage essentiellement poétique », estime cet admirateur de Bunuel, de Bertolucci.

S'inscrire dans une lignée du ci-

néma argentin (vivace depuis l'âge du muet), Subiela n'en sent pas la nécessité. « Mais je participe à cette tradition par la place importante qu'occupe la musique dans mes films, peut-être. » Il écrit tous ses scénarios écouteurs aux oreilles, bercé de sons et d'harmonies, comme ses prédécesseurs par les airs de tango.

Subiela déclare puiser son inspiration dans l'oeuvre surréaliste du poète argentin Oliverio Girondo. Ses histoires racontent la vie, l'amour, explorent l'inconscient. Ici, le héros est un poète en marche, qui disperse sa semence dans tous les lits, avant de s'éprendre d'une prostituée, quand il n'est pas occupé à semer en paroles les aphorismes, les métaphores, et les odes amoureuses en échange parfois d'un bon dîner : « Quand on pense à moi, je deviens souvenir. Je caquette quand une poule pond. Je meurs de voir tuer un taureau - dira le héros.

« Macho, mon film ? », le cinéaste de 48 ans s'en défend bien. « Les femmes sont les personnages les plus intelligents, les plus sensés du film. » Mais le héros et ses acolytes coureurs de jupons tiennent des propos d'un sexisme souvent de premier degré. « Ils expriment la culture des hommes d'Amérique latine. Que voulez-vous ? » Plusieurs jetteront la pierre au *Côté obscur du coeur*, à cause des propos souvent misogynes. Mais Eliseo Subiela n'en a cure. « Transmettre l'amour, au-delà de l'anecdote, au-delà même de l'érotisme : Tel est mon but », me dit-il.

Prague : ennui au programme

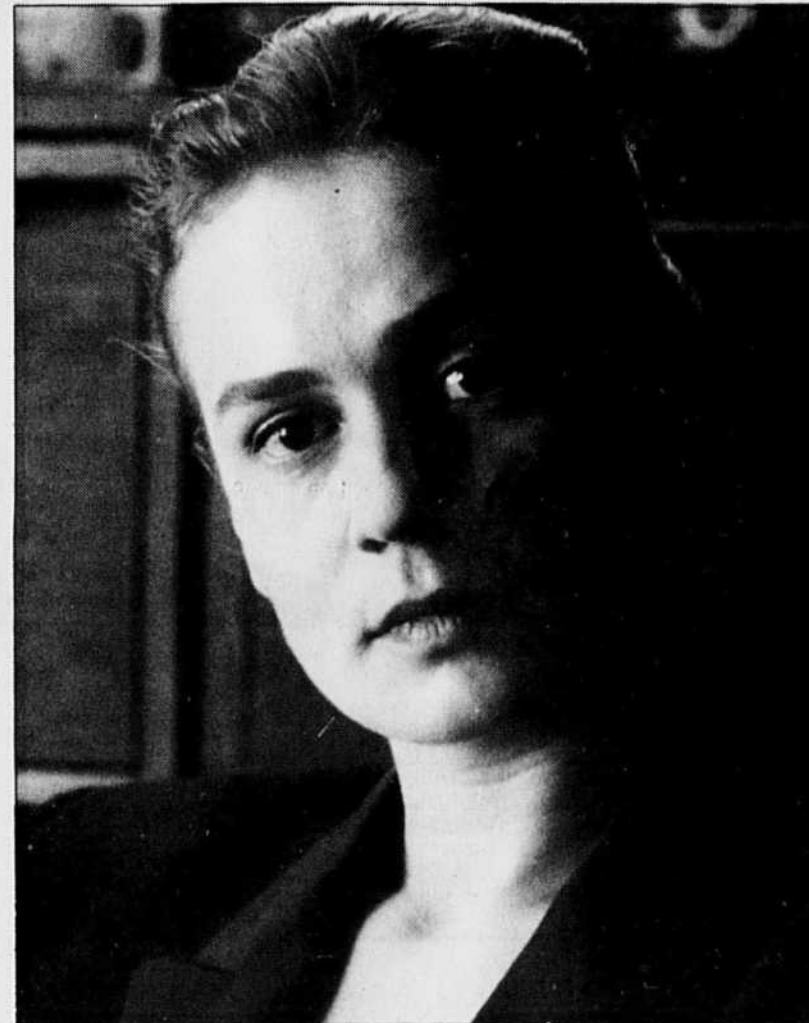
Prague

Ian Sellar, Grande-Bretagne, aujourd'hui, Parisien 4, 17h30. Samedi, Impérial, 14h. Lundi, Parisien 4, 11h10. Mardi le 1er septembre, Parisien 4, 17h20. 103 min.

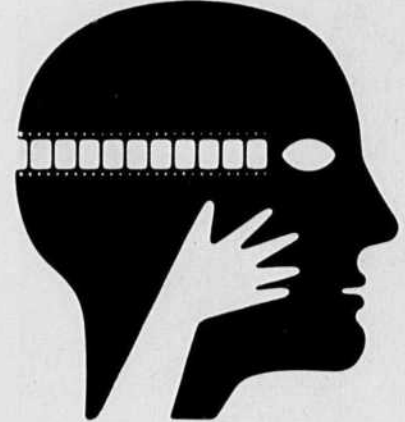
Odile Tremblay

DEPUIS LA grande ouverture des pays de l'Est, Prague est un cadre très prisé de cinéastes étrangers, américains, notamment. Et voici qu'un Anglais vient aussi tourner dans la ville d'or. Son film porte le titre minimaliste *Prague*. Ceux qui, comme moi, on visité cette ville magnifique (j'en arrive), s'attendent à ce que la beauté de ses places et de ses ponts soit exploitée à l'écran. Mais il n'en est rien. La capitale tchèque se dilue en des images sombres, tournées de nuit où à l'aube, privée d'âme et d'habitants. Hélas ! *Prague*, sur le plan esthétique, comme au niveau du fond, du jeu, s'avère un film plutôt raté.

Ian Sellar avait pourtant des bons éléments à son actif. La grande actrice française Sandrine Bonnaire d'abord, qui fait des débuts bien maladroits au cinéma anglais. Une bonne histoire aussi, celle d'un jeune anglais d'origine tchèque (Alexandre interprété par Alan Cumming) qui part en quête de ses racines, cherchant à mettre la main sur une pellicule de film où sa famille, disparue dans des circonstances mystérieuses, figurait. La chute du communisme est propice à ce genre d'intrigues, avec des documents autrefois



Sandrine Bonnaire, la vedette de *Prague*.



secrets, désormais disponibles. Les portes s'ouvrent. On tourne.

Mais ici, le film trop alambiqué, souvent peu crédible, ne lève pas de terre. Il y a une histoire d'amour avec la Pragoise ! Sandrine Bonnaire (Elena) qui balance entre deux hommes. Il y a la pellicule perdue, retrouvée, des moments de passé qui surgissent à l'écran, mais guère mis en perspectives. Les acteurs jouent sans grande conviction, parfois carrément faux (même Bonnaire). Tout cela rend un son tellement étouffé qu'on l'entend à peine. Ennui au programme.

☆☆☆

The Portrait

Jack Darcus, Canada. Aujourd'hui, au Parisien 5, 18h30. Le 3 septembre, au Parisien 5, 19h10. Le 4 septembre, au Parisien 5, 13h10. En v.o. anglaise.

Heureuse surprise

La Frontera

Film de Ricardo Larrain, Chili-Espagne, 113 minutes, sous-titres anglais. A l'Impérial aujourd'hui à 17h20; au Complexe Desjardins 1 les 31 août à 18h40, 2 septembre à 14h20 et 5 septembre à 13h20. Sous-titres anglais.

Francine Laurendeau

DÉBUT INTRIGANT. Trois hommes dans une voiture qui roule vers le sud du Chili à travers des paysages de plus en plus désolés. Heureusement qu'au bout du voyage, il y a la mer. Deux de ces hommes sont les gardiens du troisième et l'accompagnent vers le village où il est relégué, c'est-à-dire vers le lieu où il est condamné à vivre pour une période indéterminée.

Terroriste, le professeur Ramiro ? Non, il a simplement eu le courage de signer une pétition pour réclamer le retour d'un collègue porté disparu (on est en pleine dictature). Accueilli avec hostilité par des fonctionnaires obtus qui ne comprennent visiblement pas que la « relégation » ne signifie pas l'emprisonnement, il devra subir leurs vexations de même que la morosité du climat. Les habitants de ce coin perdu sont taciturnes, encore traumatisés par le raz-de-marée qui dévasta la région il y a quelques décennies. Mais la vie va tout de même sourire à l'exilé. En lui offrant un ami et une occupation. Et finalement l'amour d'une belle Espagnole. Il est presque heureux jusqu'au jour où... La situation rappelle celle du *Christ s'est arrêté à Eboli* où Francesco Rosi racontait l'histoire d'un médecin condamné à l'exil intérieur par le régime fasciste. Mais le film de Ricardo Larrain n'est absolument pas écrasé par la comparaison. Voici une oeuvre authentique, singulière et forte dont la dominante sombre comporte d'étonnantes éclaircies, je songe notamment au personnage poétique du plongeur, à la séquence

tragi-comique du bac ou à cette irrésistible danse entre hommes avinés. Le dénouement est à la hauteur du film, une des premières bonnes surprises de ce festival. A voir.

☆☆☆

Sweet Emma, Dear Böbe

D'Istvan Szabo, Hongrie, 90 minutes, sous-titres anglais. Au Parisien 3 aujourd'hui, 10h30, et le 30 août, 19 h 30.

J'ATTENDAIS avec une vive impatience le dernier film d'Istvan Szabo, Prix spécial du Jury au Festival de Berlin, et mes attentes n'ont pas été déçues. Nous sommes au lendemain de la désocialisation de la Hongrie. Désormais, les écoliers ne seront plus obligés d'apprendre le russe, la langue honnie de l'opresseur. Dans la cour de récréation, on allume des feux de joie qui consomment les manuels de russe.

Cela réjouit tout le monde, sauf... les professeurs de russe qui vont devoir se recycler, c'est-à-dire se mettre à l'étude et à l'enseignement de la langue *in*, devinez laquelle. Or, le recyclage se révèle ardu. Pour une Hongroise dont l'oreille n'est pas faite à l'inexplicable musique de l'anglais, la prononciation d'un mot comme « littérature » peut être un véritable supplice.

C'est le prétexte choisi par Szabo pour décrire les réactions de deux jeunes femmes (ex-profs de russe) aux changements qui secouent leur pays. Emma et Böbe sont venues de leur campagne à Budapest où elles partagent depuis sept ans la même chambre. Elles sont pourtant très différentes. Idéaliste, Emma veut croire que la solidarité l'unit à ses collègues. Romanesque, elle est amoureuse. Mais elle se heurte à la dure réalité. Son amant marié est un coureur. Quant à la solidarité des travailleurs, c'est un mythe hérité de cinquante ans de communisme.

Böbe, elle, est réaliste. Elle sait que le salut est dans l'individualisme. Son but est simple : profiter de la vie. Et pour avoir de l'argent solide et des possibilités de voyager, il faut fréquenter des étrangers. Mais même dans ce climat de liberté nouvelle, il y a des choses avec lesquelles on ne plaisante pas en Hongrie. Böbe l'apprendra à ses dépens.

Après des coproductions à gros budget — *Méphisto*, *Colonel Redl*, *La Tentation de Vénus* — voilà que Szabo revient à ses premières amours, je veux dire au genre intimiste, avec des personnages qui, n'aspirant qu'au bonheur, sont brimés par l'Histoire. Constat des problèmes d'une société en mutation avec, au premier plan, le portrait de deux jeunes femmes avides de vivre. *Sweet Emma* est un film sensible et attachant, traversé de bouffées d'humour (l'audition pour le film porno), de moments intenses et brefs de passion charnelle, et d'échappées lyriques en pleine nature. A voir.

☆☆☆

The Chosen One

De Michail Kalatozishvili, Géorgie, 103 minutes, sous-titres anglais. A l'Impérial aujourd'hui à 19h40; au Parisien 4 les 29 août à 16h00, 30 août à 15 h 20 et 31 août à 17 h

« POURQUOI as-tu construit tant de cercueils ? demande Dshuna au menuisier. Il n'y a pas la peste ! » Et le berger retourne à ses paisibles occupations. Gega, son fils de onze ans, est l'ami inséparable de Mariamula, étrange et jolie muette aux dons de guérisseuses. C'est à la ville que Dshuna va comprendre pourquoi tant de cercueils. Non, il n'y a pas la peste. Il y a la révolution au nom de laquelle on arrête des innocents, on profane les églises, on massacre les paysans. Et on corrompt les enfants : Dshuna sera impitoyable envers la trahison de son fils.

Mateo Falcone, la nouvelle de

Prosper Mérimée évoquée au générique, se passe au siècle dernier dans le maquis de Porto-Vecchio. L'idée de transporter cette histoire en Géorgie, au lendemain de la Révolution d'Octobre, était assez clouée et vous aurez deviné qu'il ne reste plus grand chose de corse dans cette fresque rustique où la beauté de la nature et la noblesse des moeurs paysannes s'opposent à la sauvagerie aveugle des colporteurs d'une idéologie venue d'ailleurs. Ce film au charme agreste est très certainement une revanche sur l'Histoire. A voir.

☆☆☆

Ainalayin (Darling)

De Bolat Kalymbetov, Kazakhstan, 70 minutes, sous-titres anglais et simultanée russe. Au Parisien 2 aujourd'hui à 12h20 et le 30 août à 18h00; au Complexe Desjardins 2 le 1er septembre à 15 h et le 5 septembre à 19 h 50.

DANS un village abandonné de la plaine désertique, un adolescent partage son temps entre son grand-père musulman un peu fou, un instituteur alcoolique et déprimé, une jeune fille dont il est amoureux, et les copains. A proximité, une base militaire est interdite aux curieux. Dans le lac pollué, les poissons meurent. Même les moineaux fuient cette terre inhospitalière. Alors un jour, le grand-père se fâche.

Nous avons déjà vu des films kazakhs sinon opulents, du moins vigoureux et expressifs. Est-ce à cause de la situation actuelle en ex-URSS que celui-ci est à ce point malingre et souffreteux ? Je l'ai regardé avec un intérêt mêlé de pitié. Intérêt parce qu'il aborde des thèmes importants (éveil sexuel, omniprésente militaire, pollution) ; pitié parce que cette pellicule délavée aux images fantomatiques, cette succession de séquences mal raccordées, cette incapacité à filmer du spectaculaire (il

manque une scène d'explosion) font mal au coeur.

Et pour couronner le tout, la copie qui nous est servie nous inflige, au premier plan sonore, la voix monotone d'un interprète russe. Espérons que l'autre film kazakh de ce festival, *La Pomme de discorde*, aura été tourné sous de plus favorables auspices.

☆☆☆

El Sol des membrillo

(Le Songe de la lumière)

De Victor Erice, Espagne, 138 minutes. Aujourd'hui, 12h30; demain, 13 h 20 et 21 h 30, au Parisien 4.

MADRID, automne 1990. Le peintre Antonio Lopez a envie de capter les rayons du soleil d'automne qui transfigurent le petit cognassier planté dans le jardin de son atelier. Inlassablement, il va revenir pour tenter de fixer sur la toile le « soleil du coing », traduction littérale du titre du film de Victor Erice (*L'Esprit de la ruche*). Il y a des jours où ça va tout seul, d'autres pas. Des amis viennent le voir, l'aider même. Sa femme, Maria Moreno, est également peintre. Et puis, l'hiver venu, Lopez démonte son installation. Mûrs, les coings vont se détacher des branches et commencer à pourrir.

Le processus créateur non pas artificiellement accéléré mais filmé dans sa continuité par un autre artiste, un cinéaste attentif et respectueux de son sujet, telle est cette chronique tout à fait passionnante d'une aventure picturale. Évidemment, au milieu d'un festival qui privilégie la fiction, ce documentaire risque d'être mal accueilli par les spectateurs pressés, survoltés, en quête de sensations fortes. A Cannes, la moitié de la salle s'est vidée pendant la première demi-heure. Mais si vous savez canaliser votre curiosité, je vous assure que l'expérience en vaut la peine.

FAMOUS PLAYERS

INDOCHINE
CENTRE EATON 195-5729 12-30-30-6-30-9-30
CENTRE LAVAL 195-5729 12-30-30-6-30-9-30
DOU PLATEAU 521-1719 12-30-30-6-30-9-30
AUSI AU CAPITOL (DRUMMONDVILLE)

MEILLEUR FILM ÉTRANGER
TOTO LE HÉROS
CINÉMA D'OR PRIX DU PUBLIC
CENTRE EATON 195-5729 12-30-30-6-30-9-30
CENTRE LAVAL 195-5729 12-30-30-6-30-9-30

DOCTEUR PETIOT
CENTRE EATON 195-5729 12-30-30-6-30-9-30
CENTRE LAVAL 195-5729 12-30-30-6-30-9-30

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

NON aux offres, et voici pourquoi

Ces négociations étaient de la frime

Jean Allaire

Président du comité constitutionnel du PLQ, auteur du Rapport Allaire

VOUS SAVEZ tous que je suis opposé aux offres présentées par le reste du Canada. Il serait plus facile pour moi de me joindre à l'actuel concert d'apparente unanimité.

Rien ne me surprend de cette manifestation d'apparente unité. J'ai investi 36 ans de ma vie dans le PLQ, je connais toutes les règles de la vie partisane, et aussi tous ses artifices, y compris les manifestations de fausse unité.

J'aimerais bien participer à cette célébration annonciatrice d'un Canada nouveau. Croyez-moi, il est plus exigeant de venir ici et de vous communiquer ce que ma conscience me dicte de faire.

J'aimerais bien, comme les membres du caucus libéral, pouvoir applaudir devant la conclusion d'une entente qui apporterait la paix constitutionnelle et la stabilité politique. Or je crois que ces offres ne portent en elles, ni la paix, ni la stabilité. (...)

Pour qu'il y ait stabilité, il faudrait qu'il y ait consensus. Observez la profondeur des déchirements entre nous.

Ce que je fais aujourd'hui, je le fais surtout pour tous ceux qui samedi rallieront la ligne du Parti parce que la position du chef ne leur laisse que peu de choix. Sans partager la décision du chef, ils rallient la ligne du Parti mais acceptent très mal qu'une décision aussi capitale pour l'avenir du Parti et pour l'avenir du Québec n'ait laissé aucune place pour les débats et l'expression de leur point de vue. Je comprends leur désarroi, je partage tout leur déception. (...)

L'intervention d'aujourd'hui est la pre-

Effectivement, le reste du Canada est à refaire un autre Canada, à leur goût, selon leurs désirs, et à leur image, c'est-à-dire très centralisé. Le reste du Canada avait son agenda, auquel nous avons subordonné le nôtre, encore une fois.

Il n'y a pas de nouveaux pouvoirs, mais seulement un certain nombre de cessation d'empiètements illégaux par le fédéral dans des pouvoirs exclusifs des gouvernements provinciaux depuis 1867.

Très curieusement, cela se fait au moment où le gouvernement fédéral n'a plus d'argent pour continuer cette invasion, mais ceci après avoir créé des appétits que le Québec devra maintenant satisfaire lui-même. (...)

De façon unilatérale, le gouvernement fédéral a forcé le gouvernement provincial à hausser ses propres taxes et celles des municipalités, ce qui entraîne une instabilité fiscale de nature à miner la confiance des investisseurs et à dévaloriser la croissance économique. (...)

Dans certains autres domaines, comme la santé par exemple, le fédéral a décidé de diminuer unilatéralement les transferts de fonds, ce qui nous force à réviser entièrement notre système, avec le fédéral qui nous met les bois dans les roues en nous forçant à respecter leurs normes dites « nationales ».

Cela devient un non-sens de d'être obligés de continuer avec des structures qui devraient être changées, parce que l'on force le Québec à respecter lesdites normes « nationales » dans la santé, en les menaçant même de couper des transferts de fonds dans d'autres domaines que la santé. Ceci se nomme « chantage économique ».

La même situation va se perpétuer suite à la présente entente, et nous continuerons donc de nous déchirer dans des querelles continues de chiffres, et sur les calculs des compensations raisonnables pour tout retrait d'un programme fédéral. Loin de refaire l'unité nationale, nous perpétuerons des intrigues administratives, des querelles de chiffres et de juridictions.

Toutes ces querelles aboutiront finalement devant la Cour suprême du Canada, que certains malins appellent la Tour de Pise légale canadienne, vu qu'elle penche habituellement du côté d'Ottawa depuis 1956. (...)

Ceci s'explique en bonne partie, puisqu'il faut le dire franchement, au fait que nos négociateurs se sont présentés devant les 10, et après les 17 représentants du reste du Canada, après avoir abandonné en chemin, à peu près tous leurs arguments de négociation, ce qui ne se fait pas évidemment lorsque l'on traite d'un problème aussi important que l'avenir du Québec et de sa société.

Surtout quand on sait que cette Constitution ne sera pas retouchée de sitôt après tout ce qui s'est passé.

Au mieux, nous avons fait du surplace, et avons essayé d'éviter le pire, en ce qui a trait au Sénat et aux autochtones, mais tout ceci ne constitue pas des gains pour le Québec, car il a dû s'essouffler à courir après non plus Meech, mais l'essence de Meech.

Et il ne faut jamais oublier que Meech constituait les offres les plus modestes que le Québec ait jamais soumises dans ses négociations depuis 30 ans !

La viabilité d'un Québec indépendant

La question économique dans toutes les discussions est extrêmement importante pour tous les Québécois et les Canadiens.

Pendant des mois, nous avons pu lire tous les maux dont le Québec serait affligé s'il devenait souverain, sans aucune mention des inconvénients que cela pourrait causer au reste du Canada, ce qui est une position irréaliste.

Cette espèce de terrorisme économique a été entretenue de l'extérieur du Québec par toutes sortes d'articles n'ayant qu'un seul but : terroriser le Québec en lui annonçant l'apocalypse et ce, à quelques exceptions près.

L'Institut C.D. Howe et l'Université Fraser de Colombie-Britannique, entre autres, ont été beaucoup plus objectives à ce sujet.



Cependant, la grande majorité des arguments venant de l'extérieur et même utilisés par certaines personnes ou certains groupements du Québec, ne parlaient que de la situation désastreuse où nous nous trouverions au Québec en cas de souveraineté.

C'est évident que la langue et la culture, par exemple, ne peuvent exister s'il n'y a pas d'économie viable. (...)

Placés devant une décision à prendre, qui pourrait les amener à choisir entre le Canada et le Québec, tous les membres du Parti et les Québécois se doivent de connaître la situation économique et du Québec et du Canada.

On a essayé de terroriser les gens en leur disant que s'ils ne restaient pas avec le Canada, ils seraient placés dans une situation économique impossible.

Or, nous sommes déjà dans une situation impossible ou catastrophique à l'heure actuelle, le Canada étant à toutes fins utiles en état de faillite technique.

Depuis un an et demi, beaucoup de personnes m'ont posé la question suivante : « Qu'est-ce que le Québec aurait à gagner s'il était seul, ou s'il faisait partie d'une confédération avec une structure fédérale, telle que prévue au programme du Parti libéral du Québec ? En cas d'absence ou d'insuffisance d'offres, il paraît qu'il serait tellement dangereux de se séparer du Canada, qu'il vaut mieux, pour notre sécurité, rester avec le Canada. »

On voit donc que le débat sur la question économique, tel que présenté est biaisé, et ne permet pas aux gens de pouvoir comparer entre les coûts réels de transition au cas où le Québec voudrait faire cavalier seul, et la situation économique canadienne actuelle. (...)

Un rapport occulté sur la souveraineté

Le rapport de la commission parlementaire à l'Assemblée nationale sur la souveraineté, n'a pas été publié, mais est terminé depuis quelque temps. Il y a eu une information sérieuse selon laquelle un ou plusieurs experts qui ont été entendus devant cette commission de l'Assemblée nationale, auraient déclaré à peu près la même chose.

Je crois même savoir qu'un expert de Toronto, spécialisé en évaluation de cotes de crédit de compagnies, de municipalités, de gouvernements et de pays, aurait expliqué que durant la première année de souveraineté, et peut-être la deuxième, la cote de crédit du gouvernement du Québec pourrait baisser légèrement, pour revenir par la suite au même niveau, vu qu'à son avis, Québec se tirerait très bien d'affaires par la suite.

Cependant, vu qu'on n'a traité que du seul cas du retrait du Québec de la fédération actuelle, j'ai cru bon de m'informer de la situation actuelle du Canada du point de vue économique, afin de pouvoir comparer les deux situations.

La situation économique du Canada est catastrophique. Donc, les gens du Québec se retrouvent en quelques sorte placés devant une situation où il faut peut-être choisir entre deux maux, et il y a lieu de savoir le mieux possible, quel est le plus grand.

Ayant constaté que dans les deux cas, il y a certains risques à prendre, la question qui se pose tout naturellement par la suite est la suivante : « Risques pour risques, est-ce que l'on continue avec le Canada, dont la situation empire à chaque jour et où nous nous ferons imposer des décisions économiques par une majorité qui vient de décider quelle sorte de Canada centralisé elle veut ? Ou devons-nous essayer de nous en sortir nous-mêmes, alors que de plus en plus, on dit que le commerce n'a plus de frontières, dans un régime de libre-échange, en essayant de redresser notre propre situation, par nos propres moyens, pour rencontrer la compétitivité internationale ? »

L'autre question posée constamment est la suivante : « Pourquoi parler de constitution alors que l'économie va si mal ? » La Constitution en effet prévoit quelle sorte de pouvoirs nous pouvons exercer par nous-mêmes, sans intrusion du gouvernement central, et quels sont les leviers économiques dont le Québec peut et doit disposer pour prendre les décisions qui s'imposent pour redresser son économie. (...)

La réponse est donnée effectivement depuis plusieurs mois, en pièces détachées, par plusieurs experts, et de plus en plus maintenant par des hommes d'affaires.

Dans le passé, les revendications de pouvoirs du Québec étaient plutôt d'ordre politique, mais elles sont maintenant d'ordre économique à cause notamment des problèmes suivants :

- 1— déficit énorme, incontrôlé et incontrôlable, et qui fait du Canada un pays en faillite technique;
- 2— compétitivité réduite;
- 3— péréquation et dépenses du fédéral qui sont telles, qu'on ne peut plus se payer le même train de vie qu'auparavant à cause des taxes imposées pour les payer;
- 4— politiques économiques décidées par le gouvernement central, qui sont les mêmes partout plutôt que d'être des politiques régionales;
- 5— il n'y a plus de possibilité pour le gouvernement central de créer la richesse, et il y a éloignement entre Ottawa centralisé et les entreprises régionales où se crée maintenant effectivement la richesse;
- 6— pas de limitation au pouvoir de dépenser de l'argent que le gouvernement central n'a plus;
- 7— obstination du reste du Canada à tout centraliser, alors que le gouvernement n'est plus créateur de richesses mais de dettes ce qui devrait amener, d'après les experts, une dévolution importante et nécessaire des pouvoirs, ce qu'on se refuse de faire.

Aucun nouveau transfert de pouvoir

Au vu des perspectives économiques très sombres du Canada, le Québec a-t-il intérêt à demeurer dans la confédération canadienne ou à la quitter de façon à gérer son propre avenir ?

Les offres qui nous sont faites ne contiennent pas de véritable transfert de nouveaux

pouvoirs.

Pourtant, c'est là l'essentiel des revendications traditionnelles du Québec depuis plus de 30 ans.

C'est là l'essentiel du programme officiel du Parti libéral du Québec adopté en mars 91.

Les offres provisoires sont peu précises, et, si on juge par le passé, la phraseologie légale sera encore moins acceptable.

Nous devons rejeter ces offres qui ne répondent pas aux demandes réitérées du Québec. Quant aux nouveaux pouvoirs que nous pourrions obtenir par ententes administratives négociées avec le gouvernement fédéral, imaginons un instant les péripéties des négociations pour chaque entente et chaque renouvellement d'entente, vu la bataille homérique qui a dû être faite pour aller chercher l'essentiel de Meech, qui était en fait le minimum demandé par Québec. (...)

C'était peut-être la dernière occasion pour le Québec d'exiger de nouveaux pouvoirs, vu l'évolution démographique du Québec.

Le reste du Canada et le Québec pensent d'une façon profondément différente et qui nous semble irréconciliable.

On veut de plus en plus centraliser à Ottawa, tandis qu'au Québec, nous voulons avoir de plus en plus d'autonomie et de pouvoirs effectifs pour décider de notre propre destin.

Le reste du Canada et le Québec épuisent leurs forces à se quereller et sont tous deux malheureux.

Pourquoi ne pas avoir le courage de trouver un système où le Québec et le Canada se réaliseraient pleinement, sans se déchirer et se disputer continuellement, tout en protégeant l'espace économique canadien ? (...)

En l'absence d'offres acceptables, nous devrions nous diriger vers la solution alternative de l'article 2 b) 2 du programme du Parti libéral du Québec de mars 1991, c'est-à-dire des deux pays souverains, protégeant l'espace économique canadien dans une structure de nature confédérale.

Enfin, il faudrait trouver pour le référendum québécois la question pouvant rallier la grande majorité des Québécois, afin de réaliser une union au-dessus de la mêlée des in-

Il n'y a pas de nouveaux pouvoirs, seulement un certain nombre de cessations d'empiètements illégaux par le fédéral.

térêts des partis politiques. (...)

Je répéterai que ce n'est pas un objectif d'avoir raison, mais que j'ai le droit comme citoyen et comme membre actif d'un parti de poser les questions suivantes :

1— Pourquoi le gouvernement a-t-il fait la déclaration qu'il a faite au lendemain de Meech ?

2— Pourquoi avons-nous enclenché un processus qui, en passant par la commission Bélanger-Campeau et la commission sur l'accessibilité à la souveraineté, nous a conduits à une loi 150 qui suppose pour vraiment se prononcer, si nous n'avions pas l'intention de respecter l'intégrité de la démarche ?

3— J'aimerais dire que si tout cela était de la frime, de la ruse politicienne et que nous ne cherchions pas vraiment de nouveaux pouvoirs et un nouveau contrat, alors nous avons réussi ! Nous n'aurons pas de nouveaux pouvoirs, ni le fédéralisme renouvelé tel que nous l'entendions.

Si, au contraire, nous étions sérieux comme parti et comme gouvernement et que nous souhaitions cette troisième voie que constituait notre programme, alors nous avons échoué.

En conclusion, la question n'est pas de savoir si Jean Allaire va démissionner. La question est de savoir ce qu'en pense le peuple québécois. La seule façon de le savoir, c'est de lui transmettre objectivement toute l'information.

Ceux qui s'esquintent à trouver des stratégies — pour vendre quoi que ce soit — devraient dorénavant se contenter d'informer pour que les Québécois choisissent plutôt que d'acheter.

À moins que le Parti libéral ne m'expulse, je resterais donc pour défendre cette idée. Après tout, je suis entré il y a 36 ans pour combattre ce que nous appelons la Grande Noirceur !

Pour qu'il y ait stabilité, il faudrait qu'il y ait consensus. Observez la profondeur des déchirements entre nous.

mière du genre que je fais depuis mon entrée au Parti libéral du Québec en 1956.

J'ai attendu quelques jours, en dépit de multiples et pressantes demandes de différents membres pour une réaction plus rapide.

Les documents écrits n'étaient pas disponibles relativement à l'entente « provisoire » des premiers ministres du Canada, et j'ai pris ensuite le temps qu'il fallait pour y réfléchir et évaluer la situation.

Je me dois de donner tous les éclaircissements possibles aux militants et au Parti, suite à leur confiance manifestée depuis très longtemps.

Le Parti a demandé au soussigné, en mars 1990, d'aller en première ligne, et d'effectuer un travail complexe pour le Parti et les membres avec un groupe de personnes choisies.

Depuis mars 1991, les événements ont fait que j'ai été mêlé de près à toute l'évolution du dossier constitutionnel. La présente intervention complète en quelque sorte le travail qu'on m'avait demandé d'accomplir.

On nous demande un véritable reniement

Ce n'est pas vrai que soudainement, tout ce que les membres ont décidé à leur congrès de mars 1991, ne devient plus vrai. Quelques personnes ont changé en quelques jours la décision et le sens de cette décision des militants qui avait pris plusieurs mois à mûrir.

Comment se fait-il qu'en une seule journée, un petit groupe de personnes du Québec puisse changer d'idée si soudainement, et ne pas réussir à obtenir de nouveaux pouvoirs, idée maîtresse du rapport Allaire ? La raison est simple : tout s'est fait sur la base de l'entente antérieure des premiers ministres du 7 juillet 1992, qui a été tant décriée au Québec.

Réjean Pelletier

Département de science politique, Université Laval

ON VIENT d'annoncer la conclusion d'une entente « provisoire » sur la réforme du Sénat canadien selon les paramètres d'un Sénat triple E, c'est-à-dire élu, égal et efficace.

Il faut d'abord souligner que « l'élection » des sénateurs se ferait selon deux modalités.

L'une qui nous est bien familière et qui fait appel au vote des citoyens : on croyait que l'élection des sénateurs au suffrage universel et selon la représentation proportionnelle était acquise, mais tel n'est pas le cas. Une seconde modalité a été envisagée par nos constituants : une élection indirecte des sénateurs par l'assemblée législative d'une province. La représentation proportionnelle, semble-t-il, ne s'y appliquerait pas.

Cette seconde modalité, que le gouvernement québécois privilégie à l'heure actuelle, ne bénéficie aucunement à l'ensemble des citoyens, ni à l'ensemble des partis, mais plutôt au seul parti gouvernemental qui utiliserait sa

majorité pour faire « élire » ses six sénateurs. Si telle est la modalité retenue, seule la majorité gouvernementale en sera le bénéficiaire, et non la population du Québec.

Après avoir proclamé son attachement à un Sénat équitable, le gouvernement québécois a accepté la formule de l'égalité de représentation des provinces.

Un sénateur de l'Île-du-Prince-Édouard représentera 21 717 citoyens de sa province, alors que le sénateur du Québec en représentera 1 140 833 et celui de l'Ontario (gonflable à l'extrême !) 1 651 067. C'est ce qu'on appelle la démocratie asymétrique, où une seule personne de l'Île-du-Prince-Édouard vaut 76 personnes de l'Ontario et 52 du Québec. C'est là accorder un véritable statut particulier aux petites provinces et appliquer à d'autres qu'au Québec la règle de l'asymétrie.

Que gagne le Québec dans cette opération d'égalisation des provinces ? La garantie (assurée par un droit de veto, mais on n'en est pas certain) d'une représentation équivalente à 25 des sièges à la Chambre des communes. En d'autres termes, comme, selon les prévisions des démographes, le poids du Québec dans l'ensemble canadien est appelé à dimi-

Le 25 % garanti aux Communes ne compense pas pour la représentation amoindrie du Québec au Sénat.

nuer, cette garantie lui assure pour l'avenir le quart des députés à la Chambre des communes.

Est-ce là un gain véritable ? Je ne crois pas. Si la garantie du 25 % était appliquée à l'ensemble du Parlement canadien, déjà la protection assurée au Québec serait plus importante. Appliquée à la seule Chambre des communes, elle m'apparaît un gain assez dérisoire du fait que, selon certaines projections, le Québec pourrait représenter encore 23,5 % de la population canadienne en 2011. Le gain serait alors minime.

Surtout, ce gain ne viendra pas compenser la perte importante subie par le Québec au Sénat. De 23 % des sénateurs à l'heure actuelle, il

passerait à 9,7 % dans un Sénat de 62 membres et encore moins lorsqu'on aura ajouté des sièges pour les Autochtones, et encore moins (soit autour de 7-8 %) lorsqu'on aura créé deux ou trois provinces supplémentaires. Le poids du Québec équivaldra alors à celui du Yukon : il sera classé dans la catégorie des poids plume !

Bref, un gain à la Chambre des communes qui semble important à court terme, mais qui ne le sera pas à long terme. Et ce gain ne vient nullement compenser la perte importante imposée au Québec par l'égalité de représentation.

Heureusement, pourrait-on ajouter, que le Sénat renouvelé aura peu de pouvoirs. Précisément, on est en train d'émasculer le Sénat à un point tel qu'il conviendrait peut-être de l'abolir. À quoi sert une chambre de réflexion qui n'a qu'un veto suspensif ? Ne pourrait-on pas la remplacer avantageusement par une Chambre des communes renouvelée où s'appliquerait la représentation proportionnelle, où serait entièrement revu le système des comités (ou commissions) parlementaires, où l'on ferait appel davantage aux personnes et aux groupes de l'extérieur pour scruter la législa-

tion, et où pourraient s'appliquer bien d'autres réformes ?

Par contre, dans l'éventualité d'un gouvernement minoritaire ou faiblement majoritaire, la présence du Sénat lors des votes conjoints des deux chambres pourrait faire pencher la balance dans un sens ou dans l'autre. Dans ce cas, le poids du Québec pourra être amoindri du fait que sa représentation actuelle de 24,8 % dans les deux chambres réunies sera éventuellement réduite à 22,5 % et même 21,7 % avec l'addition de quelques sièges pour les Autochtones et l'ajout de deux provinces dans le Nord canadien. En somme, un Québec moins présent qui fera entendre une voix affaiblie.

Au total, ce qui peut sembler à première vue un gain important pour le Québec par une représentation assurée de 25 % des sièges à la Chambre des communes et, de ce fait, par une forme de reconnaissance du caractère particulier de la province m'apparaît être un gain plus symbolique que réel.

Et le Québec ne peut se contenter de symboles dans l'actuelle ronde de négociations. C'est pourquoi la négociation sur la répartition des pouvoirs sera cruciale et le Québec risque de n'y recevoir que des miettes.

L'équipe du DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale : Jean Chartier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Louis-G. L'Heureux, Bernard Morier, Laurent Soumis; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (directeur), Paule DesRivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Nathalie Petrowski, Odile Tremblay (Le Plaisir des livres); à l'information économique : Robert Duriac, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information politique : Josée Boileau, Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Jocelyn Coulon (politique internationale), François Brousseau (éditorialiste politique internationale et responsable de la page idées et événements); aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), Caroline Montpetit (enseignement primaire et secondaire), Isabelle Paré (enseignement supérieur), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Clément Trudel (affaires juridiques), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commiss), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction). LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lise Millette (directrice), Jacqueline Avril, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Chris-

tiarne Legault, Lise Major (publicitaires); Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes); Johanne Brunet (secrétaire), L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaire à l'administration), Raymond Guay (responsable du financement privé). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbell (adjointe), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zuida, Rachel Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette. LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Françoise Blanc, Manon Blanchette, Dominique Charbonnier, Marlene Côté, Françoise Coulombe, France Grenier, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland. LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743 rue Bourdeau, une division de Imprimeries Quebecor Inc., 612 route rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Envoi de publication : Enregistrement no 0858. Dépot légal : Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 844-3361. Abonnements : (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS = 003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limitée, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.Q. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

ÉDITORIAL

Une sorte d'osmose

LA STCUM annonçait ces jours derniers la troisième vague de son plan de relance qui vise à enrayer une sévère baisse de clientèle.

Il y a dix ans, le transport en commun assurait 38,5 % des déplacements motorisés sur l'île de Montréal ; cette part n'était plus que de 28,7 % en 1990, et cela dans un marché en expansion de 21 %. Ce recul est une menace : congestion des rues, pollution de l'air, bruit, dégradation des conditions de sécurité, gaspillage énergétique, augmentation des coûts d'aménagement... Montréal n'en est pas là, du moins pas tout à fait, mais la tendance est inquiétante, elle exige un sérieux coup de barre.

La STCUM entend augmenter de 4 % sa part du marché d'ici 1996. L'objectif paraît modeste. Et tant mieux, s'il est rapidement dépassé.

Dans une première vague, la STCUM créait en avril une ligne express allant directement de Pointe-aux-Trembles au centre-ville, en même temps qu'une rapide le long de l'autoroute Métropolitaine entre Anjou et Ville Saint-Laurent et cinq nouvelles lignes desservant le parc industriel de cette dernière. Une deuxième vague déferlait en juin : 500 autobus, 1000 bancs, 270 supports à bicyclette, nouveau look de la carte mensuelle, aménagement de trois autoparcs incitatifs. La troisième vague, attendue le 8 septembre, entraînera la mise en place de trois nouvelles voies réservées aux heures de pointe sur l'avenue du Parc, le chemin de la Côte-des-Neiges et le boulevard René-Lévesque.

Toutes ces mesures ont ceci de commun qu'elles résultent d'une recherche-réflexion sur les besoins évolutifs de la clientèle potentielle d'un réseau de transport qui, il faut bien le reconnaître, n'a pas manifesté jusqu'ici la même capacité d'adaptation que son principal compétiteur, la voiture privée.

Le plan de relance repose sur diverses considérations, la première étant de miser davantage sur l'autobus.

Jusqu'ici, quand il était question de développer le transport en commun, on pensait spontanément à la construction d'infrastructures lourdes, exigeant des investissements massifs et laissant entrevoir aux yeux des plus sceptiques des frais d'exploitation démesurés : réseau souterrain, lignes de métro de surface, trains de banlieue... À cet égard, le plus

récent plan de transport de la région de Montréal comporte plus que sa part de rêve et le temps n'est pas loin où, en période électorale, les partis politiques comptaient gagner des votes en promettant mer et monde... et un métro à Laval.

Le niveau d'endettement du gouvernement et le nouveau partage du financement du transport en commun amènent les autorités à porter un regard plus sobre sur l'ensemble de ces projets. Même si l'unanimité n'est pas faite, l'autobus s'impose de plus en plus par ses qualités de souplesse et d'adaptabilité. Un véhicule et un chauffeur, comme hier un cheval et un cocher. Et qu'on ne vienne pas dire qu'il est grave de lâcher un autobus de plus dans les rues, alors qu'un de ces véhicules peut transporter autant de gens que 40 automobiles avec

Dans la perspective d'une ville à redynamiser

un seul passager/chauffeur.

Cette première considération en appelle une autre : il faut redonner au réseau de surface l'autonomie qu'il a perdue avec l'avènement du métro. Cette idée de forcer les gens à s'engouffrer dans le tunnel n'est pas absurde en soi. Il y a même une certaine logique à vouloir rentabiliser les structures lourdes déjà en place. Mais encore faut-il que le public accepte de se plier à cette contrainte. Ce qui n'est pas le cas, trop souvent. Il est établi qu'un fort pourcentage des usagers du métro résident à moins d'un demi-kilomètre d'une station. Les autres doivent se rabattre par autobus en s'imposant les deux pires calamités qui soient : les temps d'attente et les correspondances. De là l'importance stratégique de prévoir des itinéraires mieux adaptés, une fréquence accrue des véhicules, une circulation plus fluide et plus ponctuelle, le tout jumelé à une information plus accessible aux usagers. La voie réservée aux heures de pointe — en dépit des inconvénients qu'elle présente pour les automobilistes

et quelques commerçants — constitue à cet égard une solution privilégiée.

Troisième considération : en plus de tenir compte de la psychologie et des états d'âme de sa clientèle, la STCUM se devait d'être plus rigoureusement attentive à ses besoins réels de déplacement. Elle commence à redécouvrir cet aspect de son mandat.

Dans le passé, on s'est trop laissé hypnotiser par une représentation des grandes agglomérations urbaines sous la forme d'une roue géante, avec un moyeu (le centre-ville où sont les emplois) et plusieurs rayons qui vont dans toutes les directions (vers les cités/dortoirs/loisirs situées en périphérie). Cette image correspond de moins en moins à la réalité. Les déplacements quotidiens ne se font pas seulement dans un axe allant de la périphérie vers le centre, mais de plus en plus suivant un modèle complexe reliant plusieurs sous-centres d'activités. Si trop de gens boudent le transport en commun, c'est justement parce que ni l'autobus, ni le métro, ni le train ne peuvent les mener là où ils doivent aller, du moins pas de façon commode et en un temps raisonnable. Les nouvelles lignes inaugurées par la STCUM sont autant de tentatives pour corriger le manque de flexibilité de son réseau.

En définitive, une politique de transport en commun a pour objet de contrôler cette sorte d'osmose qui définit les rapports entre la voiture privée et l'autobus qui se disputent chaque mètre de rue. Cela conduit à un résultat paradoxal : développer le transport en commun, c'est en même temps faire plus de place aux automobiles, donc en attirer davantage. Pour ainsi dire, une bataille perdue d'avance. D'où la nécessité, comme sous la douche, de maîtriser le débit des deux robinets : faire la vie de moins en moins facile aux automobilistes, sans toutefois livrer les rues au chaos.

À Montréal, l'équilibre entre les deux modes de transport est encore relativement bon, mais dans un contexte, hélas ! de relative stagnation. C'est dans la perspective d'une métropole à redynamiser que les autorités doivent appendre à mieux contrôler l'eau chaude et l'eau froide.

JEAN FRANCOEUR

Après Nixon, Collor ?

DEPUIS un an ou deux, les grandes publications financières aiment bien vanter la reprise économique en Amérique latine, et en particulier en Amérique du Sud : libre-échange, progression des exportations, reflux de l'État clientéliste, boom des Bourses, de Santiago à Mexico. Le tout sur fond de retour généralisé — ou presque — à la démocratie.

Dans le plus grand pays de cette région du monde, ce n'est pourtant pas un air d'euphorie que l'on respire ces jours-ci. À la persistante inflation à trois chiffres et à la misère des *favelas* s'ajoute aujourd'hui, au Brésil, un scandale politique de première grandeur.

La procédure de destitution engagée cette semaine contre Fernando Collor de Mello, le jeune président élu de justesse il y a deux ans et demi en promettant de purger une administration pléthorique, n'a qu'un seul précédent historique : celui qui

avait vu Richard Nixon, en août 1974, quitter honteusement la Maison-Blanche sous les huées du public.

Comme l'ancien président américain, M. Collor fait face aujourd'hui à la fronde combinée des médias, d'une opinion publique furieuse et d'une quasi-majorité du Parlement. Décidé à se battre, il a une lourde pente à remonter, au vu des accusations accablantes portées contre lui dans le rapport d'une commission du Congrès brésilien : escroqueries, délits d'initiales et autres « enveloppes brunes » dont a profité sans vergogne l'entourage immédiat du premier magistrat.

L'« affaire Collor », qui n'en est sans doute encore qu'à ses premiers rebondissements, illustre le malaise des jeunes démocraties d'Amérique du Sud, et le caractère trompeur de l'euphorie démocratico-financière qu'on y a diagnostiquée ces derniers temps.

L'Argentine voisine, qui a élu en Carlos

Menem une espèce de « double » de Collor de Mello — personnalité désinvolte vaguement scandaleuse, grand sportif, membre du jet-set — est, tout comme le Brésil, aux prises avec une situation où l'assainissement purement comptable et la « bonne conduite » de l'armée n'ont pas empêché l'appauvrissement de larges secteurs de la population et la persistance de la corruption, derrière tous les discours de rigueur et de purification.

Révélateur d'une dégradation morale persistante au sommet de l'État, l'*impeachment* qui pourrait emporter le président brésilien a pourtant des côtés positifs. Comme le Watergate l'avait montré il y a vingt ans, le fait de pouvoir, constitutionnellement, faire accuser et congédier un président dûment élu n'est-il pas en soi un signe de démocratie ? Affaire à suivre, dans un sous-continent encore bien loin de la sérénité...

FRANÇOIS BROUSSEAU

LETTRES AU DEVOIR

Marché de dupes

MONSIEUR BOURASSA nous prend-il pour des simples d'esprit ? À moins de tous voter pendant cent ans pour le Bloc québécois, l'augmentation du nombre de députés du Québec à la Chambre des Communes se traduira inévitablement par l'accroissement du pouvoir fédéral sur le Québec, car les partis fédéraux travaillent pour Ottawa et visent à réduire autant que possible le poids réel du Québec.

Monsieur Bourassa joue sur les mots exactement comme M. Trudeau avant lui, pour qui les « députés québécois » au fédéral étaient la caution de son nationalisme *canadien*. Monsieur Bourassa, c'est clair, vient d'accepter un véritable marché de dupes. Au lieu de batailler de toutes ses forces sur la question du partage des pouvoirs, il donne des armes à M. Chrétien et à tous ceux qui, dans l'avenir, s'appuieront sur le « poids du Québec » à Ottawa pour justifier et dissimuler leurs politiques centralisatrices.

Jean Chouinard
Montréal, 20 août 1992

Les animaux malades de la TVQ

ACTE I — Les Misérables (contribuables)
Étant journaliste-pigiste, je trouve déjà abusif que les gouvernements nous forcent à prélever une taxe sur ce qui est notre gain-pain. Écrire est une profession, pas un commerce. Peu importe. La pilule de la TPS a pu être avalée parce qu'au moins, le mode de remboursement trimestriel, doté d'une méthode comptable simplifiée et rapide, s'est avéré suffisamment bien organisé pour ne pas qu'on y perde trop de temps. Mais le gouvernement libéral finit d'entrer le clou dans le cercueil des pigistes avec sa TVQ. Adieu la prétendue harmonisation des taxes. Il faudra envoyer à Québec, chaque mois, un bilan détaillé des revenus et dépenses. Je me demande s'il y a beaucoup de pigistes qui peuvent s'offrir le luxe d'engager un comptable.

Acte II — Le Fantôme du Député

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directrice : LISE BISSONNETTE
Rédacteur en chef et directeur de l'information : Bernard Descôteaux
Directeur délégué à l'administration : André Leclerc
Rédacteur en chef adjoint : Jean Francoeur
Directeurs adjoints de l'information : Pierre Cayouette, Roch Côté, Guy Deshaies
Directeur des publications spéciales : Pierre Beaulieu

FAIS CE QUE DOIS

vous comme vous voulez, mais envoyez-nous de l'argent » semble répondre l'ogre du Revenu, brandissant la menace des pénalités et des intérêts sur les sommes dues en souffrance.

Je n'arrive pas à comprendre comment notre brillant gouvernement boubouien, sans doute trop occupé à aller vendre le Québec au Club des Onze, s'acharne à détruire la fragile stabilité des travailleurs autonomes. La politique industrielle des grappes, dites-vous ? Je pense plutôt que le gouvernement du Québec nous prend pour des raisins.

Sylvain-Claude Fillon
Journaliste-pigiste
Montréal, 3 août 1992

À propos du « Café des aveugles »

MERCI POUR cette belle générosité, l'authenticité de ce spectacle percutant qui nous offre un kaléidoscope d'émotions intenses, aux couleurs multipliées, où la non-communicabilité entre les êtres, le non-dit, le non-exprimé devient le leitmotiv sensible d'une réalité profondément universelle.

C'est un spectacle nouveau, troublant qui, tout en demeurant québécois, est un miroir à peine déformant de notre société moderne où chacun d'entre nous, plus ou moins, noie sa solitude dans un environnement indifférencié.

« Le Café des aveugles » touche, par la richesse de la forme, du propos artistique, par sa remontée aux sources de l'enfance. Parce qu'il parle de lui, Gilles Maheu parle de nous. En nous offrant une palette théâtrale aux teintes crépusculaires, la pièce nous interpelle et vient nous chercher dans nos ultimes retranchements, pour nous faire réfléchir sur notre simple condition de mortel, sur la complexe beauté de l'être humain.

Félicitations et bravo !

Louise Palement
Directrice générale
CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal
Montréal, 20 août 1992

LES JEUNES LIBÉRAUX REJETENT L'ENTENTE



Jean O'Neil

L'archipel de l'île aux grues

LES ÎLES S'ÉPARPILLENT au fil de l'eau dans ce curieux milieu où les marées rebondissent sur elles-mêmes en s'envoyant des alluvions qui agrandissent les îles ou qui en créent d'autres.

Les îles s'éparpillent au fil de l'eau dans ce curieux milieu de neiges et de brumes, dans cet étrange et merveilleux placotage qui date de quatre siècles déjà, dans cette histoire de navigation plus souvent héroïque qu'autrement, encore qu'elle soit très quotidienne.

Elles s'éparpillent à la joie de tous ceux qui les voient et qui vont de l'une à l'autre en s'émerveillant de la semblance de chacune et de la différence des particulières.

Les îles s'éparpillent au fil des souvenirs personnels de chacun, qui peuvent pourtant être identifiés sur des cartes officielles du gouvernement du pays avec des profondeurs en brasses et toutes les coordonnées voulues de longitude et de latitude.

Les îles sont là et s'épouvantent dans l'humeur du temps.

Les îles blanches ne s'y trompent pas, qui y font escalade deux fois l'an, une fois pour s'y aimer en revenant du cap Hatteras au printemps et une fois pour s'y reposer, en revenant de l'île Bylot à l'automne quand « Pau-Mille » pratique son fameux cri qui les attire vers les chasseurs, vers le fusil, la photo, le pâté et le ragoût.

Le fleuve, ici, on ne sait plus très bien s'il s'en va ou s'il s'en vient.

Bien sûr, il fait le plaisir et la rage des plaisanciers avec ses miroitements, ses brises et ses soubresauts.

Il se promène et se prélassait sur des battures herbeuses qui ont séduit les premiers colons français, qui ont séduit beaucoup de peintres et d'écrivains et qui continuent de séduire des milliers de chasseurs à cause des multiples oiseaux qui se plaisent, qui se plaisent encore plus que les touristes, dans cet indéfinissable moment entre le continent et l'océan.

Ces oiseaux se nomment alouettes, bécasses, canards, pluviers.

Sans parler de l'oise blanche. Omniprésente au printemps et à l'automne dans cet archipel, dans ces îles qui s'éparpillent sans trop savoir ce qu'elles font là, quelque part entre l'eau douce et l'eau salée, quelque part entre la marée haute et la marée basse, quand elles ne sont pas tout simplement figées dans le calme de l'étalement avec un héron hypocrite qui pêche non loin de la berge.

COMBIEN d'îles ? Plusieurs et beaucoup car c'est l'endroit où le Saint-Laurent essaie de sortir du continent et où l'océan essaie d'y pénétrer. Il en résulte un dépôt de sédiments et un choc culturel qui a fini par créer un archipel d'une certaine importance.

L'île principale est, bien sûr, l'île d'Orléans, archi connue et quasi surpeuplée, qui montre encore des manoirs, des moulins, des églises d'une architecture agreste, robuste et propre ainsi que des grèves longues et songeuses qui prolongent le plaisir de la marche à marée basse.

Mais le vrai *fun* commence un peu plus bas, vers l'île Madame, l'île au Ruau, la Grosse-Île, l'île de la Patience, l'île de la Sottise, l'île Sainte-Marguerite, l'île à Deux-Têtes, l'île aux Hérons, l'île du Cheval, l'île Ronde, l'île à Durand, l'île au Canot, l'île aux Grues, l'île aux Oies, l'île à l'Oignon et on en passe s'il-vous-plait.

Plus loin, il y a la batture aux Loups-Marins et, plus loin encore, l'île aux Coudres, mais, là, nous ne sommes plus dans l'archipel de l'île aux Grues où les eaux en provenances diverses concoctent également des îles diverses.

Le *fun* en question est une sorte de

brasse-camarade maritime, accompagné de vents souvent intempestifs mais intempestifs pour les urbains seulement.

Les insulaires et les oiseaux s'en accommodent depuis fort longtemps.

Comme s'en accommodent les plantes qui continuent de croître et de se reproduire dans les zones « interdites » parmi des parfums de ciboulette et d'angélique qui flottent parfois dans le présent, le passé et l'avenir avec une insistance légèrement pernicieuse, dans un mélange de marées où l'eau est tantôt douce et tantôt salée.



Roman fleuve

Toujours avec le héron hypocrite qui fait semblant de regarder la lointaine courbure des montagnes.

Cet archipel a fasciné les explorateurs français au point que le premier gouverneur en titre, M. Huault de Montmagny, s'est fait concéder l'île aux Grues et l'île aux Oies. De retour en France, il les a vendues à de pieuses personnes qui les ont revendues à de non moins pieuses personnes, les religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Le récit des hospitalières qui quittaient leur cloître de Québec pour aller visiter leurs possessions de l'île aux Oies, c'est bien simple, cela se lit comme on mange du blanc-manger, avec un peu de confiture ou de gelée de pomme, volé au réfectoire de la communauté.

Les hospitalières se sont-elles faites brasser comme se font brasser M. Albert, M. Jean-Jacques, Vévé, Rak et tant d'autres dans les eaux de cet archipel où le fleuve est maussade plus souvent qu'autrement ?

L'histoire ne le dit pas.

L'histoire dit simplement que les gens sont encore là et qu'ils regardent le temps comme ils regardent la télévision, avec enthousiasme et réserve parce qu'on ne sait jamais trop ce qu'il faut croire ni ce qu'apportera la prochaine bordée.

L'HISTOIRE dit aussi que les îles s'éparpillent depuis fort longtemps, que les marées sont fortes et houleuses, que les naufrages ont été nombreux et qu'ils risquent de l'être encore pour autant que l'on continue de naviguer.

Car on navigue moins que naguère. On vole partout au-dessus de l'archipel.

Avec les avions de M. Benoit par où l'on voit le drôle de mouvement du fleuve qui va, qui revient, qui crée des îles, qui les empile, les cisèle et les épargne parmi des Bernier, des Gagné, des Lachance, des Lavoie, des Painchaud, des Pruneau, des Roy, des Vézina qui occupent le pays, qui l'inspectent, qui le fabriquent et qui le vivent aussi bien que les oies, les bécasses, les canards et les pluviers.

Parmi ces îles qui s'éparpillent dans le patrimoine de notre pays au confluent des eaux douces et salées, au confluent de l'histoire et de la légende, au confluent du rêve et de la réalité.

Avec toujours, quelque part, un grand héron qui guette, silhouette pensive sur un fleuve calme pour un moment.